

## Diktat vaccinal

*L'UE exige d'être servie en premier en AstraZeneca  
Les autres peuvent bien attendre*



*Quelles  
conséquences  
pour le Maroc ?*

Lire page 9

### L'UNESCO lance la Décennie des océans

*S.A.R la Princesse Lalla Hasnaa rend  
hommage à l'engagement personnel  
et actif de S.M le Roi sur les questions  
climatiques et environnementales*



Page 2

Fatima Saldas dénonce l'absence de transversalité  
des différents programmes gouvernementaux  
concernant la lutte contre les bidonvilles



Saadia Bensalhi appelle à la modernisation des services  
consulaires et à les doter de tous les moyens humains et  
matériels pour qu'ils puissent s'acquitter de leurs tâches  
Saïd Baaziz interpelle le ministre de l'Emploi sur le sort  
du projet de loi relatif aux maladies professionnelles

Pages 4-5

Mohamed Benabdelkader réitère  
l'engagement du Maroc en matière  
de protection des droits des enfants



Page 3

Le GERM et l'Université Mohammed V  
se préparent pour le lancement des  
activités de la Chaire-Méditerranée



Page 6

# L'UNESCO lance la Décennie des océans

*S.A.R la Princesse Lalla Hasnaa rend hommage à l'engagement personnel et actif de S.M le Roi sur les questions climatiques et environnementales*



**SAR** la Princesse Lalla Hasnaa, Présidente de la Fondation Mohammed VI pour la protection de l'environnement, a rendu hommage, mercredi, devant l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), à l'engagement personnel et actif de S.M le Roi Mohammed VI sur les questions climatiques et environnementales.

Dans une allocution par visioconférence à l'occasion d'un événement de haut niveau actant le lancement de la Décennie des Nations unies pour les sciences océaniques au service du développement durable, S.A.R la Princesse Lalla Hasnaa s'est félicitée de «cette heureuse initiative», coordonnée par l'UNESCO, et qui «reflète une prise de conscience du rôle des océans dans notre histoire, et de leur importance pour le présent et le futur de l'humanité».

«Au Maroc, je suis bien placée pour témoigner de l'engagement personnel et actif de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, qui a pris l'initiative de créer la Fondation que j'ai l'honneur de présider, sur les questions climatiques et environnementales», a déclaré S.A.R la Princesse Lalla Hasnaa, affirmant que «grâce au leadership du Souverain, les énergies renouvelables au Maroc constituent désormais une priorité essentielle».

«En tant qu'hôte de la COP22 de Marrakech, le Royaume a apporté son appui déterminant à plusieurs initiatives, telle la «Ceinture bleue» pour la pêche et l'aquaculture durable en Afrique», a-t-elle ajouté.

Après avoir relevé que le potentiel des richesses marines que recèlent les océans reste encore en grande partie inconnu, S.A.R la

Princesse Lalla Hasnaa a souligné que les océans constituent un véritable bien public commun à l'humanité qui requiert «une exploitation durable, responsable et équitable».

«C'est dans ce cadre que la décennie que nous lançons constitue une magnifique opportunité», a affirmé S.A.R la Princesse Lalla Hasnaa, notant que cette initiative apportera «des connaissances scientifiques de haut niveau dont nous avons besoin pour mieux protéger nos mers et l'extraordinaire biodiversité qu'elles abritent».

«Cette décennie permettra une solidarité scientifique mondiale dont notre continent, l'Afrique, a grand besoin», a relevé Son Altesse Royale.

«Aussi, la Fondation Mohammed VI pour la protection de l'environnement que je préside est à la fois fière et enthousiaste de rejoindre l'alliance de la Décennie pour les sciences océanographiques. Elle prendra très à cœur son rôle et sa responsabilité dans cette alliance», a assuré Son Altesse Royale qui a également indiqué, qu'à titre personnel, elle était honorée de parrainer cette alliance et d'œuvrer, conjointement avec ses initiateurs, en faveur des mers et des océans.

«Le Maroc, par mon humble voix, remercie les Nations unies pour cette initiative, à laquelle nous contribuerons activement», a avancé S.A.R la Princesse Lalla Hasnaa.

«Nous porterons avec vous cette Décennie de savoir au service de nos océans... pour le présent, et pour les générations futures», a conclu Son Altesse Royale.

L'UNESCO a célébré, mercredi, le début de la Décennie des Nations unies pour les sciences océaniques au service du développement dura-

ble (Décennie des océans), avec un événement de haut niveau.

Organisé par la Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO, cet événement de haute facture «A Brave New Ocean» (Un nouvel océan courageux), a réuni des dirigeants mondiaux, des scientifiques, des philanthropes, des dirigeants des agences des Nations unies et des personnalités sportives pour discuter des immenses défis et opportunités que l'océan offre pour réaliser le potentiel des Objectifs de développement durable et du rôle que la Décennie de l'océan peut jouer pour relever ces défis!

Inauguré par le Secrétaire général de l'ONU António Guterres, la directrice générale de l'UNESCO Audrey Azoulay, le Prince Albert II de Monaco, le président du Kenya Uhuru Kenyatta et la Première ministre norvégienne Erna Solberg, et clôturé par le président du Portugal, Marcelo Rebelo de Sousa, cet événement mondial a été marqué par le lancement de l'Ocean Decade Alliance, «l'Alliance de la décennie pour les sciences océaniques», un réseau d'éminents partenaires de la Décennie de l'océan qui ont affirmé leurs engagements envers l'océan pour la décennie à venir.

L'Alliance de la décennie est un mécanisme de mobilisation des ressources axé sur des engagements d'envergure pris par des gouvernements, des entités des Nations unies, des membres du secteur privé, des fondations ou d'autres soutiens à la Décennie.

Cette alliance n'est pas un groupe de fondations, mais des responsables politiques et environnementaux, dont seul un nombre restreint est invité à en être membres.

Ils auront un rôle de conseil et de participation au dialogue stratégique au Comité consultatif de la décennie, en vue de fédérer, engager et mobiliser les soutiens financiers ou en nature, identifier de nouveaux partenaires au niveau global, régional et national indispensables au succès de la décennie.

La Décennie des océans, qui a débuté le 1er janvier 2021, est une initiative mondiale visant à approfondir les connaissances scientifiques sur la mer et à protéger la santé de l'océan.

Son objectif est de soutenir la création des connaissances nécessaires pour protéger la biodiversité et le rôle central de l'océan dans la transition vers l'utilisation durable et équitable de ses ressources.

Grâce à une coopération internationale plus forte, la Décennie de l'océan renforcera la recherche scientifique et les technologies innovantes pour garantir que la science répond aux besoins de la société, dans le but d'apporter des améliorations substantielles d'ici 2030 : un océan propre où les sources de pollution sont identifiées et éliminées, un océan sain et résilient où les écosystèmes marins sont cartographiés et protégés, un océan prévisible où la société a la capacité de comprendre les conditions océaniques actuelles et futures, un océan sûr où les gens sont protégés des aléas océaniques, un océan récolté durablement assurant l'approvisionnement alimentaire, un océan accessible avec un accès ouvert aux données, aux informations et aux technologies, et un océan inspirant et engageant que la société comprend et valorise.

# Mohamed Benabdelkader réitère l'engagement du Maroc en matière de protection des droits des enfants



**L**e ministre de la Justice, Mohamed Benabdelkader, a mis en avant, mercredi à Rabat, l'implication du Royaume dans la recherche des moyens les plus efficaces pour garantir la dignité et respecter les droits des enfants.

Intervenant lors d'un atelier organisé conjointement par le ministère de la Justice et le Conseil de l'Europe sur la convention de Lanzarote relative à la protection en ligne des enfants contre les violences sexuelles, il a affirmé, dans une allocution lue en son nom par le directeur des affaires pénales et des grâces au ministère, Hicham Mellati, que cette rencontre illustre l'engagement du Royaume aux côtés de la communauté internationale dans l'exploration des moyens efficaces pour la protection de l'enfance et la préservation de sa dignité.

Mohamed Benabdelkader a noté que cette rencontre constitue l'expression renouvelée de la détermination du Maroc d'intensifier ses efforts avec ses différents partenaires pour réaliser les objectifs des droits de l'enfant, relevant que cette réunion s'inscrit dans le cadre de la volonté de mettre en place un Code de l'enfant selon une perspective holistique qui renforce l'approche préventive de cette tranche de la société en tant que richesse humaine importante du pays.

Cette réunion, poursuit le ministre, représente un élément fondamental pour la voie démocratique entreprise par le Royaume dans le domaine de la protection des droits de l'enfant, mettant en lumière les différents accords ratifiés et politiques publiques déployés par le Maroc dans la lutte contre l'exploitation de l'enfance, ainsi que le rôle primordial de l'Observatoire national des droits de l'enfant (ONDE), conformément aux Hautes directives de Sa Majesté le Roi Mohammed VI et à son engagement sur la question de l'enfance.

Il a également relevé que cette manifestation constitue une opportunité pour les représentants des secteurs gouvernementaux, institutions judiciaires et sécuritaires et organisations de la société civile, d'échanger avec des spécialistes internationaux des dispositions et objectifs de la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (Convention de Lanzarote).

La Convention de Lanzarote incrimine tous les types possibles d'infractions sexuelles à l'égard des enfants, notamment l'abus sexuel sur enfant, l'exploitation des enfants à des fins de prostitution, la sollicitation d'enfants à des fins sexuelles, la corruption d'enfants en les exposant à des contenus et

à des activités à caractère sexuel ou encore les infractions liées à du matériel en rapport avec des abus d'enfant.

Pour sa part, le chef du bureau du Conseil de l'Europe au Maroc, Michael Ingledow, a indiqué que l'accès des enfants aux technologies de l'information et de la communication (TIC) augmente le risque de violences sexuelles à leur égard.

L'utilisation des NTIC par les enfants et les auteurs d'infractions encore renforcée par la crise sanitaire expose les enfants à des risques tels que le cyberharcèlement, la sollicitation d'enfants en ligne à des fins sexuelles, la cybercriminalité ou encore l'accès à des matériels d'abus sexuels d'enfants, a-t-il relevé.

Dans ce sens, le chef du bureau du Conseil de l'Europe au Maroc a précisé que le confinement et l'enseignement à distance exposent davantage les enfants aux abus en ligne, se félicitant des efforts déployés par le Royaume pour faire face à ces atteintes aux droits humains et de la coopération du Conseil de l'Europe avec le Royaume sur la base de la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (Lanzarote).

Il a rappelé que le Maroc a signé cette convention et a publié au Bulletin

officiel la promulgation de la loi portant approbation de la Convention de Lanzarote en 2014.

Pour sa part, la présidente du Comité des parties à la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels, Christel de Craim, a présenté par visioconférence les principales dispositions de la Convention de Lanzarote, précisant qu'il s'agit d'un instrument juridique régional, international et "potentiellement universel".

L'exploitation et les abus sexuels des enfants sont un phénomène mondial, encore plus accentué par la crise pandémique, a-t-elle constaté, mettant en avant la nécessité d'intensifier les efforts des Etats pour agir contre ces crimes et protéger les enfants contre toute exploitation.

Selon la responsable, la Convention de Lanzarote est un instrument juridique complet en matière de protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels, puisqu'elle couvre également le problème de l'abus sexuel au sein de la famille ou du «cercle de confiance» et s'assure également de la possibilité de poursuivre en justice un citoyen y compris pour des faits commis à l'étranger «principe d'extraterritorialité».

# Saadia Bensahli appelle à la modernisation des services consulaires et à les doter de tous les moyens humains et matériels pour qu'ils puissent s'acquitter de leurs tâches



**L**a députée Saadia Bensahli, membre du Groupe socialiste à la Chambre des représentants, a assuré que « la stratégie nationale concernant les Marocains du monde doit être reconsidérée, notamment en ce qui concerne les consulats et les services fournis par ces institutions ».

Dans le cadre de son intervention pour débattre du rapport de la mission exploratoire parlementaire temporaire qui a visité certains consulats marocains en Europe, la députée socialiste a mis l'accent sur la nécessité de moderniser les institutions consulaires et de les doter de tous les moyens humains et matériels pour qu'elles puissent s'acquitter de leurs tâches et assumer leurs responsabilités.

Elle a considéré que cette mission exploratoire entreprise par la Chambre des représentants constitue une action inédite dans le champ politique national précisant qu'elle s'est penchée sérieusement sur les problèmes des Marocains du monde. Elle a enquêté de manière réaliste et tangible sur la performance consulaire et ses limites, malgré les efforts consentis et constatés au niveau de certains consulats lors de ces visites.

Saadia Bensahli a précisé que le sujet des services consulaires a toujours été un «tabou» et que ce débat à la Chambre des représentants constitue un moment constitutionnel fondamental pour débattre de la réalité des consulats et des problèmes des Marocains du monde, soulignant que des leçons appropriées doivent en être tirées, étant donné le nombre important des MRE et des compétences et cadres marocains qui vivent à l'étranger.

Il convient de souligner que le rapport de la mission exploratoire temporaire de la Chambre des représentants a plaidé pour la simplification des démarches en matière d'état civil en faveur des MRE.

Le rapport de cette mission, issue de la commission des affaires étrangères, de la défense nationale, des affaires islamiques et des MRE, a également recommandé de recourir aux nouvelles technologies et de remédier aux insuffisances de la loi 37.99 relative à l'état civil et de son décret d'application.

Le rapport a préconisé, dans ce sens, la tenue d'un seul registre papier de naissance ou de décès par les représentations diplomatiques, au lieu de trois, le recours à un support électronique pour l'émission de

duplicatas du registre original et la mise en place d'une commission centrale chargée de statuer sur les demandes de rectification des erreurs matérielles et des omissions émanant de ressortissants marocains inscrits à l'état civil à l'étranger.

Il a plaidé, également, pour l'octroi de la tutelle légale à la mère divorcée ayant la garde des enfants, afin de pallier les difficultés liées à l'autorisation parentale pour l'obtention de passeports ou le prolongement de la validité des titres de séjour pour les enfants, à l'adoption du divorce par consentement mutuel rendu à l'étranger, sans besoin de l'assortir de la formule exécutoire par les juridictions marocaines, tout en le mentionnant en marge des actes de naissance, aussi bien à l'étranger que dans le Royaume, ainsi qu'à la prolongation de la validité de l'acte de naissance à un an, au lieu de six mois pour les Marocains du monde et des passeports, à dix ans au lieu de cinq.

Parmi les autres recommandations figurent l'affectation d'un comptable et son adjoint à chaque consulat, la promotion des services d'écoute et de la bonne marche du numéro vert, l'incitation des MRE à contracter une assurance décès, la rationalisation des ressources humaines, le renforcement des infrastructures, la désignation d'un magistrat auprès de chaque consulat et la mise en place d'un organigramme unifié pour l'ensemble des centres consulaires.

Pour rappel, les membres de la mission exploratoire temporaire ont effectué leurs visites aux consulats généraux en deux phases, la première à Milan, Barcelone et Marseille (du 9 au 15 juin 2019) et la se-

conde à Amsterdam et Bruxelles (du 29 juin au 3 juillet 2019).

Par ailleurs, le député ittihadi Saïd Baaziz, au nom du Groupe socialiste, a adressé une question orale à Mohamed Amkraz, ministre de l'Emploi et de l'Intégration professionnelle, sur le sort d'un projet de loi relatif aux maladies professionnelles.

Le membre du Groupe socialiste a précisé dans sa question que «la réponse du ministère de l'Emploi et des Affaires sociales (la Direction de la protection sociale des travailleurs), dans le cadre des remarques et la position du ministère sur les observations et propositions techniques du Conseil économique, social et environnemental, concernant son avis sur le projet de loi n° 18.12 relative à l'indemnisation des accidents du travail (article 11), est la suivante : «Il convient de souligner que le ministère prépare un projet de loi qui abroge et remplace les dispositions du Dahir du 31 mai 1943 (contenant seulement 11 articles). Il a également été modifié et complété par le Dahir du 18 octobre 1945, le Dahir du 16 octobre 1947, le Dahir du 29 septembre 1952, le Dahir du 18 mai 1957 et l'arrêté Royal du 22 octobre 1966, et puisque cette réponse remonte à 2014, et jusqu'à ce jour aucun projet n'a été publié à propos de ce sujet ».

Saïd Baaziz a demandé audit ministre de préciser le sort du projet de loi relatif aux maladies professionnelles, et l'a également interpellé sur les procédures que son ministère compte entreprendre pour accélérer le processus d'adoption de cette législation.

H. T



**Saïd Baaziz interpelle le ministre de l'Emploi sur le sort du projet de loi relatif aux maladies professionnelles**

# Fatiha Saddas dénonce l'absence de transversalité des différents programmes gouvernementaux concernant la lutte contre les bidonvilles



**L**a députée membre du Groupe socialiste à la Chambre des représentants, Fatiha Saddas, a affirmé que la problématique des bidonvilles et des logements insalubres persiste jusqu'à ce jour, et ce, en dépit de tous les programmes et plans publics dans le domaine de la lutte contre l'habitat insalubre.

Dans son intervention au nom du Groupe socialiste lors de la discussion de l'exposé concernant «Le programme national : Villes sans bidonvilles», la parlementaire itihadie a souligné que ce phénomène est un indicateur de la gravité de la migration rurale et une manifestation du dysfonctionnement de l'aménagement du territoire national et de l'espace urbain. Ce phénomène reflète également, selon Fatiha Saddas, l'ampleur de la corruption endémique dans un secteur vital où s'imbriquent l'économique, le social et le politique.

Dans le même contexte, la députée socialiste a affirmé que le programme «Villes sans bidonvilles», lancé depuis 2004 dans le but d'éradiquer les bidonvilles à l'horizon 2010, se poursuit jusqu'à présent, avec un report continu de l'agenda de la mise en œuvre de ce programme, et une augmentation du nombre des familles béné-

ficiaries, et avec une mobilisation importante des ressources financières et des efforts administratifs sans atteindre les objectifs fixés dans les délais impartis, et sans éradiquer ce phénomène, ou du moins le rendre marginal dans l'espace urbain.

Et la députée du Groupe socialiste de s'interroger sur les raisons de cet échec : Est-ce qu'il est dû à la fragilité des bases de référence qui encadrent le processus ? Ou à la manière dont le phénomène a été combattu ? Ou est-ce qu'il est dû à la difficulté de conclure des partenariats contractuels aux niveaux national et local ? Ou aux formules de financement adoptées dans ce programme ? Ou aux instances de gouvernance aux niveaux national, régional et local dans leurs différentes interventions ? Ou est-ce qu'il est dû à tout cela, couplé d'une nouvelle culture qui gangrène notre société et son système de valeurs, à savoir la culture de "Hamza", qui est la même culture qui a produit des professionnels dans les opérations de relogement et des experts en l'exploitation illégale des programmes de l'Etat dans ce domaine ?

Fatiha Saddas a présenté des chiffres qui montrent que rien n'a changé en dépit de la succession des programmes et stra-

tégies gouvernementaux, puisqu'on a passé de 270.000 familles en 2004 à 472.723 en 2018 et que 280.000 dossiers ont été traités entre 2004 et 2018.

«Ainsi, nous avons passé 14 ans, au lieu de 6 ans déjà fixé dans le programme, pour atteindre les objectifs», a relevé la députée socialiste, ajoutant que le nombre des habitants des bidonvilles a augmenté de façon spectaculaire, en dépit du grand effort dans le traitement des dossiers des bénéficiaires, avec une hausse moyenne annuelle de 10.669.

Pour Fatiha Saddas, cela révèle la faiblesse des stratégies gouvernementales qui ambitionnent d'améliorer les conditions de vie de la population, en s'appuyant sur la garantie de logements décents comme un prélude à la lutte contre la précarité et la pauvreté.

Elle a, par ailleurs, souligné que les bénéficiaires des programmes de lutte contre les logements insalubres ont bénéficié de l'accès aux services de base comme l'eau potable, l'électricité et l'assainissement, mais en revanche les nouveaux quartiers accueillant les habitants des bidonvilles se sont transformés en foyers de chômage et de phénomènes sociaux négatifs, en l'absence des équipements et services de base tels que la santé, l'éducation, les divertis-

sements et la sécurité.

Cela reflète, selon la députée socialiste, l'absence de transversalité des différents programmes gouvernementaux concernant la problématique des bidonvilles, ce qui rend difficile la réussite des programmes mis en œuvre et leur acceptation par les bénéficiaires.

Fatiha Saddas a conclu qu'il existe une grande ambiguïté concernant la détermination des responsabilités dans la programmation et la mise en œuvre, les pouvoirs des secteurs concernés, les rôles du groupe Al Omarne et des élus, ainsi que l'absence de transversalité dans les objectifs et les priorités.

Elle a noté qu'il y a des lacunes importantes qu'il faut corriger, en révisant la gestion de ces programmes depuis l'identification des besoins jusqu'à la réalisation des projets, surtout à la lumière de l'épuisement de l'immobilier public et du déséquilibre financier important de plusieurs de ces programmes, sachant que toute politique publique face à un logement insalubre reste sans effet, à moins que les problèmes économiques et sociaux des habitants concernés soient traités et les causes du phénomène combattues à la racine.

# Le GERM et l'Université Mohammed V se préparent pour le lancement des activités de la Chaire-Méditerranée



Dans le cadre de la mise en œuvre de son programme d'action au titre de l'année 2021, et afin de donner le coup d'envoi effectif aux activités de la Chaire universitaire consacrée aux études méditerranéennes récemment annoncée, le Groupement d'études et de recherches sur la Méditerranée (GERM) a tenu une réunion préparatoire avec une délégation de l'Université Mohammed V pour examiner les étapes techniques et pratiques de l'exécution de ce projet, et ce le vendredi 29 janvier 2021, à Rabat.

Cette réunion s'inscrit dans le cadre de la concrétisation de l'accord de partenariat qui réunit les deux parties, qui vise à développer la réflexion sur les enjeux de la région méditerranéenne dans les domaines politique, économique, social, environnemental et technologique.

Au début de la réunion, Habib El Malki, président du GERM, a accueilli les membres de la délégation de l'Université Mohammed V, dirigée par Ismail Kassou, vice-président de l'Université chargé de la recherche, de l'innovation et du partenariat, et Farid El Bacha, doyen de la Faculté des sciences juridiques, économiques et so-

ciales (Agdal – Rabat). Il a exprimé sa joie d'avoir initié la mise en œuvre du partenariat entre le Groupement et l'Université en préparant le lancement des activités de la Chaire universitaire consacrée à la recherche sur les défis méditerranéens actuels et futurs.

Habib El Malki a également indiqué que cette Chaire universitaire représente un espace prometteur de partage d'expériences, de connaissances et de production d'idées et de concepts qui restaurent l'impact vital de la région méditerranéenne dans le monde. Il a souligné l'importance d'élaborer un programme diversifié qui comprend différentes disciplines scientifiques afin d'acquérir une compréhension intégrée et complémentaire de la réalité et de l'avenir de la région méditerranéenne dans sa portée africaine et son ouverture aux autres régions du monde.

Le président du GERM a également souligné la nécessité d'institutionnaliser la Chaire-Méditerranée afin d'assurer sa continuité et de créer les accumulations nécessaires pour approfondir les connaissances et les approches liées aux grandes questions méditerranéennes.

Pour leur part, les représentants de

l'Université Mohammed V : le vice-président Ismail Kassou, et le doyen Farid El Bacha, ont exprimé leur soutien à la Chaire-Méditerranée comme espace académique de réflexion collective pluridisciplinaire sur les enjeux de la Méditerranée.

Ils ont souligné que ce projet permettrait de fournir un espace universitaire ouvert aux différents acteurs politiques, économiques, sociaux et académiques pour analyser les différentes problématiques en jeu, ce qui en ferait une force propositionnelle qui contribuerait au renforcement des partenariats méditerranéens et au développement des politiques publiques dans les pays de la région. Ils ont également considéré la Chaire-Méditerranée comme une valeur ajoutée au niveau de la recherche universitaire, qui renforcera la position de la région méditerranéenne dans le dialogue global entre les différentes régions du monde sur le présent et l'avenir de l'humanité.

A l'issue de cette réunion, des propositions concrètes ont été formulées afin de fournir les conditions nécessaires au lancement des activités de la Chaire-Méditerranée au siège de la Faculté des sciences juridiques, écono-

miques et sociales (Agdal-Rabat), dont notamment :

- Présentation du projet de création de la Chaire-Méditerranée à la prochaine session du Conseil de l'Université Mohammed V pour approbation ;

- Etablissement d'un règlement intérieur de la Chaire-Méditerranée qui définit la méthode et les exigences de fonctionnement et encadre les travaux communs tripartites (le Groupement, l'Université et la Faculté) ;

- Elaboration du programme scientifique général de la Chaire-Méditerranée, en arrêtant les principaux thèmes, les activités proposées et la liste des personnalités et acteurs intervenants ;

- Publication, par la Chaire-Méditerranée, d'une revue scientifique spécialisée sur les questions méditerranéennes pour servir de plateforme aux chercheurs et étudiants universitaires de différentes régions du monde afin d'exposer leurs points de vue et leurs conceptions ;

- Préparation d'un plan de communication pour accompagner les activités de la Chaire-Méditerranée en vue d'assurer une plus grande visibilité, notamment à travers l'investissement dans les médias sociaux.

# Le chômage monte d'un cran



Le chiffre tant attendu est enfin là : le taux de chômage s'élève à 11,9% fin 2020. Il est en hausse de 2,7% par rapport à l'année précédente, a indiqué le Haut-commissariat au plan (HCP) mercredi dernier dans sa note sur la situation du marché du travail en 2020. Une hausse qui touche l'ensemble des catégories de la population (5,9% en milieu rural et 15,8% dans celui urbain).

Plus précisément, le nombre de chômeurs est ainsi passé de 1.107.000 à 1.429.000 chômeurs entre 2019 et 2020, soit une hausse de 29% (224.000 chômeurs en milieu urbain et 98.000 en milieu rural). Le taux de chômage a augmenté de 2,9 points à 10,7% pour les hommes et de 2,7 points à 16,2% pour les femmes, a indiqué le HCP dans sa note sur la situation du marché du travail en 2020. Ce taux est plus prononcé chez les diplômés avec une hausse de 2,8 points à 18,5% et de 6,2 points à 31,2% parmi les jeunes âgés de 15 à 24 ans.

La population active occupée en situation de sous-emploi a at-

teint 1.127.000 personnes contre 1.001.000 une année auparavant, alors que le taux de sous-emploi est passé de 9,2% à 10,7%, au niveau national, de 8,3% à 10,1% en milieu urbain et de 10,4% à 11,6% en milieu rural.

«Il s'agit de chiffres bien calculés pour une période de crise», c'est ainsi que Hicham Attouch, professeur d'économie à l'Université Mohammed V d'Agdal-Rabat, a commenté les dernières statistiques du HCP. Pour lui, ces chiffres ne reflètent que partiellement la réalité et il s'interroge sur les modalités de leur calcul. «Il y a plusieurs paramètres à prendre en considération comme le chômage déguisé, l'emploi partiel, les aides et subventions accordées de mars à juin 2020 et prolongées pour le tourisme à mars 2021 par l'Etat et l'emploi précaire, indépendant et informel», nous a-t-il expliqué. Et de poursuivre : «Ceci d'autant plus que ces chiffres ne révèlent pas les écarts au niveau des régions et des secteurs. En effet, il y a aujourd'hui des régions sinistrées économiquement comme le cas pour la ville de Marrakech qui vit du secteur

du tourisme. Un secteur qui a été gravement touché et certaines de ses branches sont à l'arrêt total ou fonctionne avec un sous-effectif».

Comment peut-on expliquer la hausse du taux de chômage ?



*Le rythme et le type de croissance de notre économie en question*

Faut-il l'imputer à la crise liée à la pandémie de Covid-19 ? «Pas uniquement puisque le chômage au Maroc a des facettes structurelles», nous a répondu notre source. Et d'expliquer: «Les effets réels de cette crise ne sont pas aujourd'hui calculables. Il faut attendre au moins deux années pour recenser l'impact réel de cette crise sur notre économie et préciser sur le marché de l'emploi. Les chiffres du HCP sont conjecturaux et il faut les placer dans leur contexte». Pour elle, cette hausse trouve plutôt son explication dans les restructurations ou les remodelages effectués par les entreprises envers leurs effectifs.

Pour notre interlocuteur, les statistiques sur le chômage inondent les médias nationaux, mais il s'agit, selon lui, de données purement techniques qui considèrent les chômeurs comme de simples chiffres. Pis, le chômage est traité dans ces médias comme un phénomène banal alors qu'il s'agit d'un fléau endémique et structurel qui interroge la dynamique de notre économie nationale et la participation du secteur privé à

créer de l'emploi.

Un récent rapport de l'Organisation internationale du travail (OIT) a révélé que l'Afrique du Nord a le taux de chômage le plus élevé de toutes les sous-régions du monde (12,1% en 2019) et le ratio emploi-population le plus faible (40,1%). « Ces chiffres remettent sur l'espace public le débat sur le rôle et la place de notre économie dans la création d'emploi. En effet, la création d'emploi a été du ressort de l'Etat et grâce à son appui. En d'autres termes, c'est l'Etat qui crée de l'emploi directement ou indirectement avec ses subventions, ses programmes ou ses stratégies et ce n'est pas l'économie. Et cela dure depuis les années 90 notamment en ce qui concerne l'emploi pour les diplômés. Il y a une inadéquation tant au niveau du rythme que du type de croissance économique dans notre pays », a conclu Hicham Attouch. Une situation qui risque de devenir des plus pesantes dans les années à venir vu la forte augmentation de la population en âge de travailler.

Hassan Bentaleb

# Nasser Bourita : *La décision américaine sur le Sahara nous rapproche de la solution d'un conflit qui n'a que trop duré*



La décision américaine de reconnaître la souveraineté pleine et entière du Maroc sur la totalité de son Sahara inaugure "un momentum renforcé en faveur d'une solution politique réaliste et durable basée sur le compromis dans le cadre de l'autonomie", affirme le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita, dans une tribune publiée, mercredi, par le magazine Jeune Afrique.

La décision US est à "mesurer au regard de la perspective de solution qu'elle offre à ce différend qui n'a que trop duré, pour nous rapprocher de la stabilité et de la sécurité durables dans un sous-continent hautement stratégique", souligne le ministre dans cette tribune publiée sous le titre "Maroc : au Sahara, une décision américaine qui nous rapproche d'une solution".

Selon Nasser Bourita, le poids de la décision américaine est "à lire à l'aune de celui de son auteur: puissance globale, membre permanent du Conseil de sécurité" et "allié majeur" du Maroc, avec lequel des relations stratégiques ont été construites ces vingt dernières années, sous la conduite éclairée de S.M le Roi Mohammed VI.

Ces relations, ancrées dans l'histoire et tournées vers l'avenir, se sont consolidées au fil des différentes administrations, a-t-il souligné.

Dénonçant le fait que les séparatistes du Polisario n'ont pas attendu la décision américaine pour rompre le cessez-le-feu et mener des actions de harcèlement

"somme toute insignifiantes", Nasser Bourita relève dans cette tribune que dans le conflit autour du Sahara, deux visions s'opposent.

D'un côté, celle du Maroc, portée par son Souverain, qui veut que l'avenir soit meilleur que le passé, et qui investit massivement pour le construire avec plus de 7 milliards de dollars sur dix ans rien que dans les provinces du Sud, répondant ainsi à la Vision Royale de ne pas laisser les populations otages du processus politique qui s'enlise.

De l'autre côté, celle des autres parties, qui "privilégient le statu quo, voire le pourrissement, empêchant l'intégration économique régionale, menaçant la sécurité dans une région instable et faisant fi des conséquences humanitaires en jeu", déplore le ministre.

Pour lui, "c'est à la lumière de ces données qu'il faut apprécier la décision américaine", ajoutant que c'est aussi de ce point de vue-là qu'elle se révèle dans sa dimension la plus structurante car elle "inaugure un momentum renforcé en faveur d'une solution politique réaliste et durable basée sur le compromis dans le cadre de l'autonomie".

"C'est ce sens du compromis, typique de sa tradition millénaire d'Etat central, qui a permis au Maroc d'évoluer vers une logique d'autonomie élargie où la population du Sahara marocain peut gérer ses affaires politiques, économiques et sociales à travers des organes législatif, exécutif et judiciaire régionaux", a-t-il affirmé.

Nasser Bourita relève également que

les Etats-Unis connaissent bien la genèse et l'évolution du dossier, ses dynamiques et enjeux, faisant observer que le cheminement, dont l'initiative d'autonomie est le fruit, est le résultat de "consultations approfondies entre SM le Roi et l'administration Clinton".

Soumise en concertation avec l'administration Bush, républicaine, elle a ensuite été soutenue par l'administration Obama, démocrate. Ces administrations successives ont toutes apporté leur appui à l'autonomie comme solution à ce différend régional, rappelle le ministre, en notant que la proclamation présidentielle de l'administration Trump est venue "couronner ce processus et expliciter une position constante de soutien depuis vingt ans".

Un soutien qui va de pair avec la reconnaissance d'une souveraineté nationale et d'une intégrité territoriale, observe-t-il, ajoutant qu'au-delà du soutien qu'ils apportent au Maroc à travers des déclarations politiques publiques, les Etats-Unis lui rendent disponibles, depuis 2015, une ligne financière au profit des provinces du Sahara marocain.

De même, explique-t-il, les accords commerciaux conclus avec l'Union européenne s'appliquent aux provinces du Sud du Royaume, relevant que le soutien fort des Etats-Unis "ne surprend donc que l'ignorance et l'amnésie".

Et de poursuivre que la proclamation américaine est aussi en phase avec l'évolution du dossier au sein des Nations unies, d'abord à travers les déclarations de nombreux anciens envoyés onusiens

qui avaient martelé que « l'indépendance du Sahara » n'était pas une option réaliste, et ensuite à travers les dix-sept dernières résolutions du Conseil de sécurité qui ont consacré une doctrine claire, en appelant à une « solution politique réaliste, pragmatique et durable », tout en marquant la prééminence des efforts sérieux et crédibles du Maroc pour sortir le dossier de l'impasse.

Pour y parvenir, note le ministre, le Maroc "reste fidèle" au processus politique mené sous les auspices des Nations unies, sur la base de paramètres clairs, impliquant les véritables parties du différend régional.

"Et S.M le Roi s'y est engagé auprès du Secrétaire général des Nations unies, António Guterres", note le ministre, faisant remarquer qu'il est "primordial de souligner que le processus politique n'est pas une fin en soi" mais plutôt "un chemin".

A ses yeux, ceux qui croient contrarier le Maroc en s'opposant à son initiative d'autonomie ne font que "servir une impasse et s'opposent en réalité à la seule promesse d'une solution sans vainqueur ni vaincu, et qui bénéficie d'un élan d'appui international de plus en plus affirmé".

"Nous en voulons pour preuve les 42 pays qui ont récemment réitéré leur soutien à l'autonomie sous souveraineté marocaine dans le cadre d'une conférence ministérielle à l'initiative du Maroc et des Etats-Unis. En outre, la décision américaine de rejoindre la vingtaine de pays ayant inauguré des consulats à Laâyoune et Dakhla incitera sans nul doute d'autres nations à leur emboîter très prochainement le pas", rappelle-t-il.

Et d'ajouter que lorsque le Maroc a signé, le 22 décembre dernier, la déclaration trilatérale qui contient la déclaration présidentielle américaine, "il a scellé par la même occasion un engagement pour un package vertueux, favorisant la stabilité dans le Maghreb et au service de la paix au Moyen-Orient par la même occasion".

"C'est une chance qui s'offre à nous aujourd'hui de nous inscrire dans un positionnement constructif et agissant vers le seul horizon réaliste, juste et durable", conclut-il.

Le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita, a signé d'autres tribunes dans différents supports médiatiques internationaux dans lesquelles il explique la démarche américaine et le soutien international à la solution d'autonomie des provinces du Sud sous souveraineté marocaine.

# Diktat vaccinal

*L'UE exige d'être servie en premier en AstraZeneca  
Les autres peuvent bien attendre*



Le casse-tête de la campagne de vaccination n'est toujours pas entièrement résolu. L'actualité des derniers jours nous a rappelé qu'il est plus difficile de trouver un vaccin que d'en fabriquer en grandes quantités. De toute évidence, en période de pandémie, les labs mènent la danse. Les pays européens viennent d'en faire l'amère expérience à cause des retards dans les livraisons du sérum. Assez pour les pousser à opter pour un protectionnisme vaccinal qui risque de causer des dommages collatéraux aux quatre coins du monde.

## Exportations de vaccins contrôlées

En cause, Ursula von der Leyen et son équipe. Depuis quelques jours, la présidente de la Commission européenne est sous le feu de critiques vives et ininterrompues de la presse européenne à cause d'une stratégie vaccinale ratée, et d'une commission accusée d'avoir acheté des vaccins en trop faibles quantités et trop tard. Pour se rattraper, le quotidien français «Libération» révèle que sous l'impulsion de la chancelière allemande, Angela Merkel, la cheffe de l'exécutif européen a de-

mandé à son cabinet de préparer rapidement un texte soumettant les exportations de vaccins vers des pays tiers à une procédure d'autorisation nationale.

En clair, cette procédure a pour principal objectif de s'assurer que «les laboratoires, en particulier Pfizer-BioNTech et AstraZeneca, accusés de ne pas tenir leurs engagements, n'exportent pas, notamment vers le Royaume-Uni, des doses qui auraient dû être livrées aux Européens», comme l'a relaté «Libération». En effet, AstraZeneca a annoncé, le 22 janvier, que seulement 31 millions de doses seraient livrées au premier trimestre, quand la Commission en attendait plus de 100 millions. Dimanche 31 janvier, le laboratoire a revu à la hausse ses prévisions à 40 millions de doses. Mais ce n'est pas assez au goût de la cheffe de l'exécutif européen : «J'en attends plus. AstraZeneca a des obligations et doit les respecter. Le laboratoire est prêt à livrer un tiers de ce qu'il devait livrer au premier trimestre, il en manque deux tiers. Pour être claire, nous voulons ces vaccins», a précisé Ursula von der Leyen dans un entretien accordé à plusieurs médias européens. Puis d'ajouter : «AstraZeneca nous a prévenus de son retard au dernier

moment et sans avancer de raisons convaincantes, il faut maintenant de la transparence. C'est pour ça que nous avons adopté

un mécanisme de contrôle des exportations de vaccins contre la Covid-19».

## Des dommages collatéraux

En agissant ainsi, la présidente de la Commission européenne défend les intérêts des pays de l'UE. Rien de bien surprenant. Sauf que le champ d'application de ce texte est encore plus vaste et pourrait avoir de graves conséquences sur des pays comme le Maroc, qui attend la livraison de 23 millions de doses du vaccin d'AstraZeneca, en plus des deux millions déjà reçues. A dire vrai, contrôler ce que font les laboratoires et notamment «savoir ce que AstraZeneca a produit dans ses usines européennes, ce qui a été exporté, où cela a été exporté et ce qui a été stocké», comme l'a indiqué Ursula von der Leyen, n'est pas une mauvaise idée. Mais le sujet est d'une rare sensibilité.

La majeure partie de la planète n'a toujours pas accès au vaccin. Dès lors, une mesure de ce type sera forcément perçue par les pays tiers comme du protectionnisme vaccinal, quand bien même, au départ, ledit texte est né de la crainte que «l'Irlande du Nord (hors UE), qui bénéficie de dispositions commerciales spéciales justement destinées

à éviter le retour de cette frontière avec l'Irlande (UE), ne devienne une voie de contournement de ce mécanisme de transparence et d'autorisation des exportations de doses», explique-t-on dans les colonnes de «Libération».

## A priori, le Maroc l'a échappé belle

Alors quid des doses destinées au Maroc ? A priori, le texte n'aura aucun effet sur ces exportations. Car si l'on se base sur les informations révélées par le ministère de la Santé, les doses reçues et attendues par le Maroc sont produites sur le continent asiatique et notamment au sein du Serum Institute of India, plus grand producteur mondial de vaccins. Mais est-ce que cela représente une garantie ? A la lumière du retard pris par AstraZeneca, rien n'est moins sûr. Le géant pharmaceutique suédois résistera-t-il à la tentation d'approvisionner le marché européen avec ses vaccins produits en Inde ? L'avenir nous le dira. A moins que les pays européens refusent le produit. Dans ce cas, des doutes naîtront fatalement sur la différence supposée entre les vaccins d'AstraZeneca produits en Europe et ceux du Serum Institute of India. Mais ça c'est un autre sujet.

Chady Chaabi



*Quelles conséquences pour le Maroc ?*

# Le président du conseil de la préfecture de Skhirat-Témara se fait indûment vacciner

*Les autorités locales ouvrent une enquête sur Zouhair Zemzami et le PPS le suspend*



Une enquête a été ouverte mercredi pour déterminer les circonstances entourant la vaccination de Zouhair Zemzami, président du conseil de la préfecture de Skhirat-Témara contre la Covid-19, alors qu'il ne fait pas partie des catégories prioritaires devant bénéficier de la campagne nationale de vaccination, a indiqué la wi-

laya de la région de Rabat-Salé-Kénitra.

Les mesures disciplinaires et juridiques nécessaires seront prises à l'encontre de toute personne impliquée dans la facilitation de cette vaccination en dehors des conditions en vigueur, a précisé la wilaya dans un communiqué.

Le parti sous les couleurs duquel ledit président a été élu,

à savoir le Parti du progrès et du socialiste (PPS), a annoncé, mercredi, l'avoir suspendu pour avoir indûment bénéficié du vaccin contre la Covid-19.

"Etant donné que les faits constituent une grave atteinte aux valeurs de citoyenneté et d'éthique que tout responsable, notamment un élu et président du conseil de la préfecture, est tenu à respec-

ter, le bureau politique du PPS annonce la suspension des activités de l'intéressé dans toutes les instances du partis, dont il est membre, et ce dans l'attente des résultats de l'enquête ouverte par les autorités compétentes et de la décision que prendra la commission nationale de contrôle politique et d'arbitrage du parti après saisie de l'affaire, conformément aux statuts du parti", souligne le bureau politique du PPS dans un communiqué.

Pour sa part, le directeur général de la sûreté nationale a ordonné la suspension provisoire de travail d'un commandant de la paix qui occupe le poste de chef du corps urbain du district provincial de sûreté de la ville de Berrechid, après que celui-ci ait bénéficié du vaccin anti-Covid-19 en dépit du fait qu'il ne remplit pas la condition de l'âge établie par les autorités compétentes.

Un communiqué de la Direction générale de la sûreté nationale (DGSN) indique qu'une enquête minutieuse a été ouverte pour déterminer les tenants et aboutissants de la réception par ce responsable sécuritaire de la première dose du vaccin malgré le fait qu'il ne remplit pas la condition relative à l'âge, précisant que la personne concernée n'a pas atteint l'âge de 45 ans requis par

les autorités publiques.

L'enquête vise également à identifier les manquements éventuels qui auraient facilité ce dépassement professionnel, conclut le communiqué.

A signaler, par ailleurs, qu'une enquête a été ouverte pour élucider les circonstances entourant la vaccination d'une personne non-prioritaire contre le Covid-19 au siège de la préfecture d'arrondissements d'Al Fida-Mers Sultan, indique mercredi la wilaya de la région de Casablanca-Settat dans un communiqué.

Selon les données préliminaires, la personne en question, qui ne fait pas partie des catégories ciblées actuellement par la campagne nationale de vaccination contre la Covid-19, a reçu la première dose du vaccin lors de l'opération de vaccination des membres des autorités publiques concernés par l'étape actuelle de la campagne organisée récemment au siège de la préfecture d'arrondissements d'Al Fida-Mers Sultan, précise-t-on de même source.

Les mesures disciplinaires et judiciaires nécessaires seront prises à l'encontre de toute personne impliquée dans la facilitation de cette vaccination en dehors des conditions en vigueur, conclut le communiqué.

## 774 nouveaux cas d'infection au coronavirus enregistrés en 24 heures

Un total de 774 nouveaux cas d'infection au coronavirus et de 933 guérisons a été enregistré au cours des dernières 24 heures au Maroc, a annoncé mercredi le ministère de la Santé, soulignant que 308.398 personnes ont été vaccinées jusqu'à ce jour.

Selon le ministère, le nouveau bilan porte à 473.047 le nombre total des contaminations depuis le premier cas signalé en mars dernier, et à 451.780 celui des personnes totalement rétablies, soit un taux de guérison de 95,5%, a précisé le ministère dans son bulletin quotidien sur la situation de la Covid-19.

Le nombre total des décès est passé à 8.323, avec 14 nouveaux cas recensés en 24 heures, soit un taux de létalité de 1,8%, a relevé la même source.

Ces décès ont été enregistrés dans

les régions de Casablanca-Settat (4), Rabat-Salé-Kénitra (2), l'Oriental (2), Souss-Massa (2), Marrakech-Safi (1), Darâa-Tafilalet (1), Fès-Meknès (1) et Béni Mellal-Khénifra (1).

Les nouveaux cas ont été détectés dans les régions de Casablanca-Settat (302), Tanger-Tétouan-Al Hoceïma (106), l'Oriental (80), Rabat-Salé-Kénitra (69), Souss-Massa (60), Marrakech-Safi (44), Dakhla-Oued Eddahab (32), Darâa-Tafilalet (27), Béni Mellal-Khénifra (21), Fès-Meknès (16), Laâyoune-Sakia El Hamra (15) et Guelmim Oued Noun (2).

Le nombre des cas actifs s'élève à 12.944, alors que les cas sévères ou critiques sont au nombre de 650, dont 57 placés sous intubation, d'après le ministère, qui indique que le taux d'occupation des lits de réanimation Covid-19 est de 20,6%.





Mots flechés

Par Abou Salma

# Jeux & Loisirs

TOC-TOC	BIEN EN CHAIR CHÈRE	BANDE DE PROTECTION	SERVICE D'ORDRE	LE PREMIER HOMME	EXCÈS	GLABRE	ROND
FOCUS			DEMI-SOLDE STAR				
QUIDAM					TÊTE DE MOUTON		
CONCASSEUR				CRACK	INGURGITÉ		
LA FIN DU JOUR		PAREIL			CUBE LETTRES DE BÉART		AUTOSUFFISANCE
		DÉMONSTRATIF		VOYELLES	VENT FROID ORGANE		
RETIRE FORME D'AVOIR		ALLONGÉ PARTIRAI				QUARTIER DE BUCAREST	
GRAIN	LUTOPISTE PAS EMBALLÉ		DESCEND CONNU		TRANCHE SODIUM POULIE		
				PARTIRA TITRE LÉGAL			DE BAS EN HAUT: BUTTE
BLOTTI	SYMBOLE DE L'OR ADVERBE			BAUDET MÉLODIE		FIN DE VERBE	
			ALUMINIUM		LETTRES DE NIMIER	QUARTIER DE NANCY BALAI	
SYMBOLE DU CALCIUM		LETTRES DE CAPP PIÈCE DE JEU			VOYELLES		
SAYON							

Solution mots flechés d'hier

EXPOSÉ AU SOLEIL	A	INDIVISIBILITÉ	MAGIENNE	PARTIE DE PLAISIR	N	SESSIONS SUPPLÉMENTAIRES AU MOUVEMENT	N	ORDRE POUR LA SÉCURITÉ	GLACES	D	CUBE BUTTE			
BRAVE	D	E	F	I	E	ACCÉPTE	A	D	M	E	T			
ARTÈRE	A	R	T	E	R	E	JOINT	VOYELLES	I	I	LE MÊME	U		
MODEME	E	R	E	R	E	PROLOGUE	S	A	L	A	R	I	E	
ÂGE	E	T	E	B	N	A	OD	REPLI						
SÉASON	EN DIRECT	CALCULÉ DANS LE VENT	C	A	N	LACER	L	I	E	R				
FEMME MALADISE	L	I	O	N	N	E	GRAND ARBRE	O	R	M	E			
FLUIDE	I	N	F	L	U	X	POST-SCRIPTUM	P	S	F	O	R	C	
CUBE	V	EN FILIGRANE	F	I	E	P	PIÈCE SUR LE FRONT	E	P	I	EN PUBLIC À SEC	P	U	
DE	POULIE	BRANDE	R	E	A	MACHIN	U	N	T	E	L			
ESPIONNAGES	TENTENT EN COUPLE	PEU	P	R	O	N	PRONOMS POSSESSIFS	I	L	A	R	LA FIN DU JOUR		
EPIÈRES							TOUCHÉ	P	E	R	C	U		
ARTICLE							LIBRÉ DE TRAVAIL	A	T	E	L	I	E	R

**Directeur de la Publication et de la Rédaction**  
Mohamed Benarbia

**Secrétaire général de la Rédaction**  
Ahmed Saïdi

**Rédaction**  
Mohamed Bouarab  
Hassan Bentaleb  
Alain Bouthib  
Mourad Tabet  
Wafaa Mejdoubi  
Mehdi Ouassat  
Chady Chaabi

**Responsable des ressources humaines**  
Atika Rachdi

**Directeur artistique**  
Fouad Ezzafir

**Service technique**  
Khadija Sabi (Responsable)  
Meryem Warrach  
Myriem Rehane  
Khadija Halafi  
Hafid Bouzarouata  
Mariama Farki  
Elkandoussi Elmardi

**Révision**  
Abdelmoumeïn Warrach

**Secrétariat**  
Asmaa Tabaa

**Photographe**  
Ahmed Laaraki

**Documentation**  
Nadia Ghazali

**Correspondants**  
Ahmadou El Katab  
(Laâyoune)  
Abdelali khallad  
(Essaouira)

**Collaborateurs**  
Chouaib Sahnoun  
Khalil Benmouya

**Adresse de la Rédaction**  
33, Rue Amir Abdelkader  
B.P. 2165 - Casablanca Maroc

**E-mail:**  
Libération@libe.ma  
Téléphone:  
0522 61.94.04  
0522 62.32.32  
Fax de la rédaction:  
0522 62.09.72

**Service annonces et publicité**  
E-mail:  
annoncesliberation@libe.ma

Youssef El Gahs  
Mouna El Youssoufi  
Loubna Baghdadi  
Latifa Mounib  
Rkia Ait Dahman  
Siham Zaïter  
Fadwa Choukri

44, Avenue des E.A.R  
3ème Etage - Casablanca  
Tél: 0522 31.00.62  
Fax: 0522 31.28.10

**Imprimerie**  
Les Editions Maghrebines

**Distribution**  
SAPRESS  
Dossier DE PRESSE  
130/64

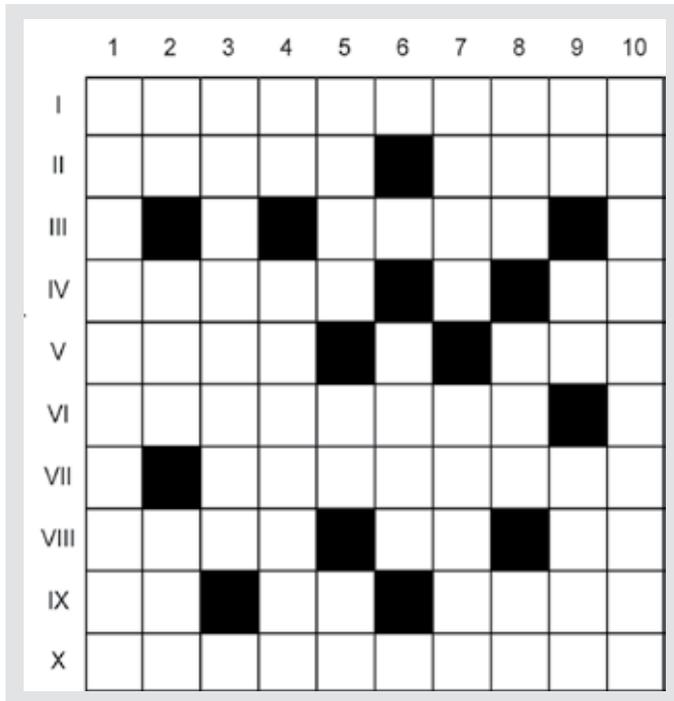
**Site web:**  
www.libe.ma

**Journal Libération**

**Libération Maroc**

**2017**  
www.ojd.ma

## Mots croisés



**HORIZONTALEMENT**

- I. Mouvement blanc très noir.
- II. Bramais – Mariée avec un gars de la droite.
- III. On ne compte pas leurs jours.
- IV. Orifices – Pour Vergès.
- V. Bouche – Pic.
- VI. De Grenoble.
- VII. Assommé.
- VIII. Me permis – Animal cool – Entrée de service.
- IX. A l'envers : Héros de Brecht – Voulait rentrer à la maison – Confidente.
- X. S'éprouvent.

**VERTICALEMENT**

- 1. Parigot.
- 2. C'est nous – D'un auxiliaire – Eugène connu.
- 3. Sportif.
- 4. Mesure de Chine – Dont les couleurs ont passé.
- 5. Erodes – Lac – La moitié de la moitié de Tonton.
- 6. Minéral.
- 7. Garder en anglais – Dévalai la pente.
- 8. Compuls – Cours d'école – Le molybdène.
- 9. Pige - Personnel - Unis mais chiffonné.
- 10. Sont chiffrées.

## Solution mots croisés d'hier



## Grilles de sudoku

**Facile**

7	2		3	4					
		4		5		9			
5		3			1	7	2	4	
6			5	9			7		
	7						6		
	4			2	7			1	
4	9	2	8			3	7		
		6		7		2			
				3	9		4	6	

**Moyen**

		6		3		5	9		
									4
			6	5		1			
	3			7				6	
5	2	9		6		4	7	8	
	4			8			5		
		3		4	8				
7									
	1	4		2		7			

**Difficile**

7	6			2	8				
			7		3				
2				4				5	
	1		6						
6		4		2		5	9		
					9		1		
9		3						6	
		6		7					
		2	9			4	3		

**Expert**

				9		8		2	
	6		2	8		7			
					3		6		
7		9						8	
3									9
	8					4		1	
	1	3							
		7		1	2		4		
6	3	7							

## Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

## Solution sudoku d'hier

**Facile**

8	4	6	9	2	7	1	3	5	
2	1	7	3	6	5	4	8	9	
9	5	3	8	1	4	6	2	7	
4	6	9	5	8	3	2	7	1	
7	2	8	6	4	1	9	5	3	
5	3	1	2	7	9	8	4	6	
6	7	4	1	5	8	3	9	2	
1	9	5	4	3	2	7	6	8	
3	8	2	7	9	6	5	1	4	

**Moyen**

6	4	1	9	3	2	7	5	8	
9	8	5	4	7	6	3	1	2	
2	7	3	5	8	1	6	4	9	
5	9	2	1	4	7	8	6	3	
7	1	8	3	6	5	2	9	4	
3	6	4	8	2	9	5	7	1	
8	5	6	2	1	4	9	3	7	
4	3	7	6	9	8	1	2	5	
1	2	9	7	5	3	4	8	6	

**Difficile**

3	5	2	9	4	1	8	6	7	
1	6	9	5	7	8	2	4	3	
8	7	4	2	6	3	1	5	9	
7	9	8	1	3	6	4	2	5	
5	4	6	7	8	2	9	3	1	
2	3	1	4	5	9	6	7	8	
9	1	5	6	2	7	3	8	4	
4	2	3	8	1	5	7	9	6	
6	8	7	3	9	4	5	1	2	

**Expert**

2	3	8	4	6	7	1	9	5	
6	4	9	1	3	5	7	8	2	
5	7	1	2	9	8	4	6	3	
9	2	4	7	1	3	6	5	8	
1	6	5	8	2	4	9	3	7	
7	8	3	9	5	6	2	1	4	
8	9	2	3	4	1	5	7	6	
3	1	6	5	7	2	8	4	9	
4	5	7	6	8	9	3	2	1	

## Le nombre de défaillances d'entreprises en baisse en 2020

Le nombre de défaillances d'entreprises enregistrées en 2020 s'est établi à 6.612, soit une baisse de 21,6% par rapport à l'année 2019, selon Inforisk.

«Entre 2019 et 2020, les défaillances d'entreprises ont connu une baisse historique de 22%, soit la plus forte baisse depuis que nous mesurons cet indicateur», précise Inforisk dans une étude intitulée «Défaillances Maroc 2020: Une année exceptionnelle».

Ce résultat s'explique par le ralentissement de l'activité des tribunaux de commerce, qui a connu un arrêt quasi continu de mars à septembre 2020, entre le confinement généralisé et les vacances judiciaires, indique Inforisk, notant qu'à partir de septembre, la reprise a été plus ou moins normale de l'activité judiciaire mais perturbée par l'évolution sanitaire, rapporte la MAP.

Cette évolution s'explique également pour les mesures exceptionnelles mises en place par l'Etat en 2020, à savoir le Fonds Covid de 35 milliards de dirhams (MMDH), les prêts garantis par l'Etat avec Damane Oxygène puis Damane Relance et TPE (70 MMDH distribués aux entreprises), les reports de crédits, les reports de paiements fiscaux, les indemnités CNSS et le chômage partiel.

«Toutes ces mesures ont maintenu sous perfusion des milliers d'entreprises, dont certaines qui n'auraient pas survécu sans les aides de l'Etat», souligne l'étude, ajoutant que les symptômes de la crise sur les entreprises, ont néanmoins été perçus, à savoir notamment, l'arrêt temporaire d'activité, la réduction du temps de travail, le licenciement et la réduction des effectifs. En 2021, l'étude prévoit une chute qui sera plus dure, avec un arrêt des aides de l'Etat, notamment de Damane Relance/TPE et l'obligation de commencer à rembourser les dettes contractées en 2020 ou les reports d'échéances.

«Par ailleurs, les indicateurs d'activité ne se sont pas encore rétablis: baisse de 30% en moyenne de l'activité des entreprises en 2020, une reprise partielle attendue en 2021 (conditionnée par la rapidité de la campagne de vaccination), qui n'effacera pas néanmoins les pertes de 2020», constate l'étude. Par conséquent, le premier semestre risque d'être particulièrement difficile, avec un effet «rattrapage rapide», estime la même source.

## Le secteur manufacturier maintient son redressement



Le redressement de l'activité du secteur manufacturier s'est poursuivi au quatrième trimestre 2020, selon la Direction des études et des prévisions financières (DEPF) relevant du ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'administration.

«Suite au déconfinement progressif, entamé à partir du 10 juin 2020, le rythme baissier de la valeur ajoutée du secteur manufacturier s'est sensiblement atténué», a souligné l'institution publique en janvier dernier précisant qu'il s'est établi à -2,6% au troisième trimestre 2020 après -22% au deuxième trimestre.

Après avoir analysé les données recueillies, la DEPF a constaté que la valeur ajoutée du secteur s'est repliée de 8% au terme des neuf premiers mois de 2020, contre une progression de 2,7% un an auparavant.

Il est à souligner qu'« outre le secteur chimique et para-chimique qui a préservé sa bonne tenue le long des trois trimestres de l'année (+13% au T3, +3,2% au T2 et +9,1% au T1), cette tendance correctrice au troisième trimestre a concerné la quasi-totalité des branches d'activité », a-t-elle relevé dans sa note de conjoncture du mois de janvier (N°287).

La DEPF cite notamment le secteur du textile et cuir qui a enregistré un reflux de 2% au troi-

sième trimestre après un recul de 46,7% au deuxième trimestre et celui des industries mécaniques, métallurgiques et électriques qui a connu une régression de 14%, après une forte baisse de 53,6%.

Soulignons que la valeur ajoutée du secteur alimentaire et du tabac s'est, pour sa part, repliée de 2,4% au troisième trimestre après une baisse de 1,5% au deuxième trimestre et une augmentation de +6,1% au premier trimestre de l'année dernière.

Dans sa note de conjoncture,



**Le rythme baissier de la valeur ajoutée s'est sensiblement atténué au quatrième trimestre 2020**

« pour le quatrième trimestre 2020, les résultats de l'enquête de conjoncture de Bank Al-Maghrib auprès du secteur manufacturier, pour le mois de novembre, font état d'une amélioration d'un mois à l'autre de l'activité du secteur qui demeure, toutefois, en deçà de son niveau d'avant-crise ».

Selon la même source, par branche d'activité, la hausse de la production reflète une augmentation au niveau de l'industrie agroalimentaire, du « textile et cuir » et « chimique et para-chimique » et une baisse au niveau de l'industrie « électrique et électronique » et de celle de la « mécanique et métallurgie », a également souligné la Direction des études et des prévisions financières.

Poursuivant son analyse de l'évolution de ce sous-ensemble du secteur secondaire, la DEPF a ajouté que « le taux d'utilisation des capacités de production (TUC) s'est situé à 71% au titre des deux premiers mois du quatrième trimestre 2020, en baisse de 4,5 points, comparativement à la même période de l'année précédente ».

Précisons que cette variation est intervenue après un recul de 5,7 points observé au troisième trimestre et de 19,3 points au deuxième trimestre 2020.

A noter que les exportations du secteur ont, de leur côté, enre-

gistré une bonne dynamique au titre des deux premiers mois du quatrième trimestre 2020, a, par ailleurs, souligné l'institution publique.

Un dynamisme marqué par « des hausses de 8,8% pour l'industrie automobile (après +26,7% au troisième trimestre 2020), de 20,3% pour les dérivés de phosphates (après -2,6%), de 10% pour l'industrie alimentaire (après +11,1%), de 7,7% pour l'électronique (après +0,8%) et de 0,3% pour le textile et cuir (après +4%) ».

En ce qui concerne les autres activités secondaires, abordées dans cette note, on rappellera brièvement la bonne tenue de l'activité du secteur extractif à fin novembre, dont la valeur ajoutée a enregistré une hausse de 4,3%, après +7,9% un trimestre plus tôt et +2,3% un an auparavant et le redressement des indicateurs du secteur de l'énergie électrique, après les premières mesures de déconfinement, qui s'est poursuivi au cours des deux premiers mois du quatrième trimestre. Sans omettre l'atténuation du rythme baissier des ventes de ciment d'un trimestre à l'autre, une baisse qui « s'est située à -1,3% au quatrième trimestre, après -3,7% au troisième trimestre, -27,8% au deuxième trimestre et -8,9% au premier trimestre 2020 ».

**Alain Bouithy**

## Ennaki Automobiles enregistre un CA en hausse au quatrième trimestre 2020

Le chiffre d'affaires (CA) de la société Ennaki Automobiles a enregistré durant le 4<sup>ème</sup> trimestre 2020 (T4 2020) une progression de 11,22% par rapport à une année auparavant. Ce chiffre d'affaires est passé ainsi de 129.935 millions de dirhams (MDH) au T4 2019 à 144.515 MDH au T4 2020, a précisé la société dans un communiqué, assurant avoir maintenu sa position de leader des importateurs du secteur automobile en Tunisie avec une part de marché de 12,6%, soit 6.243 unités immatriculées dont 2.204 immatriculations durant le dernier trimestre de l'année. La marque Audi a conservé sa première place du segment premium pour la sixième

année consécutive, a relevé le communiqué. S'agissant de la masse salariale, elle s'est élevée au terme de l'exercice 2020 à 17,008 MDH contre 19,261 MDH au 31 décembre 2019, soit une régression de 11,7%.

Le Groupe a fait état d'un solde de trésorerie de 29,97 MMDH au 31 décembre 2020 contre un solde de 11,27 MMDH à la fin de l'année 2019, ajoutant que les investissements réalisés durant l'année 2020 ont totalisé un montant de 2,28 MMDH contre 3,41 MMDH en 2019. L'endettement financier global a, quant à lui, atteint un solde de 24,17 MMDH contre 21,25 MMDH en 2019

## Le Trésor place 4,82 MMDH d'excédents

La Direction du Trésor et des finances extérieures (DTFE) a lancé, mardi, trois opérations de placement des excédents de trésorerie d'un montant total de 4.825 millions de dirhams (MDH).

Le premier placement avec prise en pension porte sur un montant de 2,2 milliards de dirhams (MMDH) pour une durée de deux jours et un taux moyen

pondéré de 1,42%, indique la DTFE dans un communiqué.

Le deuxième placement, avec prise en pension également, porte, quant à lui, sur un montant de 2 MMDH sur une journée, au taux moyen pondéré de 1,28%. En blanc, le troisième placement porte sur un montant de 625 MDH placé sur une journée au taux moyen pondéré de 1,50%, fait savoir le communiqué.

# L'agriculture urbaine, un agrobusiness au service des villes ?

Agriculture et villes, deux termes qui semblent un peu différents voire même opposés ! Pourtant, les agglomérations au départ ont bien été créées sur des endroits où il y avait de l'agriculture destinée à nourrir les populations, mais au fil du temps la notion d'urbanisme a été séparée de celle d'agriculture.

Sur les toits, les façades, ou encore dans les sous-sols et les parkings, cette agriculture, extrêmement diverse, est considérée comme un agrobusiness qui revient en force dans les plus grandes cités du monde. Elle fait désormais partie du système économique et écologique local des villes et joue un rôle essentiel dans la vie économique, culturelle et sociale.

Son succès peut être largement attribué à l'intérêt que réservent les services de l'agriculture et de la ville dans la fourniture de formations, de terrains et de services de vulgarisation aux nouveaux agriculteurs urbains.

Au Maroc, l'histoire des villes a connu la réussite de plusieurs modèles de ce type d'agriculture et a joué un rôle de relais entre

l'urbain et le rural, a confié dans une déclaration à la MAP, Imane Thami Alami, directeur de recherche, chef de la division scientifique à l'Institut national de la recherche agronomique (INRA), citant, à cet égard, les modèles de la région de Boufekrane et Tiznit qui comportent plusieurs facteurs de réussite pouvant être capitalisés et disséminés.

L'agriculture urbaine est caractérisée par une concurrence sur l'accessibilité des ressources naturelles et l'usage des espaces

écologique dans les zones urbaines et périurbaines.

Un agrobusiness qui revient en force dans les plus grandes cités du monde

entres l'urbain et le rural, a relevé Mme Thami Alami, soulignant que cette interaction nécessite un haut niveau de coordination des actions entre l'ensemble des intervenants dans cette activité. Or, actuellement, cette coordination n'est pas encore mise en pratique.

Par conséquent, des efforts importants restent à réaliser pour parvenir à l'intégration des acteurs, des activités et des espaces de l'agriculture et de l'alimentation urbaines, a-t-elle estimé, faisant savoir que la mise en réseau et la valorisation du savoir local, ainsi que les résultats de recherches scientifiques sont des outils efficaces pour provoquer des interactions constructives entre les différents acteurs de l'agriculture urbaine et favoriser la dissémination des bonnes pratiques.

Aussi, le suivi et le contrôle des risques sanitaires liés à l'utilisation des produits phytosanitaires et des fertilisants peut être évoqué pour le secteur de l'agriculture urbaine, a dit Mme Thami Alami, expliquant que cet aspect offre une opportunité afin d'opter pour l'agriculture biologique et

écologique dans les zones urbaines et périurbaines.

Selon elle, ce dernier choix demande une coordination pour instaurer un système de certification, un accompagnement très rapproché des agriculteurs et un effort de commercialisation et d'organisation professionnelle.

Evoquant les limites de cette filière de niche, la responsable a souligné que les fermes urbaines et les jardins communautaires doivent concurrencer les développements résidentiels et commerciaux pour l'espace et cela s'avère souvent difficile sans le soutien public.

L'agriculture dite urbaine peut fournir une source de produits frais et sains pour les familles, les groupes communautaires et les marchés urbains, a fait savoir l'expert, ajoutant toutefois qu'il est difficile de quantifier à quel point elle contribue à cet approvisionnement. Une évaluation cartographique de la potentialité de cette agriculture par rapport à l'espace disponible et des pratiques de production intensive peut être une bonne démarche pour la planification de cette activité, a ren-

chéri Mme Thami Alami.

Et de poursuivre: "L'agriculture urbaine a le potentiel de contribuer à la sécurité alimentaire et peut être considérée comme un fournisseur important des produits biologiques avec un accès de proximité aux produits frais et sains. A l'avenir, la capacité des villes à produire au moins une partie de leur propre approvisionnement alimentaire peut prendre plus d'importance et peut renforcer la chaîne d'approvisionnement".

Défini en 2007 par l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) comme étant "la culture de plantes et l'élevage d'animaux à des fins alimentaires et autres utilisations dans et autour des villes et villages, et des activités connexes telles que la production et la livraison d'intrants, la transformation et la commercialisation des produits", ce secteur d'activité est une des solutions préconisées également par l'ONU pour répondre aux besoins alimentaires des zones urbanisées, notamment dans les villes et les pays pauvres.

Par Salma El Badaoui (MAP)

# Les niveaux de volatilité MAD/USD favorables aux couvertures

Attijari Global Research (AGR) a conseillé, dans sa note hebdomadaire "Weekly MAD Insights - Currencies", aux investisseurs de poursuivre la couverture de leur position en devises, et ce compte tenu du mouvement de dépréciation du dirham face au dollar initié depuis le début de janvier 2021.

Les niveaux de volatilité actuels du dirham, conjugués à un rattrapage attendu des flux imports, demeurent favorables aux stratégies optionnelles de couverture, estiment les analystes d'AGR.

En outre, ladite note indique qu'au cours de cette semaine, la position de change a franchi à la baisse le seuil des 5 milliards de dirhams (MMDH) et s'est située en moyenne à 5,4 MMDH contre 5,9 MMDH une semaine auparavant, rapporte la MAP.

Cette évolution s'explique par un flux de couverture des opérations import plus important que

celui des opérations export, précisent les analystes d'AGR, notant que les spreads de liquidité se sont davantage rétrécis, mais à un ampleur moins importante que les semaines précédentes. Ces spreads atteignent 3,28%, en repli hebdomadaire de 6,1 points de base (PBS).

Dans ce contexte, la dépréciation du dirham face au dollar, observée depuis le début de 2021, se poursuit. A cet effet, la parité USD/MAD a atteint 8,96, en hausse de +0,28%. L'effet panier, évalué à 0,22%, explique l'essentiel de l'évolution du dirham contre 0,06% seulement pour l'effet marché.

Côté perspectives, les analystes d'AGR maintiennent leur scénario de dépréciation du dirham face au dollar et à l'euro à horizons 1, 2 et 3 mois, et ce en marge de la poursuite de la dépréciation de la monnaie nationale face au billet vert au



cours de cette semaine, d'un effet restrictif sur la position de change des banques et du rétrécissement attendu des spreads de liquidité.

La parité USD/MAD devrait évoluer autour de 9,03 à horizons 1 et 2 mois respectivement, avant d'atteindre 9,05 à horizon 3 mois,

contre 8,96 actuellement. Par conséquent, le dirham se déprécierait face au dollar de 0,8%, 0,9% et 1,1% sur les mêmes périodes, soit des niveaux moins importants que ceux prévus la semaine dernière.

Face à l'euro, le dirham devrait se déprécier à des niveaux plus im-

portants. La parité EUR/MAD devrait atteindre 11,01, 11,02 et 11,05 à horizons 1, 2 et 3 mois respectivement, contre un niveau actuel de 10,87. Les niveaux de dépréciation devraient ainsi atteindre 1,3%, 1,4% et 1,6% à horizons 1, 2 et 3 mois respectivement.

# Art & culture

## Les musées se réinventent en misant sur le digital



Après la propagation de la pandémie du nouveau coronavirus (Covid-19) qui a poussé les musées du monde à multiplier les initiatives pour maintenir le contact avec leur public, les tendances de fond semblent se renforcer, notamment en matière d'émersion de nouveaux contenus digitaux.

Étroitement liée à l'évolution du secteur touristique, la culture muséale a souffert d'une crise sans précédent, face à laquelle plusieurs mesures ont été prises en vue d'amortir le choc, mais également pour continuer de diffuser la culture artistique et faciliter son accessibilité.

Au Maroc, les conservateurs et les guides des musées ont vu leurs institutions être fermées durant le confinement général qui a duré plusieurs mois. Désormais, la vision de leur métier s'est transformée, en accordant plus d'attention à leur présence dans le monde numérique. "Avec la distanciation sociale et la réorganisation des parcours au sein des expositions, les musées ne peuvent recevoir au mieux que la moitié de la jauge habituelle des visiteurs, mais, le plus souvent, ils en accueillent un peu moins", a souligné dans une déclaration à la MAP, Abdelaziz El Idrissi, Direc-

teur du Musée Mohammed VI d'art moderne et contemporain. Il a, à cet effet, relevé que ce musée, avec une reprise axée sur une programmation orientée "art marocain", continue d'avoir un public quoiqu'il demeure assez réduit, comparé à la période d'avant crise, d'autant plus qu'il n'y a pas de touristes, ni de groupes scolaires, lesquels constituaient une partie importante des visiteurs. C'est dans ce sens que M. El Idrissi, a souligné la nécessité pour certains musées "classiques" de se réinventer, notamment à travers de nouvelles expériences immersives pour découvrir les œuvres d'art autrement. A cet égard, le responsable a fait observer que le musée Mohammed VI a créé "une sorte de base de données numérique" à même de permettre aux férus de l'art, d'accéder à la totalité des activités culturelles réalisées par le musée et par ricochet profiter des balades virtuelles artistiques proposées, sans pour autant avoir à se déplacer. "Le numérique ne remplacera jamais une visite au musée ni les échanges en réel, certes, mais ça reste un extraordinaire outil à même de rapprocher l'art de la population" a-t-il assuré, notant que l'engouement des amateurs de l'art vis-à-vis de cette pratique alternative, prouve qu'il

aura certainement un monde d'après pour les musées.

M. El Idrissi a, en outre, fait savoir que les chiffres demeurent assez bas, "soit 200 personnes qui arrivent chaque vendredi au musée Mohammed VI et une fréquence de cinquante à soixante-dix personnes par jour durant le reste de la semaine", estimant dans ce sens que la culture constitue, plus que jamais un service essentiel en période de crise "Quand on est isolé, c'est la culture qui nous unit".

Si certains musées situés dans des zones très fréquentées cet été ont réussi à tirer leur épingle du jeu, grâce notamment au numérique, d'autres connaissent une chute radicale depuis quelques mois, notamment le musée des Sources de Lalla Mimouna à Tinejdad, qui a perdu 90% de sa clientèle à cause de cette pneumonie virale.

Approché par la MAP, Zaïd Abbou, créateur et gérant de ce musée situé à quelques encablures de Goulmima, n'a pas manqué de préciser que l'affluence anémique due aux mesures visant à freiner la propagation du Covid-19, a forcé plusieurs musées à sabrer dans leurs dépenses ou à envisager de nouvelles sources de revenus. Il a noté que ces espaces, en plus de jouer le rôle de gar-

dien de la mémoire et du patrimoine national matériel et immatériel, constituent un vrai bol d'air pour le public, notamment en période de crise. Pour ce qui est de l'impact du digital sur ce secteur, M. Abbou a affirmé que les dispositifs numériques jouent un rôle crucial en matière de développement de ce dernier, notamment en ce qui concerne le travail sur les collections ou encore la conception de la médiation des musées. Néanmoins, les petits musées situés dans des régions éloignées du Royaume n'ont pas forcément les moyens leur permettant d'assurer "une présence en bonne et due forme" sur le digital, a-t-il poursuivi. Il a, par ailleurs, souligné que "le Maroc mérite des musées à la hauteur de sa culture foisonnante et son patrimoine riche et varié", notant dans ce sens l'impératif de développer cette culture chez le citoyen marocain et renforcer sa visibilité sur la scène culturelle.

Force est de constater que le numérique, qui était auparavant une offre marginale pour la plupart des musées est devenu par la force des choses, l'unique option à même d'assurer une pérennité de la culture muséale dans le pays et un peu partout dans le monde.

## Des étudiants talentueux distingués à un concours de nouvelles

La remise des prix de l'édition 2020 du concours de la Nouvelle, organisé par l'université Sidi Mohammed Ben Abdellah (USMBA), a eu lieu mardi à Fès. Prévus initialement en mars dernier, cette compétition ouverte à tous les étudiants des universités et établissements de l'enseignement supérieur (publics ou privés) de la région Fès-Meknès, toutes nationalités confondues, avait été reportée en raison du contexte particulier de la Covid19. S'agissant des distinctions, le premier prix dans la catégorie "langue arabe" a été décro-

ché par l'étudiante Ilham Aslami de la faculté des lettres et des sciences humaines de Fès-Dhar El Mehraz pour sa nouvelle "Haris Anisyane-gardien de l'oubli". Le 2ème prix a été remporté par l'étudiante Abir Acharaf, de l'École nationale d'architecture de Fès pour son œuvre "Bihibriha Aladi lam Yajif- avec son entre qui ne sèche pas", tandis que la 3ème distinction est revenue à Ayoub Talii de la faculté des sciences juridiques, économiques et sociales de Fès pour sa nouvelle "Al Mataha-le labyrinthe".

Dans la catégorie langue française, le premier prix est allé à Zineb Kajaa de HEM Business School-Fès pour sa nouvelle "voyage pour un monde en paix", alors que le 2ème prix a été décroché par l'étudiante Nibila El Fahmiy de la faculté des lettres et des sciences humaines de Fès-Saïss pour son texte "le trésor". Quant au 3ème prix, il a été remporté par Maodo Fama Tine de la faculté des sciences juridiques, économiques et sociales de Fès pour sa nouvelle "le sort d'un esthète".

En langue espagnole, le premier prix a

été attribué à l'étudiant Ismail Khaouja de la faculté des lettres et des sciences humaines de Fès-Dhar Mehraz pour "Cuando toca, toca", alors que Ghizlane El Guil de la même faculté a remporté le premier prix dans la catégorie langue anglaise, pour son œuvre "the last beam of hope".

Le président l'USMBA, Redouane Mrabet, a souligné, à cette occasion, que "c'est dans ces circonstances pénibles que ce second recueil de la Nouvelle voit le jour", ajoutant que "cette nouvelle naissance est la preuve tangible qu'en temps de crise les humains peuvent surpasser leurs peurs et leurs faiblesses et s'adonner à l'exercice de la créativité littéraire".

"Nos étudiants, qui ont participé à la deuxième édition du concours de la Nouvelle, grâce à leur belle volonté, ont cru en eux-mêmes et en un lendemain meilleur en s'attendant à l'ouvrage de l'écriture et en proposant leurs textes à notre comité d'organisation", a-t-il dit, précisant que "ces étudiants étaient nombreux, leurs textes étaient riches, foisonnant d'idées originales et de contenus

pertinents".

"Ce que nous communiquent leurs textes, c'est cette envie de vivre, c'est cet espoir qui illumine et réchauffe les cœurs meurtris, ce sont ces témoignages sincères et profonds, dans les différentes langues qui sont invitées à dialoguer et à créer un pont de rencontre et de bonne entente", a noté M. Mrabet, relevant que cette édition prouve encore les activités para-universitaires (théâtre, écriture, musique, peinture, sport...) contribuent à l'épanouissement de l'étudiant.

Selon les organisateurs, cette manifestation est de nature à participer à la promotion des valeurs de tolérance, des idées de générosité, de respect de la différence et des valeurs millénaires qui ont fait du Royaume une grande Nation.

Aucun thème n'a été imposé par le Jury, en vue de garantir plus de créativité. La nouvelle proposée au concours devait respecter un certain nombre de critères, notamment la forme de la nouvelle, l'originalité du sujet, la qualité littéraire et esthétique, la vivacité du récit, ainsi que la justesse de la langue.



## Nommé aux Golden Globes, Tahar Rahim décrit son tournage "le plus intense"



Privation de nourriture, simulation de noyade: Tahar Rahim, "très heureux" d'avoir été nommé mercredi aux prestigieux Golden Globes américains, raconte à l'AFP avoir vécu son tournage "le plus intense" sur le plateau de "Designé Coupable". L'acteur français de 39 ans a été nommé dans la catégorie "meilleur acteur dans un film dramatique" pour son rôle dans ce film de Kevin Macdonald. Dans ce film inspiré d'une histoire vraie, il incarne Mohamedou Ould Slahi, un Mauritanien suspecté à tort de terrorisme et enfermé pendant 14 ans à Guantanamo. Son avocat, qui le fera libérer à force d'acharnement judiciaire contre l'administration américaine, est joué par Jodie Foster.

"C'est une histoire vraie qui mérite et qui doit être racontée. C'est terrible ce qu'il s'est passé pour cet homme, dans le coeur duquel régnait un message de pardon et de

paix. C'est ça le plus important au fond", a-t-il déclaré à l'AFP. Dépeignant avec précision les conditions extrêmes de détention sur la base américaine installée sur l'île de Cuba, le tournage était "le plus intense que j'ai jamais fait", a relaté Tahar Rahim. "J'ai dû physiquement me transformer, perdre énormément de kilos en très peu de temps (...) ce qui m'a mis dans un état émotionnel très particulier". "Le seul moyen que j'ai trouvé pour rendre ces scènes terribles de tortures authentiques, c'était d'en faire un peu l'expérience. D'aller au plus proche. Ce qu'on voit dans le film, je l'ai fait en vrai. J'ai porté de vraies menottes, j'ai été dans ces cellules froides, j'étais « waterboardé » (torturé par simulation de noyade) « forcé » (gavé de force de nourriture)", a-t-il décrit. A l'écran, l'acteur révéla en 2009 dans un autre film de prison, "complètement différent" selon lui, "Un prophète" de

Jacques Audiard, apparaît métamorphosé, les joues creusées et le crâne rasé. L'acteur d'origine algérienne, qui joue aussi dans la série "The Eddy", explique "adorer" travailler aux Etats-Unis, mais n'a pas l'intention d'y déménager. "Jouer dans une langue étrangère, c'est une autre façon d'interpréter. Le corps, le visage, bougent différemment l'usage des mots n'est pas le même, donc les émotions et l'interprétation du personnage sont forcément différentes, et ça, c'est très intéressant", a-t-il ajouté.

Les Golden Globes sont traditionnellement vus comme un marche-pied vers les Oscars, mais Tahar Rahim préfère ne pas y penser: "Je vais vivre l'instant présent, je ne veux pas gâcher ça", dit-il. Mais il conserve un rêve: "J'adorerais me retrouver dans un western". Du côté des bons ou des méchants? "On verra quand on y sera", sourit-il.

## Bouillon de culture

### Prix de la poésie

Le Cercle de la pensée marocaine (CPM) à Fès vient de lancer l'édition 2021 du Prix de la poésie Mohamed Serghini. Les lauréats de cette récompense seront annoncés lors d'une cérémonie qui se tiendra dans le cadre du 8-ème Forum arabe (19-23 mars 2021), coïncidant avec les célébrations de la journée mondiale de la poésie.

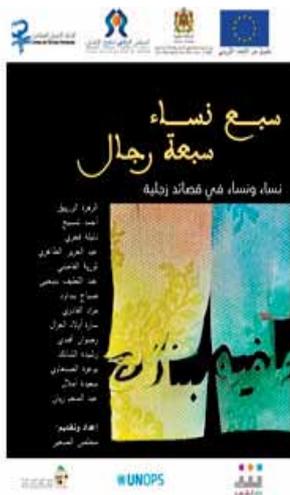
Selon la CPM, qui organise cet événement en partenariat avec la direction régionale de la culture Fès-Meknès, le prix est ouvert aux candidats de nationalité marocaine ou arabe résidant au Maroc. Les textes doivent être en langue arabe classique et publiés pour la première fois.

Le recueil poétique candidat à ce Prix, qui porte le nom d'un pionnier de la modernité dans la création poétique marocaine, devra être soumis aux organisateurs avant le 25 février.

Deux récompenses seront décernées au terme de ce concours. La première est d'une valeur de 10.000 DH. La deuxième œuvre retenue sera éditée par les organisateurs.



## Présentation et signature du recueil de Zajal "Sept femmes... Sept hommes" à Tétouan



L'Ecole des arts et métiers de Tétouan a labrité, lundi, la cérémonie de présentation et de signature du recueil de Zajal "Sept femmes... Sept hommes", avec la participation de poètes du Zajal représentant différentes générations. La parution de ce recueil, publié par la section de Martil/Tétouan de l'Union de l'action féministe (UAF), s'inscrit dans le cadre du projet "Marché des femmes... marché des droits", et comprend des poèmes de sept poétesses et autant de poètes marocains du Zajal, plaidant en faveur de l'égalité entre les sexes. A cette occasion, le poète tangérois Abdellatif Benyahya a présenté le poème "Fi Hadrat Al Yacout", avec lequel il a participé au recueil, tandis que la poétesse Sara Ouled Laghzal a récité son poème "Chadarat", qui figure également sur le recueil de Zajal "Sept femmes... Sept hommes".

Le poète de Zajal Abdelmounaim Rayan a également récité avec brio son poème "Lalla Aicha", alors que la poétesse tétouanaise Saïda Amlal a peint une belle image de la femme marocaine grâce à son poème "Riyah Al Haoua".

Le recueil de Zajal "Sept femmes... Sept hommes" est le fruit d'une coordination entre la section de Martil/Tétouan de l'Union de l'action féministe (UAF) et la Maison de la poésie de Tétouan, et comprend des poèmes de poétesses et de poètes marocains du Zajal, plaidant en faveur de l'égalité entre les sexes, a indiqué le directeur de la Maison de la poésie de Tétouan, Mokhlis Saghir, notant que la parution de ce recueil s'inscrit dans le cadre du projet "Marché des femmes... marché des droits".

Ce projet montre que les valeurs telles que l'égalité, l'équité et le respect de la femme sont des valeurs et des messages qui peuvent être transmis de manière plus intelligente à travers la littérature et les arts, notamment la poésie et le Zajal, a précisé M. Saghir dans une déclaration à la MAP. Pour sa part, la coordinatrice du projet "Marché des femmes... marché des droits", Nadia Nayer, a fait savoir que ce projet s'inscrit dans le cadre d'un programme de participation citoyenne financé par l'Union européenne, en partenariat avec le ministère chargé des droits de

l'Homme et des relations avec le Parlement et le Conseil national des droits de l'Homme (CNDH), sous la supervision du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets.

Ce projet vise à promouvoir la culture de l'égalité entre femmes et hommes au niveau de la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma, à travers la littérature et les arts, et à lutter contre les stéréotypes sexistes, a-t-elle ajouté. Aux côtés de la parution de ce recueil de poésie, un ensemble de capsules audiovisuelles, qui traitent également des questions d'égalité et de genre, seront publiées, en plus de la réalisation d'une étude académique sur les stéréotypes dans les proverbes marocains, a noté la coordinatrice du projet. Les poètes participant à ce recueil collectif, avaient la liberté de proposer le nombre de poèmes, de lettres et de mots, puisque le but était de permettre à chacun d'entre-eux d'aborder ce sujet à sa manière et de sortir ainsi avec des propositions de Zajal qui célèbrent la femme marocaine.



## Covax dévoile les premiers pays qui recevront les vaccins

**C**orée du Nord, Pakistan, Palestine, mais aussi Inde ou Monaco: le dispositif onusien Covax, destiné à assurer le partage équitable de vaccins anti-Covid, a publié mercredi la liste des premiers bénéficiaires et la quantité de vaccins qu'ils obtiendront jusqu'en juin.

Les doses - environ 337,2 millions d'unités - couvriront 3,3% de la population dans 145 pays et territoires. Il s'agit de vacciner les plus vulnérables, et notamment le personnel soignant. "Tous les pays devraient recevoir des doses proportionnelles à la taille de leur population afin de vacciner les groupes les plus prioritaires", a déclaré Ann Lindstrand, spécialiste de la vaccination à l'Organisation mondiale de la santé (OMS), en conférence de presse.

Les pays qui recevront le plus grand nombre de doses au cours de ce semestre sont: l'Inde (97,2 millions), le Pakistan (17,2 millions), le Nigeria (16 millions), l'Indonésie (13,7 millions), le Bangladesh (12,8 millions) et le Brésil (10,7 millions). La Corée du Nord est également sur la liste, et doit recevoir près de 2 millions de doses du vaccin d'AstraZeneca produit par le Serum Institute of India (SII).

Un petit nombre de pays riches y figure aussi, dont la Corée du Sud, le Canada, l'Andorre, Monaco, la Nouvelle-Zélande, Qatar et l'Arabie saoudite.

Piloté par l'OMS, l'Alliance du vaccin (Gavi) et la Coalition pour les innovations en matière de préparation aux épidémies (Cepi), Covax vise à fournir d'ici fin 2021 des doses à 20% de la population des 190 nations participantes. Il comporte un mécanisme de financement et l'intention des pays dé-



favorisés. 92 pays à revenu faible ou intermédiaire remplissent les conditions requises pour bénéficier de ce soutien.

Le dispositif Covax prévoit actuellement que 1,2 million de doses du vaccin Pfizer/BioNTech seront mises à la disposition de moins de 20 pays au cours du premier trimestre 2021, sous réserve de la conclusion d'accords supplémentaires. Ces doses seront complétées "par des volumes plus importants" du vaccin développé par AstraZeneca et l'université d'Oxford (Royaume-Uni). "Des volumes supplémentaires de doses du vaccin Pfizer-BioNTech seront disponibles au cours du deuxième trimestre et au-delà, conformé-

ment à l'accord d'achat anticipé signé entre Gavi et Pfizer-BioNTech pour un maximum de 40 millions de doses", indique le dispositif Covax dans ses prévisions.

"Les doses totales couvrent en moyenne 3,3% de la population des 145 participants", en ligne avec l'objectif de 3% de couverture sur les six premiers mois de 2021, "ce qui est suffisant pour protéger les groupes les plus vulnérables tels que les travailleurs de la santé", conclut-il.

Ces prévisions dépendent toutefois de plusieurs éléments, tels que l'état de préparation des pays.

En outre, pour distribuer les fioles, l'OMS se doit d'avoir certifié les vaccins. Pour l'instant, l'or-

ganisation n'a validé que celui du duo BioNTech/Pfizer, déjà autorisé par les autorités sanitaires de plusieurs pays. Elle n'a en revanche pas encore donné son feu vert à celui d'AstraZeneca. "C'est fantastique. Nous pouvons commencer à vacciner. Cela va démarquer au cours des prochaines semaines", s'est réjoui Ann Lindstrand.

Comme il n'y aura que 1,2 million de doses du vaccin Pfizer/BioNTech à distribuer au cours du premier trimestre, l'OMS et ses partenaires ont dû mettre en place un mécanisme de sélection, alors que 72 pays avaient fait part de leur intérêt pour les précieuses fioles.

Le processus de sélection a pris en compte le taux de mortalité du personnel sanitaire local et l'état de préparation des pays. L'OMS a également regardé si les pays candidats avaient déjà lancé leur propre campagne de vaccination ou pas.

Au final, ces doses ne seront envoyées que dans les Territoires palestiniens (37.440 doses) et dans 17 pays. Les mieux fournis seront la Colombie, le Pérou, l'Ukraine, les Philippines, l'Afrique du Sud et la Corée du Sud, qui recevront chacun 117.000 doses.

Parmi les autres pays figurent la Bosnie-Herzégovine, la Géorgie, le Rwanda, la Moldavie ou encore la Tunisie.

## Combiner deux doses de vaccins anti-Covid différents ? L'université d'Oxford lance une étude

**L'**université d'Oxford a annoncé jeudi lancer une étude pour déterminer si combiner deux doses de différents vaccins chez un même patient reste efficace pour protéger la population contre le coronavirus. "Si nous montrons que ces vaccins peuvent être utilisés de manière interchangeable, cela augmentera considérablement la flexibilité de leur distribution", a souligné le professeur Matthew

Snape, chercheur d'Oxford en charge de l'essai, dans un communiqué.

Cette étude, présentée comme une première mondiale, impliquera 820 volontaires de plus de 50 ans, s'intéressera à la combinaison des deux vaccins utilisés pour l'heure sur le territoire britannique, celui de l'alliance Pfizer/BioNTech et celui d'AstraZeneca/Oxford.

Elle évaluera aussi l'efficacité

de la protection en fonction de l'espacement des deux injections, testant un intervalle de quatre semaines, proche de celui initialement recommandé, et un intervalle de douze semaines retenu par les autorités britanniques pour toucher plus de monde.

Pays d'Europe le plus touché par la pandémie avec plus de 108.000 morts, le Royaume-Uni a fait de la vaccination une cause nationale pour sortir de la crise

sanitaire, face à un nouveau variant plus contagieux qui l'a forcé à adopter début janvier un troisième confinement.

Le médecin chef adjoint pour l'Angleterre Jonathan Van-Tam a souligné l'intérêt de "disposer de données qui pourraient appuyer un programme de vaccination plus souple", notamment en raison des "contraintes liées à l'offre". "Il est même possible qu'en combinant les vaccins, la réponse

immunitaire soit meilleure, avec des niveaux d'anticorps plus élevés et qui durent plus longtemps", a-t-il indiqué.

Premier pays occidental à avoir commencé sa campagne, le Royaume-Uni a pour l'heure vacciné plus de 10 millions de personnes, et vise 15 millions de personnes d'ici à la mi-février, comprenant les plus de 70 ans, les soignants et les personnes les plus à risque.

# Un foyer du variant britannique détecté en Italie

Un foyer du variant britannique du coronavirus a été détecté en Italie dans une bourgade du nord du pays et les experts ont demandé jeudi "une attention particulière concernant la diffusion de nouveaux variants".

Le 24 janvier, 24 personnes, élèves et enseignants, ont été testées positives dans une école de Corzano, une localité d'environ 1.400 personnes dans le nord de l'Italie, et les autorités sanitaires locales ont décidé de tester 189 personnes supplémentaires, des cas contact, indique un communiqué de ces autorités envoyé jeudi à l'AFP.

Sur ces 189 personnes, 139 ont été testées positives, mais seule une a été hospitalisée, les autres n'ayant que peu ou pas de tout de symptômes.

Vu ce chiffre élevé, les autorités sanitaires ont demandé le séquençage de certains échantillons. "Quatorze échantillons ont été séquencés et les quatorze sont positifs au variant

britannique", précise le communiqué.

La fondation scientifique sanitaire Gimbe a mis en garde jeudi contre une légère reprise des contaminations en Italie, soulignant le danger des nouveaux variants. "Par rapport à la semaine précédente, nous enregistrons dans neuf régions une hausse du pourcentage de nouveaux cas", a indiqué Gimbe dans un communiqué, évoquant les chiffres de la semaine du 27 janvier au 2 février. "Ces signaux nous invitent à suivre avec beaucoup d'attention la diffusion des nouveaux variants, renforçant le séquençage du virus quand on relève une hausse anormale de nouveaux cas", selon la même source.

Nino Cartabellotta, président de la fondation, est plus alarmiste encore, évoquant "la menace des nouveaux variants, déjà arrivés en Italie, qui risquent de faire exploser la courbe des contaminations".

Plusieurs cas du variant



brésilien ont été enregistrés fin janvier en Italie, tandis que l'échantillon du premier cas potentiel sud-africain est en cours de séquençage,

selon les médias.

L'Italie, premier pays européen durement touché par la première vague de coronavirus, a enregistré près de 90.000

morts depuis le début de la pandémie, et la troisième économie de la zone euro a plongé dans sa pire récession depuis la Deuxième Guerre mondiale.

# Dix soldats tués dans l'attaque jihadiste la plus meurtrière contre l'armée malienne en 2021



Dix soldats maliens ont été tués mercredi dans une attaque imputée à des jihadistes contre leur poste dans le centre du pays, un des foyers de la violence qui ensanglante le Sahel, à deux semaines d'un sommet franco-sahélien consacré à la sécurité dans la région.

Tadayt, organe de propagande proche d'Al-Qaïda, a attribué cette attaque au Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans (GSIM, ou Jnim en arabe), alliance jihadiste affiliée à Al-Qaïda. C'est la plus meurtrière en 2021 contre les forces maliennes, qui ont perdu des

centaines d'hommes de la sorte ces dernières années. Fait rare, les assaillants ont eu recours à un véhicule blindé, selon un responsable sécuritaire et un porte-parole de l'armée française. Le poste de Boni, entre Douzenta et Hombori, dans la région de Mopti, a été attaqué vers 06H00 (locales et GMT) "par des individus lourdement armés à bord de véhicules blindés", a-t-il dit.

Dix dépouilles ont été acheminées par un hélicoptère de la mission de l'ONU (Minusma) à l'aéroport de Sévaré, près de Mopti, et huit blessés évacués vers un hô-

pital, ont précisé des responsables locaux sous le couvert de l'anonymat, suivant une pratique courante pour de telles informations. L'attaque a causé des dégâts importants dans le camp, selon un des responsables sécuritaires.

L'armée malienne a indiqué sur les réseaux sociaux avoir reçu l'appui aérien de Barkhane, la force antijihadiste française au Sahel. Une information confirmée à l'AFP par le porte-parole de l'armée française: le colonel Frédéric Barbry a fait état de l'intervention d'un drone, ainsi que de mitrales 2000 et de deux hélicoptères Tigre qui ont procédé à

plusieurs frappes. "Les forces armées maliennes ont procédé à un repli tactique et se sont regroupées à l'extérieur du camp pour contenir les assaillants et appeler les renforts", a-t-il expliqué, faisant état d'une "vingtaine de jihadistes neutralisés" et précisant que le véhicule blindé ainsi que 16 motos avaient été détruits. "Ce matin, les combattants du Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans ont pris le contrôle de la base militaire de l'armée renégate dans le village de Boni. Louange à Dieu, et gloire", a écrit Tadayt, proche d'Al-Qaïda, via la messagerie Telegram.

On ignore la provenance du blindé. Mais comme ils l'ont à nouveau fait à Boni, les jihadistes, qui se déplacent à moto et en pick-up, emportent communément du matériel sur les lieux de leurs attaques. "Les jihadistes ont pris au moins une douzaine de blindés aux forces maliennes, burkinabé et nigériennes ces dernières années", explique Hédi Nsaïbia, chercheur au projet Aclad, spécialisé dans la collecte des données relatives aux conflits. Ces blindés peuvent ensuite se retrouver d'un pays à l'autre.

Le secteur a été le théâtre dernièrement d'intenses opérations, comme l'opération baptisée Eclipse et conjointe aux armées malienne et française. L'armée malienne avait rapporté le 26 janvier qu'Eclipse avait "neutralisé" une centaine de jihadistes.

Dans ce secteur, trois soldats français ont été tués par une mine artisanale fin décembre, et six soldats maliens ont été tués dans deux

attaques fin janvier.

Le secteur est une zone de forêts clairsemées et de brousses sarrabées d'un massif rocheux où sont implantés des éléments du GSIM. D'autres groupes, liés pour leur part à l'organisation Etat islamique, sont également présents dans la région.

Depuis 2012 et le déclenchement de rébellions indépendantistes puis jihadistes dans le Nord, le Mali s'enfoncé dans une crise multiforme qui a fait des milliers de morts, civils et combattants, et des centaines de milliers de déplacés, malgré le soutien de la communauté internationale et l'intervention de forces de l'ONU, africaines et françaises.

Les violences se sont propagées vers le centre du pays, qui en est devenu un des principaux foyers, et vers le Burkina Faso et le Niger voisins. Les groupes armés apparus en 2015 dans le centre du Mali ont prospéré sur les anciens antagonismes liés à la terre, entre éleveurs et agriculteurs et entre ethnies peul, lumbarsa et dogon.

Ils attaquent tout ce qui reste de représentation de l'Etat et fomentent ou attisent ces tensions. Des "groupes d'autodéfense" communautaires sont également accusés d'exactions.

Un sommet doit réunir les pays du G5 Sahel (Mauritanie, Mali, Burkina Faso, Niger et Tchad) les 15 et 16 février à NDjamena pour faire le point sur la situation sécuritaire dans la sous-région, avec à l'horizon un possible redimensionnement de Barkhane.

ESPACE FINANCE SARL  
CABINET D'AUDIT ET  
D'EXPERTISE  
COMPTABLE  
204, BD Emile Zola Rce  
Al Karam Bureau N°2  
Belvédère Casablanca  
Tél. :022 40 06 92/91  
Fax : 022 40 05 43  
CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous  
seing privé en date du  
12/01/2021, il a été établi les  
statuts d'une société SARL  
dont les caractéristiques sont  
les suivantes :

- Dénomination : FORA-  
BULK SARL  
- Objet : TRANSPORT ROU-  
TIER DE MARCHANDISES  
ET LOGISTIQUE

- Siège Sociale : 13, Rue  
Ahmed El Majjati, Résidence  
les Alpes, 1er Etage N°8,  
Maârif - Casablanca.

- Capital Social : Cent mille  
dirhams (100 000.00 dhs) di-  
visé en 1000 parts sociales de  
100 dhs chacune et sont attri-  
buées à :

• Mr Mohamed BENMOU-  
MANE : 330 parts sociales  
• Mr Amine ABLAD : 340  
parts sociales  
• Mr Saad JAMAL EDDINE

: 330 parts sociales  
- Durée : 99 ans.  
- Gérance : La société est  
gérée et administrée pour  
une durée indéterminée par  
Mr Mohamed BENMOU-  
MANE et Mr Amine  
ABLAD,  
- Année Sociale : Commence  
le 1er janvier et se termine le  
31 décembre de chaque  
année.  
- Registre de commerce :  
Dépôt légal a été effectué au  
tribunal de commerce de Ca-  
sablanca le 02/02/2021 sous  
n°763565 (RC N°487727).

N° 814/PA

ESPACE FINANCE SARL  
CABINET D'AUDIT  
ET D'EXPERTISE  
COMPTABLE  
204, BD Emile Zola Rce  
Al Karam Bureau N°2  
Belvédère - Casablanca  
Tél. :0522 40 06 92/91  
Fax : 0522 40 05 43  
CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous  
seing privé en date du  
12/01/2021, il a été établi les  
statuts d'une société à res-  
ponsabilité limitée à associé  
unique dont les caractéris-

tiques sont les suivantes :  
- Dénomination : BENERGY  
S.A.R.L.A.U  
- Objet : DISTRIBUTION  
DES HYDROCARBURES  
- Siège Sociale : 13, Rue  
Ahmed El Majjati, Résidence  
les Alpes, 1er Etage N°8,  
Maârif - Casablanca.

- Capital Social : est fixé à la  
somme de un million de di-  
rhams (1 000 000.00 de dhs)  
divisé en 10000 parts so-  
ciales de 100 dhs chacune et  
sont totalement attribuées à  
Mr ACHCHARIF BOUZE-  
KRI,

- Durée : 99 année à compter  
du jour de la constitution dé-  
finitive,

- Gérance : La société est  
gérée et administrée par Mr  
ACHCHARIF BOUZEKRI  
pour une durée indétermi-  
née,

- Année Sociale : Commence  
le 1er janvier et se termine le  
31 décembre de chaque  
année.

- Registre de commerce :  
Dépôt légal a été effectué au  
tribunal de commerce de Ca-  
sablanca le 03/02/2021 sous  
N°463744(RC N°487973).

N° 815/PA

المملكة المغربية  
وزارة الداخلية  
إقليم النواصر  
جماعة دار بوغزة

عدد 03/02/2021 م.م.م.ت  
ر.م.م.م.ت

## إعلان للعموم

ينهي رئيس جماعة داربوغزة إلى علم عموم المواطنين وأنه طبقا لمقتضيات المادة 33 من القانون رقم 90-12 المتعلق بالتعمير الصادر بتنفيذه الظهير الشريف رقم 31-92-1 بتاريخ 15 دي الحجة 1412 (17 يونيو 1992), كما تم تعديله بموجب القانون 66.12 و الصادر بالجريدة الرسمية عدد 6501 بتاريخ 19 شتنبر 2016 قد تم وضع سجل الملاحظات المتعلقة بقرار تخطيط حدود الطرق العامة المعنية فيها الأراضي المراد نزع ملكيتها لما تستوجبه العملية بمخا علينا سيتم فتحه لمدة "شهرين" بشأن هذا القرار من يوم 15 فبراير 2021 إلى غاية يوم 15 أبريل 2021 .  
وعليه فإنه يمكن لكل من يعنيه الأمر الاطلاع خلال مدة اجراء البحث العلني على قرار التخطيط و المتعلق بطريق التهينة DBT 19 ,وابتداء الملاحظات بشأنه و تسجيلها مباشرة في السجل المفتوح لهذا الغرض بمقر الجماعة و ذلك أثناء أوقات العمل الرسمية كما يمكن إرسال الملاحظات المعبر عنها الى رئيس المجلس الجماعي لداربوغزة عبر البريد مع الاشعار بالتوصل.

N° 816/PA

## إعلان للعموم

ينهي رئيس جماعة داربوغزة إلى علم عموم المواطنين وأنه طبقا لمقتضيات المادة 33 من القانون رقم 90-12 المتعلق بالتعمير الصادر بتنفيذه الظهير الشريف رقم 31-92-1 بتاريخ 15 دي الحجة 1412 (17 يونيو 1992), كما تم تعديله بموجب القانون 66.12 و الصادر بالجريدة الرسمية عدد 6501 بتاريخ 19 شتنبر 2016 قد تم وضع سجل الملاحظات المتعلقة بقرار تخطيط حدود الطرق العامة المعنية فيها الأراضي المراد نزع ملكيتها لما تستوجبه العملية بمخا علينا سيتم فتحه لمدة "شهرين" بشأن هذا القرار من يوم 15 فبراير 2021 إلى غاية يوم 15 أبريل 2021 .  
وعليه فإنه يمكن لكل من يعنيه الأمر الاطلاع خلال مدة اجراء البحث العلني على قرار التخطيط و المتعلق بطريق التهينة DBr 153 ,وابتداء الملاحظات بشأنه و تسجيلها مباشرة في السجل المفتوح لهذا الغرض بمقر الجماعة و ذلك أثناء أوقات العمل الرسمية كما يمكن إرسال الملاحظات المعبر عنها الى رئيس المجلس الجماعي لداربوغزة عبر البريد مع الاشعار بالتوصل.

N° 820/PA

المملكة المغربية  
وزارة الداخلية  
إقليم النواصر  
جماعة دار بوغزة  
عدد 03/02/2021 م.م.م.ت  
ر.م.م.م.ت

المملكة المغربية  
وزارة الداخلية  
إقليم النواصر  
جماعة دار بوغزة  
عدد 03/02/2021 م.م.م.ت  
ر.م.م.م.ت

## إعلان للعموم

ينهي رئيس جماعة داربوغزة إلى علم عموم المواطنين وأنه طبقا لمقتضيات المادة 33 من القانون رقم 90-12 المتعلق بالتعمير الصادر بتنفيذه الظهير الشريف رقم 31-92-1 بتاريخ 15 دي الحجة 1412 (17 يونيو 1992), كما تم تعديله بموجب القانون 66.12 و الصادر بالجريدة الرسمية عدد 6501 بتاريخ 19 شتنبر 2016 قد تم وضع سجل الملاحظات المتعلقة بقرار تخطيط حدود الطرق العامة المعنية فيها الأراضي المراد نزع ملكيتها لما تستوجبه العملية بمخا علينا سيتم فتحه لمدة "شهرين" بشأن هذا القرار من يوم 15 فبراير 2021 إلى غاية يوم 15 أبريل 2021 .  
وعليه فإنه يمكن لكل من يعنيه الأمر الاطلاع خلال مدة اجراء البحث العلني على قرار التخطيط و المتعلق بطريق التهينة DBT 44 ,وابتداء الملاحظات بشأنه و تسجيلها مباشرة في السجل المفتوح لهذا الغرض بمقر الجماعة و ذلك أثناء أوقات العمل الرسمية كما يمكن إرسال الملاحظات المعبر عنها الى رئيس المجلس الجماعي لداربوغزة عبر البريد مع الاشعار بالتوصل.

N° 817/PA

## إعلان للعموم

ينهي رئيس جماعة داربوغزة إلى علم عموم المواطنين وأنه طبقا لمقتضيات المادة 33 من القانون رقم 90-12 المتعلق بالتعمير الصادر بتنفيذه الظهير الشريف رقم 31-92-1 بتاريخ 15 دي الحجة 1412 (17 يونيو 1992), كما تم تعديله بموجب القانون 66.12 و الصادر بالجريدة الرسمية عدد 6501 بتاريخ 19 شتنبر 2016 قد تم وضع سجل الملاحظات المتعلقة بقرار تخطيط حدود الطرق العامة المعنية فيها الأراضي المراد نزع ملكيتها لما تستوجبه العملية بمخا علينا سيتم فتحه لمدة "شهرين" بشأن هذا القرار من يوم 15 فبراير 2021 إلى غاية يوم 15 أبريل 2021 .  
وعليه فإنه يمكن لكل من يعنيه الأمر الاطلاع خلال مدة اجراء البحث العلني على قرار التخطيط و المتعلق بطريق التهينة RP 3003 ,وابتداء الملاحظات بشأنه و تسجيلها مباشرة في السجل المفتوح لهذا الغرض بمقر الجماعة و ذلك أثناء أوقات العمل الرسمية كما يمكن إرسال الملاحظات المعبر عنها الى رئيس المجلس الجماعي لداربوغزة عبر البريد مع الاشعار بالتوصل.

N° 819/PA

المملكة المغربية  
وزارة الداخلية  
إقليم النواصر  
جماعة دار بوغزة  
عدد 03/02/2021 م.م.م.ت  
ر.م.م.م.ت

المملكة المغربية  
وزارة الداخلية  
إقليم النواصر  
جماعة دار بوغزة  
عدد 03/02/2021 م.م.م.ت  
ر.م.م.م.ت

## إعلان للعموم

ينهي رئيس جماعة داربوغزة إلى علم عموم المواطنين وأنه طبقا لمقتضيات المادة 33 من القانون رقم 90-12 المتعلق بالتعمير الصادر بتنفيذه الظهير الشريف رقم 31-92-1 بتاريخ 15 دي الحجة 1412 (17 يونيو 1992), كما تم تعديله بموجب القانون 66.12 و الصادر بالجريدة الرسمية عدد 6501 بتاريخ 19 شتنبر 2016 قد تم وضع سجل الملاحظات المتعلقة بقرار تخطيط حدود الطرق العامة المعنية فيها الأراضي المراد نزع ملكيتها لما تستوجبه العملية بمخا علينا سيتم فتحه لمدة "شهرين" بشأن هذا القرار من يوم 15 فبراير 2021 إلى غاية يوم 15 أبريل 2021 .  
وعليه فإنه يمكن لكل من يعنيه الأمر الاطلاع خلال مدة اجراء البحث العلني على قرار التخطيط و المتعلق بطريق التهينة DBr 151 ,وابتداء الملاحظات بشأنه و تسجيلها مباشرة في السجل المفتوح لهذا الغرض بمقر الجماعة و ذلك أثناء أوقات العمل الرسمية كما يمكن إرسال الملاحظات المعبر عنها الى رئيس المجلس الجماعي لداربوغزة عبر البريد مع الاشعار بالتوصل.

N° 818/PA

STE « SYMS PROMO »  
CONSTITUTION D'UNE  
S.A.R.L

I) Aux termes d'un acte S.S.P en date à FES, du 13.01.2021, il a été établi les statuts d'une SARL, savoir: DENOMINATION : Sté « SYMS PROMO » OBJET : Promotion Immobilière. SIEGE : Bureau N° 31. Imm 38. Bis Bd. Med Slaoui Résidence Salam Fès. D U R E E : 99 Ans à compter de sa constitution définitive

C A P I T A L : 100.000,00 DHS, divisé en 1 000 P. Sles De 100,00 DHS chacune: Sté « KAMOYA HOLDING » : 50.000,00 DHS Sté « MULTI PRO HOLDING » : 50.000,00 DHS 100.000,00 DHS GERANTE : Mme. BEN MANSOUR Yasmina II) Le dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de FES, le 02.02.2021, sous le n° de

dépôt 553/2021 et le RC n° 66 021  
LA GERANTE

N° 775/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTRE  
DE L'INTERIEUR  
WILAYA DE LA REGION  
MARRAKECH SAFI  
PROVINCE DE SAFI  
SECRETARIAT GENERAL  
Avis de consultation  
architecturale  
N°02/FDR/2021

Le 02/03/2021 à 10 h, il sera procédé, dans les bureaux du secrétariat général de la province de Safi à l'ouverture des plis relatifs à la consultation architecturale ayant pour objet : ETUDE ARCHITECTURALE ET SUIVI DES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DES SALLES DE CLASSES SCOLAIRES AUX ETABLISSEMENTS RELEVANT DES COMMUNES TERRITORIALES HRARA,

LAAMAMRA ET LAGHIAT DANSLA PROVINCE DE SAFI.

Le dossier de la consultation architecturale peut être retiré au bureau des marchés au secrétariat général de la Province de Safi et peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le budget prévisionnel maximum, hors taxe, pour l'exécution des travaux à réaliser est de :1.572.000,00 Dhs (UN MILLION CINQ CENT SOIXANTE DOUZE MILLE DIRHAMS).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions de l'article 100 et 101 du décret N° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics.

Les architectes peuvent : - soit les envoyer par cour-

rier recommandé avec accusé de réception au bureau d'ordre de la province de Safi ;

- soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau précité ;  
- soit les remettre au président du jury de la consultation architecturale au début de la séance et avant l'ouverture des plis  
Les pièces justificatives à fournir sont celles énumérées par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 776/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTRE  
DE L'INTERIEUR  
WILAYA DE LA REGION  
MARRAKECH SAFI  
PROVINCE DE SAFI  
SECRETARIAT GENERAL  
DPE

Avis de consultation  
architecturale  
N°05/FDR/2021  
Le 03/03/2021 à 10 h, il

sera procédé, dans les bureaux du secrétariat général de la province de Safi à l'ouverture des plis relatifs à la consultation architecturale ayant pour objet : ETUDE ARCHITECTURALE ET SUIVI DES TRAVAUX DE L'AMENAGEMENT ET EXTENSION DU CENTRE DE SANTE 1ER NIVEAU LAHDERA LA PROVINCE DE SAFI.

Le dossier de la consultation architecturale peut être retiré au bureau des marchés au secrétariat général de la Province de Safi et peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le budget prévisionnel maximum, hors taxe, pour l'exécution des travaux à réaliser est de :628.930,00 Dhs (SIX CENT VINGT-HUIT MILLE NEUF CENT

TRENTE DIRHAMS).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions de l'article 100 et 101 du décret N° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics.

Les architectes peuvent : - soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau d'ordre de la province de Safi ; - soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau précité ; - soit les remettre au président du jury de la consultation architecturale au début de la séance et avant l'ouverture des plis  
Les pièces justificatives à fournir sont celles énumérées par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 777/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTRE DE L'INTERIEUR  
WILAYA DE LA REGION MARRAKECH SAFI  
PROVINCE DE SAFI  
SECRETARIAT GENERAL

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT EN SEANCE PUBLIQUE**  
N°03/FDR/2021  
MARDI 02 MARS 2021

Le MARDI 02 MARS 2021 à 11H00, il sera procédé au siège du Secrétariat Général de la Province de Safi à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres ouvert suivant :

- Appel d'offres ouvert N° : **03/FDR/2021**
- Date d'ouverture des plis : **MARDI 02 MARS 2021 à 11H00**
- Objet de l'appel d'offres : **ETUDES TECHNIQUES ET SUIVI DES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DES SALLES DE CLASSES SCOLAIRES AUX ETABLISSEMENTS RELEVANT DES COMMUNES TERRITORIALES HRARA, LAAMAMRA ET LAGHIAT DANS LA PROVINCE DE SAFI.**
- La caution provisoire est fixée à : **1000,00 DHS (mille dirhams)**
- L'estimation du Maître d'ouvrage : **48 600,00 DHS TTC (QUARANTE HUIT MILLE SIX CENT DHS TTC).**

Les dossiers d'appel d'offres peuvent être retirés à la **division du budget et des marchés** au Secrétariat Général de la Province de Safi, ils peuvent être également téléchargés à partir du portail des marchés publics de l'Etat ([www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)).

Le contenu la présentation, ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°: 2-12-349 du 20 mars 2013 relatif aux marchés publics.

La soumission électronique est autorisée conformément aux dispositions de l'arrêté N 20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures de la passation des marchés publics.

LES CONCURRENTS PEUVENT :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis à la division du budget et des marchés au Secrétariat Général de la Province de Safi;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à la **division précitée ;**
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance, et avant l'ouverture des plis.
- Soit transmettre leurs offres par voie électronique via le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

-Les concurrents non installés au Maroc sont invités à fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation.

-Les concurrents marocains doivent produire une copie certifiée conforme à l'original du certificat d'agrément ci-après

Agrément demandé

D14 : calcul de structure pour bâtiments à tous usage

N° 778/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTRE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE DE SAFI  
SECRETARIAT GENERAL

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT EN SEANCE PUBLIQUE**  
N°04/FDR/2021  
MARDI 02 MARS 2021 A 12H00

Le mardi 02 Mars 2021 à 12h00, il sera procédé au siège du Secrétariat Général de la Province de Safi, à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres ouvert suivant :

- Appel d'offres ouvert N° : **04/FDR/2021**
- Date d'ouverture des plis : **MARDI 02 MARS 2021 A 12H00.**
- Objet de l'appel d'offres : **ETUDES GEOTECHNIQUES ET CONTROLE DES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DES SALLES DE CLASSES SCOLAIRES AUX ETABLISSEMENTS RELEVANT DES COMMUNES TERRITORIALES HRARA, LAAMAMRA ET LAGHIAT DANS LA PROVINCE DE SAFI.**
- La caution provisoire est fixée à : **1000,00 DHS (mille dirhams)**
  - L'estimation du Maître d'ouvrage : **44.460,00 DHS TTC (QUARANTE QUATRE MILLE QUATRE CENT SOIXANTE DHS TTC).**

Les dossiers d'appel d'offres peuvent être retirés à la **division du budget et des marchés** au Secrétariat Général de la Province de Safi, ils peuvent être également téléchargés à partir du portail des marchés publics de l'Etat ([www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)).

Le contenu la présentation, ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°: 2-12-349 du 20 mars 2013 relatif aux marchés publics.

La soumission électronique est autorisée conformément aux dispositions de l'arrêté N 20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures de la passation des marchés publics.

LES CONCURRENTS PEUVENT :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis à la division du budget et des marchés au Secrétariat Général de la Province de Safi;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à la **division précitée ;**
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance, et avant l'ouverture des plis.
- Soit transmettre leurs offres par voie électronique via le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

-Les concurrents non installés au Maroc sont invités à fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation.

-Les concurrents marocains doivent produire une copie certifiée conforme à l'original du de qualification et de classification ci-après :

Activité CQ	Catégorie	Qualification exigée
CQ : Contrôle de Qualité	4	CQ1 : Contrôle des travaux de bâtiments courants
EG : ETUDES GEOTECHNIQUES	4	EG1 : Etudes géotechniques des bâtiments courants

N° 779/PA

STE LMA CONSULTING SARL A.U  
- Aux termes d'un acte s.s.p en date du 21/01/2021 l'associé de la société LMA CONSULTING, à décidé de liquider la société et nommer comme liquidateur Mr. MOHAMED ALI LYAMANI, le lieu de liquidation : 59, BD ZERKTOUNI ETG 3 N°8 -CASA-BLANCA-  
-Le dépôt légal a été déposé au greffe de tribunal de commerce de Casablanca le 03/02/2021 sous n° 763821.  
N° 781/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTRE  
DE L'INTERIEUR  
WILAYA DE LA REGION  
MARRAKECH SAFI  
PROVINCE DE SAFI  
SECRETARIAT GENERAL  
DPE

Avis de consultation architecturale  
N°06/FDR/2021  
Le 03/03/2021 à 11 h, il sera procédé, dans les bureaux du secrétariat général de la province de SAFI à l'ouverture des plis relatifs à la consultation architecturale ayant pour objet : ETUDE ARCHITECTURALE ET SUIVI DES TRAVAUX DE L'AMENAGEMENT ET EXTENSION DU CENTRE DE SANTE 1ER NIVEAU GOORANI A LA PROVINCE DE SAFI.  
Le dossier de la consultation architecturale peut être retiré au bureau des marchés au secrétariat général de la Province de Safi et peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le budget prévisionnel maximum, hors taxe, pour l'exécution des travaux à réaliser est de :471.690,00 Dhs (QUATRE CENT SOIXANTE ET ONZE MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-DIX DIRHAMS).  
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions de l'article 100 et 101 du décret N° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics.  
Les architectes peuvent :  
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau d'ordre de la province de Safi ;  
- soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau précité ;  
- soit les remettre auprès-

du jury de la consultation architecturale au début de la séance et avant l'ouverture des plis  
Les pièces justificatives à fournir sont celles énumérées par l'article 4 du règlement de consultation.  
N° 782/PA  
ROYAUME DU MAROC  
MINISTRE  
DE L'INTERIEUR  
WILAYA DE LA REGION  
MARRAKECH SAFI  
PROVINCE DE SAFI  
SECRETARIAT GENERAL  
DPE  
Avis de consultation architecturale  
N°07/FDR/2021  
Le 03/03/2021 à 12h, il sera procédé, dans les bureaux du secrétariat général de la province de SAFI à l'ouverture des plis relatifs à la consultation architecturale

ayant pour objet : ETUDE ARCHITECTURALE ET SUIVI DES TRAVAUX DE L'AMENAGEMENT ET EXTENSION DU CENTRE DE SANTE 1ER NIVEAU LAMRASLAA LA PROVINCE DE SAFI  
Le dossier de la consultation architecturale peut être retiré au bureau des marchés au secrétariat général de la Province de Safi et peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)  
Le budget prévisionnel maximum, hors taxe, pour l'exécution des travaux à réaliser est de :628.930,00 Dhs (SIX CENT VINGT-HUIT MILLE NEUF CENT TRENTA DIRHAMS).  
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt

des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions de l'article 100 et 101 du décret N° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics.  
Les architectes peuvent :  
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau d'ordre de la province de Safi ;  
- soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau précité ;  
- soit les remettre auprès du jury de la consultation architecturale au début de la séance et avant l'ouverture des plis  
Les pièces justificatives à fournir sont celles énumérées par l'article 4 du règlement de consultation.  
N° 783/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTRE DE L'INTERIEUR  
WILAYA DE LA REGION MARRAKECH SAFI  
PROVINCE DE SAFI  
SECRETARIAT GENERAL  
DPE

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT EN SEANCE PUBLIQUE**  
N°08/FDR/2021  
**JEUDI 04 MARS 2021**

Le JEUDI 04 MARS 2021 à 10H00, il sera procédé au siège du Secrétariat Général de la Province de Safi à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres ouvert suivant :

- Appel d'offres ouvert N° : **08/FDR/2021**
- Date d'ouverture des plis : **JEUDI 04 MARS 2021 à 10H00**
- Objet de l'appel d'offres : **ETUDES TECHNIQUES RELATIVES AUX TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET D'EXTENSION DES CENTRES DE SANTE 1ER NIVEAU LAHDAR, GOORANI ET LAMRASLA A LA PROVINCE DE SAFI.**
- La caution provisoire est fixée à : **500,00 DHS (CINQ DIRHAMS)**
- L'estimation du Maître d'ouvrage : **30 000,00DHS TTC (TRENTE MILLE DHS TTC).**

Les dossiers d'appel d'offres peuvent être retirés à la **division du budget et des marchés au Secrétariat Général de la Province de Safi**, ils peuvent être également téléchargés à partir du portail des marchés publics de l'Etat ([www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)).

Le contenu la présentation, ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°: 2-12-349 du 20 mars 2013 relatif aux marchés publics.

La soumission électronique est autorisée conformément aux dispositions de l'arrêté N 20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures de la passation des marchés publics.

**LES CONCURRENTS PEUVENT :**

- Soit déposer contre récépissé leurs plis à la division du budget et des marchés au Secrétariat Général de la Province de Safi;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à la **division précitée ;**
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance, et avant l'ouverture des plis.
- Soit transmettre leurs offres par voie électronique via le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

-Les concurrents non installés au Maroc sont invités à fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation.

-Les concurrents marocains doivent produire une copie certifiée conforme à l'original du certificat d'agrément ci-après

Agrément demandé
<b>D14 : calcul de structure pour bâtiments à tous usage</b>

N° 784/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTRE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE DE SAFI  
SECRETARIAT GENERAL

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT EN SEANCE PUBLIQUE**  
N°09/FDR/2021  
**JEUDI 04 MARS 2021 A 11H00**

Le **jeudi 04 Mars 2021 à 12h00**, il sera procédé au siège du Secrétariat Général de la Province de Safi, à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres ouvert suivant :

- Appel d'offres ouvert N° : **09/FDR/2021**
- Date d'ouverture des plis : **JEUDI 04 MARS 2021 A 11H00.**
- Objet de l'appel d'offres : **ETUDES GEOTECHNIQUES ET CONTROLE DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET D'EXTENSION DES CENTRES DE SANTE 1ER NIVEAU LAHDAR, GOORANI ET LAMRASLA A LA PROVINCE DE SAFI.**
- La caution provisoire est fixée à : **500,00 DHS (CINQ CENT DIRHAMS)**
  - L'estimation du Maître d'ouvrage : **31080,00DHS TTC (TRENTE ET UN MILLE QUATRE-VINGTS DHS TTC).**

Les dossiers d'appel d'offres peuvent être retirés à la **division du budget et des marchés au Secrétariat Général de la Province de Safi**, ils peuvent être également téléchargés à partir du portail des marchés publics de l'Etat ([www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)).

Le contenu la présentation, ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°: 2-12-349 du 20 mars 2013 relatif aux marchés publics.

La soumission électronique est autorisée conformément aux dispositions de l'arrêté N 20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures de la passation des marchés publics.

**LES CONCURRENTS PEUVENT :**

- Soit déposer contre récépissé leurs plis à la division du budget et des marchés au Secrétariat Général de la Province de Safi;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à la **division précitée ;**
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance, et avant l'ouverture des plis.
- Soit transmettre leurs offres par voie électronique via le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

-Les concurrents non installés au Maroc sont invités à fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation.

-Les concurrents marocains doivent produire une copie certifiée conforme à l'original du de qualification et de classification ci-après :

Activité CQ	Catégorie	Qualification exigée
CQ : Contrôle de Qualité	4	CQ1 : Contrôle des travaux de bâtiments courants
EG : ETUDES GEOTECHNIQUES	4	EG1 : Etudes géotechniques des bâtiments courants

N° 785/PA

RAPTOR SERVICES  
S.A.R.L.AU  
CONSTITUTION

I/ Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Casablanca du 28 JANVIER 2021, il a été établi les statuts d'une Société SARL AU dont les caractéristiques sont :  
DENOMINATION: «RAPTOR SERVICES» SARL AU  
OBJET: Les services de surveillance, gardiennage et de sécurité multiservices.  
SIEGE SOCIAL: HAY AL QODS RUE 6 N°45 RDC SIDI BERNOUSSI CASABLANCA.

DUREE : 99 ans.  
CAPITAL : Fixé à 100.000,00 Dirhams divisé en 1.000 parts de 100 dirhams chacune entièrement libérées en espèce :  
- Mr. EL FENNI ABDELHAK : 1000 parts  
GERANCE : Mr. EL FENNI ABDELHAK  
EXERCICE SOCIAL : Du 1er Janvier au 31 Décembre.

II/ Le dépôt légal a été effectué au G.T.C de Casablanca le 03/02/2021 sous le N°763721.

N° 786/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTRE  
DE L'INTERIEUR  
WILAYA DE LA REGION  
MARRAKECH SAFI  
PROVINCE DE SAFI  
SECRETARIAT GENERAL  
Avis de consultation  
architecturale  
N°10/INDH/2021

Le 05/03/2021 à 10 h, il sera procédé, dans les bureaux du secrétariat général de la province de SAFI à l'ouverture des plis relatifs à la consultation architecturale ayant pour objet :  
ETUDE ARCHITECTURALE ET SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES UNITES PRESCOLAIRES AUX DOUARS RELEVANT DES COMMUNES TERRITORIALES AYIR, HRARA, BEDDOUZA,

DAR SI AISSA, HRARA, BEDDOUZA, DAR SI AISSA, MOUL BERGUI ET SAADLA DANS LA PROVINCE DE SAFI

Le dossier de la consultation architecturale peut être retiré au bureau des marchés au secrétariat général de la Province de Safi et peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le budget prévisionnel maximum, hors taxe, pour l'exécution des travaux à réaliser est de :3.179.000,00 Dhs (trois millions cent soixante-dix-neuf mille Dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions de l'article 100 et 101 du décret N° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics.

Les architectes peuvent :

- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau d'ordre de la province de Safi ;  
- soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau précité ;  
- soit les remettre auprès du jury de la consultation architecturale au début de la séance et avant l'ouverture des plis

Les pièces justificatives à fournir sont celles énumérées par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 787/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTRE  
DE L'INTERIEUR  
WILAYA DE LA REGION  
MARRAKECH SAFI  
PROVINCE DE SAFI  
SECRETARIAT GENERAL  
Avis de consultation  
architecturale  
N°11/INDH/2021

Le 05/03/2021 à 10h30, il sera procédé, dans les bureaux du secrétariat général

de la province de SAFI à l'ouverture des plis relatifs à la consultation architecturale ayant pour objet :  
ETUDE ARCHITECTURALE ET SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES UNITES PRESCOLAIRES AUX DOUARS RELEVANT DES COMMUNES TERRITORIALES EL GHIATE, LAMAACHATE, KHATTAZAKANE, LAAMAMRA, NGA, OULED SELMANE, TOUABAT ET SEBT GZOULA DANS LA PROVINCE DE SAFI.

Le dossier de la consultation architecturale peut être retiré au bureau des marchés au secrétariat général de la Province de Safi et peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le budget prévisionnel maximum, hors taxe, pour l'exécution des travaux à réaliser est de :3.901.500,00

Dhs (trois millions neuf cent un mille cinq cent Dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions de l'article 100 et 101 du décret N° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics.

Les architectes peuvent :  
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau d'ordre de la province de Safi ;  
- soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau précité ;  
- soit les remettre auprès du jury de la consultation architecturale au début de la séance et avant l'ouverture des plis

Les pièces justificatives à fournir sont celles énumérées par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 788/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTRE DE L'INTERIEUR  
WILAYA DE LA REGION MARRAKECH SAFI  
PROVINCE DE SAFI  
SECRETARIAT GENERAL

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT EN SEANCE PUBLIQUE  
N°13/INDH/2021  
MARDI 09 MARS 2021**

Le MARDI 09 MARS 2021 à 10H00, il sera procédé au siège du Secrétariat Général de la Province de Safi à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres ouvert suivant :

- Appel d'offres ouvert N° : **13/INDH/2021**
- Date d'ouverture des plis : **MARDI 09 MARS 2021 à 10H00**
- Objet de l'appel d'offres : **ETUDES TECHNIQUES ET SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES UNITES PRESCOLAIRES DANS LA PROVINCE DE SAFI.**
- La caution provisoire est fixée à : **5000,00 DHS (Cinq mille dirhams)**
- L'estimation du Maître d'ouvrage : **309.600,00DHS TTC (TROIS CENT NEUF MILLE SIX CENT TTC).**

Les dossiers d'appel d'offres peuvent être retirés à la **division du budget et des marchés au Secrétariat Général de la Province de Safi**, ils peuvent être également téléchargés à partir du portail des marchés publics de l'Etat ([www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)).

Le contenu la présentation, ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°: 2-12-349 du 20 mars 2013 relatif aux marchés publics.

La soumission électronique est autorisée conformément aux dispositions de l'arrêté N 20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures de la passation des marchés publics.

LES CONCURRENTS PEUVENT :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis à la division du budget et des marchés au Secrétariat Général de la Province de Safi;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à la **division précitée** ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance, et avant l'ouverture des plis.
- Soit transmettre leurs offres par voie électronique via le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

-Les concurrents non installés au Maroc sont invités à fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation.

-Les concurrents marocains doivent produire une copie certifiée conforme à l'original du certificat d'agrément ci-après

Agrément demandé
D14 : calcul de structure pour bâtiments à tous usage

N° 789/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTRE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE DE SAFI  
SECRETARIAT GENERAL

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT EN SEANCE PUBLIQUE  
N°14/INDH/2021  
MARDI 09 MARS 2021 A 11H00**

Le mardi 09 Mars 2021 à 11h00, il sera procédé au siège du Secrétariat Général de la Province de Safi, à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres ouvert suivant :

- Appel d'offres ouvert N° : **14/INDH/2021**
- Date d'ouverture des plis : **MARDI 09 MARS 2021 A 11H00.**
- Objet de l'appel d'offres : **ETUDES GEOTECHNIQUES ET CONTROLE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES UNITES PRESCOLAIRES DANS LA PROVINCE DE SAFI.**
- La caution provisoire est fixée à : **5000,00 DHS (Cinq Mille dirhams)**
  - L'estimation du Maître d'ouvrage : **300.000,00DHS TTC (TROIS CENT MILLE DHS TTC).**

Les dossiers d'appel d'offres peuvent être retirés à la **division du budget et des marchés au Secrétariat Général de la Province de Safi**, ils peuvent être également téléchargés à partir du portail des marchés publics de l'Etat ([www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)).

Le contenu la présentation, ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°: 2-12-349 du 20 mars 2013 relatif aux marchés publics.

La soumission électronique est autorisée conformément aux dispositions de l'arrêté N 20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures de la passation des marchés publics.

LES CONCURRENTS PEUVENT :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis à la division du budget et des marchés au Secrétariat Général de la Province de Safi;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à la **division précitée** ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance, et avant l'ouverture des plis.
- Soit transmettre leurs offres par voie électronique via le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

-Les concurrents non installés au Maroc sont invités à fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation.

-Les concurrents marocains doivent produire une copie certifiée conforme à l'original du de qualification et de classification ci-après :

Activité CQ	Catégorie	Qualification exigée
CQ : Contrôle de Qualité	4	CQ1 : Contrôle des travaux de bâtiments courants
EG : ETUDES GEOTECHNIQUES	4	EG1 : Etudes géotechniques des bâtiments courants

N° 790/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTRE  
DE L'INTERIEUR  
WILAYA DE LA REGION  
MARRAKECH SAFI  
PROVINCE DE SAFI  
SECRETARIAT  
GENERAL

Avis de consultation  
architecturale  
N°12/INDH/2021

Le 05/03/2021 à 11h00, il sera procédé, dans les bureaux du secrétariat général de la province de SAFI à l'ouverture des plis relatifs à la consultation architecturale ayant pour objet : ETUDE ARCHITECTURALE ET SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES UNITES PRESCHOOLAIRES AUX DOUARS RELEVANT DES COMMUNES TERRITORIALES BOUGUEDRA, CHAHDA, EL-GOORANI, LAHDAR, LAHDAR, LABKHATI, LAMRASLA, LAMSABIH, SIDI AISSA, SIDI TIJJI ET JEMAA SHAHM DANS LA PROVINCE DE SAFI.

Le dossier de la consultation architecturale peut être retiré au bureau des marchés au secrétariat général de la Province de Safi et peut également être télé-chargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

blics.gov.ma

Le budget prévisionnel maximum, hors taxe, pour l'exécution des travaux à réaliser est de :4.768.500,00 Dhs (quatre millions sept cent soixante-huit mille cinq cent Dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions de l'article 100 et 101 du décret N° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics.

Les architectes peuvent :  
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau d'ordre de la province de Safi ;  
- soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau précité ;  
- soit les remettre au président du jury de la consultation architecturale au début de la séance et avant l'ouverture des plis  
Les pièces justificatives à fournir sont celles énumérées par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 791/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTRE  
DE L'INTERIEUR  
PROVINCE DE MIDELET  
SECRETARIAT

GENERAL  
D.B.M.  
AVIS DE LA  
CONSULTATION  
ARCHITECTURALE  
N° 01/BG/2021 SEANCE  
PUBLIQUE

Le 03/03/2021 à 11H00, il sera procédé au siège de la Province de Midelet à l'ouverture des plis des architectes relatifs à la consultation architecturale objet du contrat : ETUDE ARCHITECTURALE ET SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU SIEGE DE PACHALIK DE LA VILLE D'ER-RICH COMMUNE TERRITORIALE ER-RICH, PROVINCE DE MIDELET.

Le dossier de la consultation architecturale peut être retiré au Service des Marchés à la Division du Budget et des Marchés au Secrétariat Général de la Province de Midelet. Il peut être également téléchargé à partir du portail des Marchés de l'Etat <http://www.marchespublics.gov.ma>

Le dossier de la consultation architecturale peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues à l'Art. 19 du Décret n° 2-12-349 précité.

Le budget prévisionnel

maximum, hors taxes, pour l'exécution des travaux à réaliser est de (1 600 000.00 Dhs HT) (un million six cent mille dhs HT).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des Articles 100, 101 & 102 du Décret n° 2-12-349 du 8 joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les architectes peuvent :  
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la Province de Midelet.  
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit procéder à la soumission électronique via le portail des marchés publics.

- Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'Article 9 du règlement de la consultation architecturale.

N° 792/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTRE  
DE L'INTERIEUR

PROVINCE DE MIDELET  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT SUR  
OFFRES DE PRIX  
SEANCE PUBLIQUE N°  
01/BG/2021

Le 03/03/2021 à 10h00 du matin il sera procédé au siège de la Province de Midelet à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour :

ETUDES TECHNIQUES ET SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU PACHALIK ER-RICH A LA VILLE D'ER-RICH. PROVINCE DE MIDELET.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service des Marchés à la Division du Budget et des Marchés au Secrétariat Général de la Province de Midelet. Il peut être également télé-chargé à partir du portail des Marchés de l'Etat <http://www.marchespublics.gov.ma>

Le dossier d'appel d'offres peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues à l'Art. 19 du Décret n° 2-12-349 précité.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : DIX MILLE DIRHAMS (10 000,00 Dhs)

L'estimation du coût des

prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à : cinquante-sept mille trois cent soixante dirhams (57 360.00 Dhs)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la Province de Midelet.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit procéder à la soumission électronique via le portail des marchés publics.

Copies certifiées conformes à l'original de certificat d'agrément dans les domaines : D14, D15 et D16

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 25 du décret 2-12-349 précité et énumérées à l'article 6 du règlement de consultation.

N° 793/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTRE DE LA SANTE  
Direction Régionale Rabat -Salé-Kenitra

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°01/2021

Le 23/03/2021 à 10h il sera procédé, dans la salle des réunions de la Direction Régionale de la Santé à Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour Fourniture et installation de Matériel médico-technique, instrumentation chirurgicale, mobilier hospitalier au nouveau Centre Hospitalier Régional Rabat relevant de la direction régionale de la santé à la région de Rabat Salé Kenitra en 4 lots séparés.

1	FIBRO-SCANNER
2	ECHOENDOSCOPE
3	ISTRUMENTATION CHIRURGICALE
4	MOBILIER HOSPITALIER

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés de la Direction Régionale, Rue Zinia secteur 20 Hay Ryad Rabat. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de (en DH) :

Lot n°	Montant de la caution provisoire en lettre en DH	Montant de la caution provisoire en chiffre en DH
1	Quinze mille	15 000,00
2	Trente-cinq mille	35 000,00
3	Six mille	6 000,00
4	Deux mille	2 000,00

L'estimation des coûts des prestations établies par le Maître d'Ouvrage est fixée à la somme de (en DH TTC) :

Lot N°	Montant en lettre	Montant en chiffre
1	neuf cent soixante mille	960 000,00
2	deux million quatre cent mille	2 400 000,00
3	trois cent quatre-vingt-huit mille huit cent	388 800,00
4	soixante-dix-neuf mille deux cent	79 200,00

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 et 31et 148du décret. N° 2-12-349 du 8 Journaldal 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics

Les candidats peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le service des marchés de la Direction Régionale du Ministère de la Santé à Rabat, Rue Zinia secteur 20 Hay Ryad
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit déposer par voie électronique dans le portail des marchés publics.

Les documentations exigées par le dossier d'appel d'offres doivent être déposées à la direction régionale de la santé à la région de Rabat Salé -Kenitra (service des marchés), Rue Zinia secteur 20 Hay Ryad Rabat Avant 22/03/2021 à 16h30mn (Heure limite pour dépôt des documentations).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation

N° 795/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTRE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE DE MIDELET  
SECRETARIAT GENERAL  
D.B.M. / S.M

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX  
N° 04/FDR/2021 SEANCE PUBLIQUE  
MARCHÉ ALLOTI

Le 02/03/2021 à 10 H il sera procédé au siège de la Province de Midelet à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres des prix pour :

TRAVAUX DE SUBSTITUTION DE PREFABRIQUE ET RECONSTRUCTION DES SALLES DE CLASSE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE A LA PROVINCE DE MIDELET

LOT	COUT DE L'ESTIMATION	LE CAUTIONNEMENT PROVISOIRE
LOT N°1 : TRAVAUX DE SUBSTITUTION DE PREFABRIQUE ET RECONSTRUCTION D'UNE SALLE DE CLASSE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE AU DOUAR TAGHOUCHT CT TOUNSIT - CERCLE BOUMIA - PROVINCE DE MIDELET	DEUX CENT DIX NEUF MILLE NEUF CENT - VINGT HUIT DHS TTC (219 928,00 DHS)	DOUZE MILLE DIRHAMS (12 000,00 DHS)
LOT N°2 : TRAVAUX DE SUBSTITUTION DE PREFABRIQUE ET RECONSTRUCTION D'UNE SALLE DE CLASSE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE AU DOUAR IGHALEN CT IMLCHIL - CERCLE IMLCHIL - PROVINCE DE MIDELET	DEUX CENT DIX NEUF MILLE NEUF CENT - VINGT HUIT DHS TTC (219 928,00 DHS)	DOUZE MILLE DIRHAMS (12 000,00 DHS)
LOT N°3 : TRAVAUX DE SUBSTITUTION DE PREFABRIQUE ET RECONSTRUCTION D'UNE SALLE DE CLASSE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE AU DOUAR AIN TRID CT AMERCID CERCLE MIDELET - PROVINCE DE MIDELET.	DEUX CENT DIX NEUF MILLE NEUF CENT - VINGT HUIT DHS TTC (219 928,00 DHS)	DOUZE MILLE DIRHAMS (12 000,00 DHS)
LOT N°4 : TRAVAUX DE SUBSTITUTION DE PREFABRIQUE ET RECONSTRUCTION DE DEUX SALLES DE CLASSE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE AU DOUAR TADDAMOUT CT AIT IZDEG - CERCLE MIDELET PROVINCE DE MIDELET.	QUATRE CENT TRENTE NEUF MILLE HUIT CENT CQUANTE SEPT DHS ET 60 CTS TTC (439 857,60 DHS)	VINGT MILLE DIRHAMS (20 000,00 DHS)
LOT N°5 : TRAVAUX DE SUBSTITUTION DE PREFABRIQUE ET RECONSTRUCTION D'UNE SALLE DE CLASSE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE AU DOUAR TAZMAMARET CT GUERS TIAALALINE - CERCLE RICH - PROVINCE DE MIDELET.	DEUX CENT DIX NEUF MILLE NEUF CENT - VINGT HUIT DHS ET 80 TTC (219 928,00 DHS)	DOUZE MILLE DIRHAMS (12 000,00 DHS)

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service des Marchés à la Division du Budget et des Marchés au Secrétariat Général de la Province de Midelet. Il peut être également téléchargé à partir du portail des Marchés de l'Etat <http://www.marchespublics.gov.ma>.

Le dossier d'appel d'offres peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues à l'Art. 19 du Décret n° 2-12-349 précité.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la Province de Midelet.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit procéder à la soumission électronique via le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir, sont celles prévues par l'article 25 du décret 2-12-349 précité, sont énumérées à l'article 6 du règlement de consultation

N° 794/PA



« GUIDE WAY INFO SARLAU »  
 Au CAPITAL DE 100.000,00 DH  
 SIEGE SOCIAL: GROUPE ATTACKAD-DOUM GH2, 17, 2EME ETAGE  
 SIDI BERNOUSSI-CASABLANCA  
 R.C. CASABLANCA N° 441125  
 \* CESSION DE PARTS SOCIALES \* ET MODIFICATIONS STATUTAIRES  
 I/ Par acte S.S.P en date à Casablanca du 24 DECEMBRE 2020, Madame EL HILALI HANANE a cédé la totalité de ses parts sociales (soit 1000 parts) de 100 dirhams chacune lui appartenant dans la société : « GUIDE WAY

INFO » au profit de Madame EL HILALI HASSNA.  
 II/ Madame EL HILALI HASSNA est devenu seul associé de la société « GUIDE WAY INFO ».  
 - D'accepter le retrait définitif de Madame EL HILALI HANANE de ladite société.  
 - Comme conséquence ; la société et désormais administrée par Mme. EL HILALI HASSNA en tant que gérante unique pour une durée illimitée et ce avec les pouvoirs les plus étendus.  
 - De ratifier la cession de parts consentie par Madame EL HILALI HANANE au profit de Madame EL HILALI HASSNA.  
 - De modifier en consé-

quence des présentes les articles 6 et 7 des statuts relatifs aux apports et au capital social.  
 - De refondre les statuts et d'adopter à compter de ce jour la forme d'une société à responsabilité limitée d'associé unique et d'approuver les nouveaux statuts et ce du fait que le capital social soit détenu par un seul associé.  
 III/ Le dépôt légal a été effectué au G.T.C de Casablanca le 03/02/2021 sous le N° 763839.  
**N° 802/PA**  
 Royaume du Maroc  
 Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration  
 Direction des Domaines

de l'Etat  
**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX N° 1/DDE/DSI/2021**  
 Le 03 Mars 2021 à 10 Heures 30 mn, il sera procédé, dans la salle des réunions de la Direction des Domaines de l'Etat - Quartier Administratif - Agdal - Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres des prix pour la maintenance de l'Appliance FORTIMANAGER installé au niveau de la Direction des Domaines de l'Etat en lot unique.  
 Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau n° 111 du siège de la Direction des Domaines de l'Etat - Quartier Administratif - Agdal - Rabat. Il peut éga-

lement être téléchargé à partir du portail marocain des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma).  
 Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Mille Trois Cent (1300,00) Dirhams.  
 L'estimation des coûts des prestations est fixée à la somme TTC de Quatre Vingt Douze Mille Quatre Cent (92400,00) Dirhams TTC ;  
 Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 du (20 mars 2013) relatif aux marchés publics. Les concurrents peuvent :  
 1. Soit déposer leurs plis

par voie électronique à partir du portail marocain des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma) ;  
 2. soit les envoyer par courrier recommandé, avec accusé de réception, au bureau précité ;  
 3. Soit déposer contre récépissé leurs plis auprès du bureau n° 111 du siège de la Direction des Domaines de l'Etat - Quartier Administratif - Agdal - Rabat ;  
 4. soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de séance et avant l'ouverture des plis.  
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.  
**N° 803/PA**

Royaume du Maroc Ministère de l'Équipement, du Transport de la Logistique et de l'eau Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport de la Logistique et de l'eau d'El Kelaa des Sraghna						
Programme prévisionnel						
Maitre d'ouvrage : La Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport de la Logistique et de l'eau d'El Kelaa des Sraghna						
Anne Budgetaire :2021						
Objet des travaux	Nature des travaux	Lieu d'exécution	Mode de passation	Période Prévue pour le Lancement	Coordonnées du service concerné	Marché réservés à la petite et moyenne entreprise
Etude de construction de la liaison entre piste dite Marrakchia vers RP2129 via Douars Laaouina et Moulay Taher sur 12 km-Province d'El Kelaa des Sraghna.	Etude de construction	RNC	Appel d'offre ouvert	FEVRIER 2021		
Etude de construction de route reliant la RR206 et Douar Sidi Bouyahya sur 12 km-Province d'El Kelaa des Sraghna.	Etude de construction	RNC	Appel d'offre ouvert	FEVRIER 2021	Tél : *05-29-80-48-73 *05-29-80-48-77 Fax : *05 24 41 29 65	
Etude géotechnique de construction de la liaison entre piste dite Marrakchia vers RP2129 via Douars Laaouina et Moulay Taher sur 12 km-Province d'El Kelaa des Sraghna.	Etude géotechnique	RNC	Appel d'offre ouvert	MARS 2021	Email :dpekelaa@yahoo.fr	
Travaux de signalisation horizontale et verticale du réseau routier dépendant de la DPETLE D'EL KELAA DES SRAGHNA	Travaux de signalisation horizontale et verticale	réseau routier dépendant de la DPETLE D'EL KELAA DES SRAGHNA	Appel d'offre ouvert	MARS 2021		
Contrôle des Travaux de signalisation horizontale et verticale du réseau routier dépendant de la DPETLE D'EL KELAA DES SRAGHNA	Contrôle des Travaux de signalisation horizontale et verticale	réseau routier dépendant de la DPETLE D'EL KELAA DES SRAGHNA	Appel d'offre ouvert	MARS 2021		
Fourniture d'émulsion de bitume pour l'entretien du réseau routier dépendant de la DPETLE D'EL KELAA DES SRAGHNA	Fourniture d'émulsion	réseau routier dépendant de la DPETLE D'EL KELAA DES SRAGHNA	Appel d'offre ouvert	AVRIL 2021	Tél : *05-29-80-48-73 *05-29-80-48-77 Fax : *05 24 41 29 65 Email :dpekelaa@yahoo.fr	
Fourniture des matériaux de construction destinés à l'entretien du réseau routier de la direction provinciale de l'équipement du transport de la logistique et de l'eau d'el kelaa des sraghna	Fourniture des matériaux	réseau routier dépendant de la DPETLE D'EL KELAA DES SRAGHNA	Appel d'offre ouvert	AVRIL 2021		
Travaux d'entretien de la RP2127 dépendant du réseau routier de la DPETLE d'El kelaa des sraghna	Travaux d'entretien	RP2127	Appel d'offre ouvert	MAI 2021		
Contrôle des Travaux d'entretien de la RP2127 dépendant du réseau routier de la DPETLE d'El kelaa des sraghna	Contrôle aux d'entretien	RP2127	Appel d'offre ouvert	MAI 2021		
Travaux de construction de la liaison route sidi aissa ben slaimane - ait lagrari-nouajksalb et RP 2137 SUR 1,8KM	Travaux de construction	RNC	Appel d'offre ouvert	JUIN 2021	Tél : *05-29-80-48-73 *05-29-80-48-77 Fax : *05 24 41 29 65 Email :dpekelaa@yahoo.fr	
Contrôle des travaux de construction de la liaison route sidi aissa ben slaimane ait lagrari-nouajksalb et RP 2137 SUR 1,8KM	Contrôle des travaux de construction	RNC	Appel d'offre ouvert	JUIN 2021		
travaux Elargissement et renforcement RR210-RR208 par drsoufiani .	travaux Elargissement et renforcement	RR210-RR208	Appel d'offre ouvert	JUILLET 2021		
Contrôle des travaux Elargissement et renforcement RR210-RR208 par drsoufiani .	Contrôle Des travaux Elargissement et renforcement	RR210-RR208	Appel d'offre ouvert	JUILLET 2021		
Travaux Reconstruction OA sur la RR206 au PK108+000 reliant EL Kelaa-Benguerir	Travaux de Reconstruction	RR206	Appel d'offre ouvert	AOUT 2021		Tél : *05-29-80-48-73 *05-29-80-48-77 Fax : *05 24 41 29 65 Email :dpekelaa@yahoo.fr
Contrôle des Travaux Reconstruction OA sur la RR206 au PK308+000 reliant EL Kelaa-Benguerir	Contrôle des Travaux Reconstruction	RR206	Appel d'offre ouvert	AOUT 2021		
Travaux d'Aménagement de carrefour sur la RNB au PK 309+000 reliant EL Kelaa-Marrakech	Travaux d'Aménagement de carrefour	RNB	Appel d'offre ouvert	SEPTEMBRE 2021		
Contrôle des Travaux d'Aménagement de carrefour sur la RNB au PK 309+000 reliant EL Kelaa-Marrakech	Contrôle Des Travaux d'Aménagement de carrefour	RNB	Appel d'offre ouvert	SEPTEMBRE 2021		
Travaux d'Aménagement des accotements bétonnés de la RP2127 du pk 21+500 au pk 22+000 sur des sections discontinues province d'El kelaa des sraghna	Travaux d'Aménagement des accotements bétonnés	RP2127	Appel d'offre ouvert	NOVEMBRE 2021		
Contrôle des Travaux d'Aménagement des accotements bétonnés de la RP2127 du pk 21+500 au pk 22+000 sur des sections discontinues province d'El kelaa des sraghna	Contrôle des Travaux d'Aménagement des accotements bétonnés	RP2127	Appel d'offre ouvert	NOVEMBRE 2021		
Travaux d'entretien de la RP2119 du pk0+000 au pk 5+000 Province D'El kelaa des sraghna	Travaux d'entretien			NOVEMBRE 2021		Tél : *05-29-80-48-73 *05-29-80-48-77 Fax : *05 24 41 29 65 Email :dpekelaa@yahoo.fr
Contrôle des Travaux d'entretien de la RP2119 du pk0+000 au pk 5+000 Province D'El kelaa des sraghna.	Contrôle des Travaux d'entretien			DECEMBRE 2021		
travaux Elargissement et renforcement RP2135du pk 10+432 au pk 33+187 province d'El KELAA DES SRAGHNA	travaux Elargissement et renforcement			DECEMBRE 2021		
Contrôle des travaux Elargissement et renforcement RP2135du pk 10+432 au pk 33+187 province d'El KELAA DES SRAGHNA	Contrôle des travaux Elargissement et renforcement			DECEMBRE 2021		
Travaux d'Amélioration de niveau de service de la RR206 du pk 92+756 au pk109+756 province d'el kelaa des sraghna	Travaux d'Amélioration de niveau de service			DECEMBRE 2021		
Contrôle des Travaux d'Amélioration de niveau de service de la RR206 du pk 92+756 au pk109+756 province d'el kelaa des sraghna	Contrôle des Travaux d'Amélioration de niveau de service			DECEMBRE 2021		

STE « ALLURE SPA AU »  
CONSTITUTION D'UNE  
S.A.R.L.A.U

I) Aux termes d'un acte S.S.P en date à FES, du 12.11.2020, il a été établi les statuts d'une SARL AU, savoir :  
DENOMINATION : Sté « ALLURE SPA »  
OBJET : SALON DE COIFFURE POUR FEMMES.  
SIEGE: LOT55, LOTISSEMENT SOFIA RTE IMMOUZZER-FES  
DUREE : 99 Ans à compter de sa constitution définitive  
CAPITAL : 100.000,00 DHS, divisé en 1 000 P. Sles

De 100,00 DHS chacune: Mme GUETIBI BTISSAME : 100.000,00 DHS  
TOTAL : 100.000,00 DHS  
GERANT : Mme GUETIBI BTISSAME  
II) Le dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de FES, le 02/02/2021, sous le n° de dépôt 521/021 et le RC n° 65.981  
LE GERANT

N° 806/PA

Royaume du Maroc  
Ministère de l'intérieur  
Province Chtouka  
Ait Baha  
Commune Ait Baha  
AVIS DE LA  
CONSULTATION  
ARCHITECTURALE  
N° CA01/2021  
Le Mardi 02 Mars 2021 à 10 heures, il sera procédé, dans le Bureau de Mon-

sieur le Président de la Commune d'AIT BAHA au siège de la Commune d'AIT BAHA, à l'ouverture des plis des architectes relatifs à la consultation architecturale concernant la réalisation de l'ETUDE ARCHITECTURALE ET SUIVI DU PROJET DE CREATION D'UN CENTRE SOCIO-SPORTIF DE PROXICIMITE A LA VILLE AIT BAHA

Le dossier de la consultation architecturale peut être retiré au bureau des marchés au siège de la Commune d'AIT BAHA. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le budget prévisionnel maximum, hors taxes, pour l'exécution des travaux à réaliser est : 640.000,00 dhs (Six Cent Quarante Mille Dirhams Hors taxe.)  
Le contenu, ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 100, 101 et 102 du décret n°2-12-349 du 8 Joumada 1 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les architectes peuvent :  
• soit déposer, contre récépissé, leurs plis dans le bureau des Marchés au siège de la Commune d'AIT BAHA;  
• soit envoyés, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;  
• soit les remettre au prési-

dent du jury de la consultation architecturale au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

• soit les déposer électroniquement avant l'ouverture des plis, conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Il est prévu une visite des lieux obligatoire le Mardi 16 Février 2021 à 11.00 heures.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de la consultation architecturale.

N° 807/PA

Royaume du Maroc  
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts  
Département des Eaux et Forêts

Direction Régionale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Rabat-Sale-Zemmour-Zears.  
Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Rabat

Avis d'appel d'offres ouvert n°:  
01/2021/DPEFLCD-Rt  
Le 02/03/2021 à 10H00, il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts

et de la lutte Contre la Désertification de Rabat sis à Km 8,3 avenue Mohamed VI, Dar Essalam Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour Acquisition et fourniture d'aliment pour gibier pour la réserve de chasse Royale d'Ain Sferja. Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Bureau d'ordre de La Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la lutte Contre la Désertification de Rabat sis à Km 8,3 avenue Mohamed VI, Dar Essalam Rabat, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics à partir de l'adresse électronique suivante: [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Vingt mille (20 000,00) dirhams.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Cinq cent soixante-cinq mille quatre cents dirhams zéro centime (565.400,00) Dhs TTC.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
• Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le Bu-

reau d'Ordre de La Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la lutte Contre la Désertification de Rabat sis à Km 8,3 Avenue Mohamed VI, Dar Essalam, Rabat;

• Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;  
• Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;  
• Soit les déposer par voie électronique.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

N° 808/PA

وزارة الداخلية

عمالة القنيطرة

دائرة لالة ميمونة

جماعة سيدي بوبكر الحاج

إعلان عن إجراء امتحان الكفاءة المهنية

يعن رئيس جماعة سيدي بوبكر الحاج عن إجراء امتحانات الكفاءة المهنية برسم سنة 2014 لفائدة موظفي وموظفات الجماعة المتوفرين على أتمية ست سنوات على الأقل من الخدمة الفعلية بنفس الدرجة إلى غاية 2014/12/31، وذلك حسب الجدول التالي :

مكان إجراء الامتحان	تاريخ إجراء الامتحان الكتابي	عدد المناصب المتبقية عليها	إطار الترقية	الإطار الأصلي
مقر جماعة سيدي بوبكر الحاج	27 فبراير 2021	1	متصرف	متصرف مساعد

تقدم طلبات المشاركة من طرف الموظفين المتوفرين على الشروط المطلوبة، شخصيا إلى مصلحة الموارد البشرية بالجماعة داخل أجل أقصاه 2021/02/23.

N° 805/PA

المملكة المغربية  
رئيس الحكومة  
الوكالة الوطنية لتقنين المواصلات

المعهد الوطني للبريد والمواصلات

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°01/2021/INPT

Le Mardi 02 Mars 2021 à 10H00 il sera procédé dans les bureaux de l'INPT, avenue Allal Al Fassi - Madinat Al Irifane Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix ayant pour objet :

**Gestion de la sûreté des locaux relevant de l'Institut National des Postes et Télécommunications (INPT), sis à - Rabat avenue Allal Al Fassi - Madinat Al Irifane.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré gratuitement auprès du Service des Achats - INPT, Rabat - Avenue Allal Al Fassi - Madinat Al Irifane, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma) et à partir du site Web suivant ([www.inpt.ac.ma](http://www.inpt.ac.ma)).

Il n'est pas prévu de cautionnement provisoire.

L'estimation des coûts des prestations établie par l'INPT est fixée à la somme de :

Estimation du Montant Minimum Annuel en dirhams TTC : Un million trois cent neuf mille six cent quatre-vingt dirhams toutes taxes comprises 1.309.880,00 DH/TTC).

Estimation du Montant Maximum Annuel en dirhams TTC : Deux millions quarante-quatre mille quatre-vingt dirhams toutes taxes comprises (2.044.080,00 DH/TTC)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux articles 27,29 et 31 de la décision n°20/2014/DG portant règlement des marchés de l'ANRT.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposé contre récépissé leur plis dans le bureau du Service des Achats - INPT, Rabat - Avenue Allal Al Fassi - Madinat Al Irifane, au plus tard la veille de la séance d'ouverture des plis ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les transmettre, par voie électronique conformément aux dispositions de l'Arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 8 kaada 1435 (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

La date de la visite des lieux est fixée pour le 18/02/2021 à 10H00.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de la consultation.

N° 018/PC



المملكة المغربية  
رئيس الحكومة  
الوكالة الوطنية لتقنين المواصلات

المعهد الوطني للبريد والمواصلات



AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°03/2021/INPT

Le 02/03/2021 à 14h00 il sera procédé dans les bureaux de l'INPT, avenue Allal Al Fassi - Madinat Al Irifane Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix ayant pour objet :

**Travaux d'entretien et maintenance des espaces verts de l'Institut National des Postes et Télécommunications (INPT), sis à - Rabat avenue Allal Al Fassi - Madinat Al Irifane.**

Cet appel d'appel d'offres est réservé à la petite et moyenne entreprise au sens de la loi 53-00 formant charte de la petite et moyenne entreprise.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré gratuitement auprès du Service des Achats - INPT, Rabat - Avenue Allal Al Fassi - Madinat Al Irifane, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma) et à partir du site Web suivant ([www.inpt.ac.ma](http://www.inpt.ac.ma)).

Il n'est pas prévu de cautionnement provisoire.

L'estimation des coûts des prestations établie par l'INPT est fixée à la somme de :

Estimation du Montant Annuel en dirhams TTC : deux cents vingt-trois mille neuf cent quarante-quatre dirhams toutes taxes comprises (223.944,00 DH/TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux articles 27,29 et 31 de la décision n°20/2014/DG portant règlement des marchés de l'ANRT.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposé contre récépissé leur plis dans le bureau du Service des Achats - INPT, Rabat - Avenue Allal Al Fassi - Madinat Al Irifane, au plus tard la veille de la séance d'ouverture des plis ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les transmettre, par voie électronique conformément aux dispositions de l'Arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 8 kaada 1435 (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

La visite des lieux est prévue le 18/02/2021 à 11H00

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de la consultation.

N° 019/PC



EL FARAJE DES COMPTEES Cabinet Comptable Juridique et Fiscal 129 Angle Bd Med VI & Rue Libourne Casablanca Avis de constitution d'une SARL

ECOLE VALENTINO PRIVE DE COIFFURE ET DE BEAUTE SARL AU au capital de 100.000,00 dhs Siège social Casablanca Anassi 1 Entrée 6 n° 3 Bernoussi ICE : 002703527000084

I- Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15 octobre 2020, il a été constitué une société à responsabilité limitée à associé unique dont les caractéristiques sont les suivantes :  
Forme : Société à responsabilité limitée (SARL AU)  
Dénomination sociale : Ecole Valentino privé de coiffure et de beauté  
Objet social : Centre de formation  
Siège social : Casablanca Anassi 1 Entrée 6 n° 3 Bernoussi  
Durée : 99 ans  
Capital social : 100.000,00 dhs  
Montant du capital social 100.000,00 dhs divisé en 1000 parts sociales pour une valeur de 100,00 dhs pour chaque part sociale, détaillé comme suit : Mlle Dounia Hamid 1.000 parts sociales.  
Gérant : Mlle Dounia Hamid nommée gérante unique de la société E.V.P.C.B SARL AU pour une durée illimitée, avec seule signature.  
Année sociale : Du 1er janvier au 31 décembre.

II- Le dépôt légal a été effectué le 22 janvier 2021 au tribunal de commerce de Casablanca sous le n°762265.

N°927/PA

SOCIETE TWAZA MARBRE SARL A ASSOCIE UNIQUE CAPITAL SOCIAL : 100.000 DH

Siège social : Route Dar Caïd Si Aïssa Km. 7 Saadla Safi

Constitution d'une SARL AU RC n°11229 du 27/01/2021

En vertu de l'acte sous seing privé enregistré à Safi en date du 18/01/2021. Il a été établi les statuts d'une SARL AU ayant les caractéristiques suivantes :  
Dénomination sociale : STE TWAZA MARBRE  
Objet social : Achat et vente de marbre et granite  
Travaux divers Import et export  
Siège social : Route Dar Caïd Si Aïssa Km 7 Saadla Safi  
Durée : 99 ans à compter du 27/01/2021  
Capital social : 100.000 DH divisé en 1000 parts sociales toutes souscrites par l'associé unique M. El Hatha Mohamed CIN n°2257516.  
Gérance : M. El Hatha Mohamed gérant unique statutaire pour une durée indéterminée, et signera tout seul auprès des administrations et des banques. Le dépôt légal est fait au

tribunal de commerce de Safi sous registre de commerce n°11229.

N° 809/PA

Royaume du Maroc Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts Direction Régionale de l'Agriculture de Fès-Meknès Direction Provinciale de l'Agriculture de Boulemane Service des Aménagements Hydro-Agricoles

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRE DE PRIX N° : 01/2021/DPA/48/SAHA

Le 30 Mars 2021 à 11 heures Il sera procédé, dans la Direction Provinciale de l'Agriculture de Boulemane à Missour à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour : la réalisation des travaux de construction du prise d'eau de dérivation sur Oued Moulouya au niveau des douars Labrija Oum-Lfaa et Zroufa commune de Ouizeght, Province de Boulemane.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du Service Support de la Direction Provinciale de l'Agriculture de Boulemane à Missour, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de: 360 000,00 Dhs (Trois cent soixante Dirhams)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de: 12 004 800,00 Dhs TTC (Douze millions quatre mille huit cent Dirhams et 00 Cts TTC)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27;28; 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le Bureau d'ordre de la D.P.A de

Boulemane à Missour.  
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à la D.P.A de Boulemane à Missour.  
- Soit le remettre au président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis.  
- Soit soumissionner électroniquement à partir du portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par le règlement de consultation.

N° 810/PA

ROYAUME DU MAROC OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE (ONEE) Branche Eau DIRECTION REGIONAL DU NORD

AEP DES DOUARS RELEVANT DES COMMUNES TERRITORIALES BAB BERRED, BNI RZINE, BNI SELMANE (2EME TRANCHE) ET BNI SALEH ET IOUNNANE A PARTIR DE LA NAPPE DE BOUHMED - PROVINCE DE CHEFCHAOUEN-

LOT N° 13 : LIGNES ELECTRIQUES ET POSTES TRANSFORMATEURS DES STATIONS DES OUVRAGES DE L'ADDUCTION AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT INTERNATIONALN° 05DR9/CE/A/2021

La Direction Régionale du Nord de l'ONEE-Branche Eau, sise 6, Rue Melilla, Castilla, à Tanger lance le présent appel d'offres qui concerne l'AEP des douars Territoriales BAB BERRED, BNI RZINE, BNI SELMANE (2ème tranche) BNI SALAH et IOUNNANE à partir de la nappe de BOUHMED (Province de CHEFCHAOUEN). LOT N°13 : lignes électriques et postes transformateurs des stations des ouvrages de l'adduction.

Les travaux objet du présent appel d'offres seront financés par la Kreditanstalt

für Wiederaufbau (KfW). Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation.

L'estimation du coût des prestations s'élève à 14 571 267,96DH TTC. Cette estimation reste indicative et ne constitue pas un montant maximum.

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à 145.800,00 DH ou son équivalent en devise librement convertible.

Le dossier de consultation (RCDF, RCDG, CCAFP, CCAFG, CCTP, Définition et Bordereau des Prix) est consultable et téléchargeable sur le portail des marchés publics à l'adresse : <https://www.marchespublics.gov.ma>

Les cahiers généraux et le règlement des achats de l'ONEE sont consultables et téléchargeables à partir du site des achats de l'ONEE-Branche Eau à l'adresse : <http://www.onep.ma> (Espace Entreprise - rubrique Achats).

En cas d'envoi du dossier de consultation par la poste à un candidat, sur sa demande écrite et à ses frais, l'ONEE-Branche Eau n'est pas responsable d'un quelconque problème lié à la réception du dossier par le destinataire.

Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :  
- Soit déposés contre récépissé au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Nord, 6, Rue Melilla, Castilla, à Tanger, avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.  
- Soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Nord, 6, Rue Melilla, Castilla, à Tanger, avant la date et l'heure de la séance d'ouverture des plis.  
- Soit remis à la commission d'appel d'offres en début de la séance d'ouverture des plis.

L'ouverture des plis aura lieu le Mercredi

31/03/2021 à 10h00 à la Direction Régionale du Nord de l'ONEE Branche eau, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger.

Les demandes d'éclaircissement doivent être formulées uniquement sur le portail des marchés publics N° 811/PC

ROYAUME DU MAROC OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE (ONEE) Branche Eau DIRECTION REGIONAL DU NORD

AEP DES DOUARS RELEVANT DES COMMUNES TERRITORIALES BAB BERRED, BNI RZINE, BNI SELMANE (2EME TRANCHE) ET BNI SALEH ET IOUNNANE A PARTIR DE LA NAPPE DE BOUHMED - PROVINCE DE CHEFCHAOUEN-

LOT N° 14 : LIGNES ELECTRIQUES ET POSTES TRANSFORMATEURS DES STATIONS DES OUVRAGES DE L'ADDUCTION AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT INTERNATIONALN° 06DR9/CE/A/2021

La Direction Régionale du Nord de l'ONEE-Branche Eau, sise 6, Rue Melilla, Castilla, à Tanger lance le présent appel d'offres qui concerne l'AEP des douars relevant des communes Territoriales BAB BERRED, BNI RZINE, BNI SELMANE (2ème tranche) BNI SALAH et IOUNNANE à partir de la nappe de BOUHMED (Province de CHEFCHAOUEN). LOT N°14 : lignes électriques et postes transformateurs des stations des ouvrages de l'adduction.

Les travaux objet du présent appel d'offres seront financés par la Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW). Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation.

L'estimation du coût des prestations s'élève à 13217076,77DH TTC. Cette estimation reste indicative et ne constitue pas un

tant maximum.

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à 132.200,00 DH ou son équivalent en devise librement convertible.

Le dossier de consultation (RCDF, RCDG, CCAFP, CCAFG, CCTP, Définition et Bordereau des Prix) est consultable et téléchargeable sur le portail des marchés publics à l'adresse : <https://www.marchespublics.gov.ma>

Les cahiers généraux et le règlement des achats de l'ONEE sont consultables et téléchargeables à partir du site des achats de l'ONEE-Branche Eau à l'adresse : <http://www.onep.ma> (Espace Entreprise - rubrique Achats).

En cas d'envoi du dossier de consultation par la poste à un candidat, sur sa demande écrite et à ses frais, l'ONEE-Branche Eau n'est pas responsable d'un quelconque problème lié à la réception du dossier par le destinataire.

Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :  
- Soit déposés contre récépissé au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Nord, 6, Rue Melilla, Castilla, à Tanger, avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.  
- Soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Nord, 6, Rue Melilla, Castilla, à Tanger, avant la date et l'heure de la séance d'ouverture des plis.  
- Soit remis à la commission d'appel d'offres en début de la séance d'ouverture des plis.

L'ouverture des plis aura lieu le Mercredi 31/03/2021 à 10h00 à la Direction Régionale du Nord de l'ONEE Branche eau, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger.

Les demandes d'éclaircissement doivent être formulées uniquement sur le portail des marchés publics N° 812/PC

**PROGRAMME PREVISIONNEL ANNEE 2021**

MAITRE D'OUVRAGE : SIDI AHMED EL KHADIR, PROVINCE DE SETTAT

Le programme prévisionnel Des marchés de la commune SIDI AHMED EL KHADIR envisage de lancer pour l'année 2021

NATURE DES TRAVAUX/SERVICE	OBJET DES SERVICES (local des biens communal)	LIEU D'EXECUTION	MODE DE PASSATION	PERIODE PREVUE POUR LE LANCEMENT	COORDONEES DU BUREAU CONCERNE
location	location de maison d'habitation et trois locaux commerciaux	SIDI AHMED EL KHADIR	APPEL D'OFFRE OUVERT	mars-21	BUREAU DE RECETTE COMMUNALE

la commune lancera l'appel d'offre relatif aux opérations citées ci-dessus en temps opportun à travers les journaux et la publication sur le portail officiel des marchés publics,

N° 813/PA

WINARUS ING  
Société A Responsabilité  
Limitée d'associé unique  
Au Capital Social de  
1.000.000,00 Dirhams  
Siège Social :  
104 BD ABDELLAH BEN  
YACINE IMM SOLEILA  
N° 9, CASABLANCA  
RC : 310869 CASABLANCA  
I. Aux termes du Procès Verbal des décisions de l'associé unique en date du 29.12.2020, l'associé unique de la société WINARUS ING - SARL AU a pris les décisions suivantes :  
• Augmentation du capital social par incorporation de 2.000.000,00 Dirhams du compte courant d'associé créateur pour le porter de 1.000.000,00 dirhams à 3.000.000,00 dirhams.  
• Mise à jour des statuts.  
• Pouvoirs à donner.  
II. Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 20.01.2021 sous le N° 761942.  
**N° 829/PA**

LOFT ASSURANCE SARL  
SIGNATURE SOCIALE  
Le procès verbal de l'AGE en date du 17/12/2020 de la société « LOFT ASSURANCE SARL » "Intermédiaire d'assurance régi par la loi n°17-99 du 03/10/2002 portant code des assurances"(en application de l'article 314 de la loi précitée). Sise à Casablanca, 95 BIS RUE PIERRE PARENTI a décidé ce qui suit :  
- Modification de l'article 14 statuts de la société.  
ARTICLE 14 : GERANCE  
14.1- Nomination du représentant responsable : (sans modification)  
14.2- Signature sociale :  
La société sera valablement engagée pour une durée illimitée par la signature unique de Mme LAÏLA HOUBADI titulaire de la CIN N° BL70509  
**N° 821/PA**

ENTREPRENDRE  
BUSINESS CENTER  
TEKBY "S.A.R.L."  
Constitution  
Aux termes d'un acte SSP en date à Casablanca du 04/01/2021. Il a été Etabli les statuts d'une S.A.R.L dont les caractéristiques sont

les suivantes :  
DENOMINATION: TEKBY "S.A.R.L."  
OBJET : NEGOCIANT  
LE SIEGE : 14 RUE DU LOUVRE RDC CASABLANCA  
CAPITAL SOCIAL : 100.000,00 DHS, divisé en 1000 parts de 100 DHS chacune :  
- Mr YOUSSEF BOUKHNIF... 490,00 Parts  
- Mr KHALID BOUKHNIF ... 510,00 Parts  
Soit un total de 1000,00 Parts  
GERANCE : La société est gérée parles cogérants : Mr YOUSSEF BOUKHNIF et Mr KHALID BOUKHNIF.  
ANNEE SOCIALE : Du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.  
Le dépôt légal et l'immatriculation ont été effectués au centre régional d'investissement de Casablanca.  
RC N°487875.  
Pour extrait et mention  
**N° 822/PA**

SOMEBAF  
Société à responsabilité limitée A ASSOCIE UNIQUE  
Au capital de 1000.000.00 Dirhams  
Siège social: 12 RUE KAID EL ACHTAR - CASABLANCA R.C. : 33493  
AVIS DE MODIFICATION  
Suivant acte sous seing privé en date du 02/01/2021 à CASABLANCA, il a été décidé ce qui suit :  
1-CESSION DES PARTS SOCIALES :  
Cession de 10.000 parts sociales de la société SOMEBAF détenues par MR ALI MOHSEN à Mr SOUFYANE BOUBAKKAR .  
Les présentés cessions sont consentis et acceptées moyennant le prix global et forfaitaire de dix mille dirhams.  
2-Démission de cogérant et nomination d'un nouveau cogérant  
Mr SOUFYANE BOUBAKKAR né le 25/01/1996 titulaire de la CIN N° CD271785 demeurant au 139 RUE 14 BAB SIFER AIN HAROUNE FES est

Nommé gérant unique de la société SOMEBAF à compter du 02/01/2021 .  
Dépôt légal : au greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 02/02/2021 sous le numéro 763552  
**N° 823/PA**

SPACEBYTE S.A.R.L  
TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL  
Aux termes de l'assemblée générale extraordinaires du 12/01/2021 les associés de la société SPACEBYTE SARL au capital de 200.000.00 DHS ont décidé de transférer le siège social précédemment fixé à CASABLANCA, HAY L HOUARIA SIDI BELYOUTH N°258 BD MUSTAPHA EL MAANI 2EME ETG. à l'adresse suivante : 71 ANGLE BD MOHAMED V ET RUE AZILAL -CASABLANCA  
et de modifier ainsi l'article 4 des statuts.  
Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 04/02/2021 Sous le numéro 763994.  
**N° 824/PA**

ACCER TRANSPORT  
NEGOCE  
SARL AU au capital de 100.000,00 dirhams  
Siège social : 257 résidences Ferdaous Gh 27 Etg 2 Appt n°14 CASABLANCA RC N° 337943  
1- Suite au procès-verbal du 24/06/2020 l'associé unique de la société Accer Transport Négoce Sarl Au est décidé ce qui suit :  
- De transférer le siège social de la société actuellement établi à casa 257 résidences Ferdaous Gh 27 Etg 2 Appt n°14 à l'adresse suivante :  
«Rce les champs Imm B n°811 Bd Mohamed V Etg n°8 Roche Noir - Casablanca»  
- Modification corrélatives de l'article 4 du statut.  
2- Le dépôt légal a été déposé au tribunal de commerce de Casablanca le 02/02/21 sous le numéro 763 566.  
**N° 825/PA**

"BAGIC" SARL  
FIDUCIAIRE  
TEL: 0523 32 16 18/06 61 74 41 22  
« MIGHRA PLAST » SARL  
Constitution  
Aux termes d'un acte SSP du 08/12/2020 il a été établi les statuts d'une société SARL, dont les caractéristiques essentielles sont les suivantes:  
Dénomination : «MIGHRA PLAST».  
Siege Social: KM 27 Route Elouizia Commune Ben Yekhlef - MOHAMMEDIA.  
Objet : TRANSFORMATION DES MATIERES EN PLASTIQUE  
Durée : 99 ans.  
Capital Social : CENT MILLE Dirhams (100 000.00 DHS),  
- M. Hamza AZZOUZI: 50 000.00 Dhs  
- M. Mehdi MARHRAOUI: 50 000.00 Dhs  
Soit au total (Cents mille DIRHAMS) : 100 000 .00 Dhs  
Gérance : M. Hamza AZZOUZI et M. Mehdi MARHRAOUI, cogérants pour une durée illimitée et la société sera engagée par leurs signatures conjointes  
Dépôt légal : Est effectué au secrétariat-Greffe du tribunal de première instance de Mohammedia le 14/01/2021, sous le n°89.  
La société est immatriculée au RC de Mohammedia sous le N°26913.  
**N° 826/PA**

"BAGIC" SARL  
FIDUCIAIRE  
TEL: 0523 32 16 18  
« MANS SERVICE »  
Constitution  
Aux termes d'un acte SSP du 12/01/2021 il a été établi les statuts d'une Société SARL, dont les caractéristiques essentielles sont les suivantes :  
Denomination: « MANS SERVICE »  
Siege Social: NR 94 BLOC 9 ETAGE 2 BD TADLA DERB MARRAKECH EL ALIA MOHAMMEDIA  
Objet CREATION ET GESTION DES SITES WEB (SITES D'INFORMATION)

Durée : 99 ans.  
Capital Social : Le capital social est fixé à CENT MILLE Dirhams (100 000.00 DHS),  
- M. Hassan HOUMIR : 25 000.00 Dhs  
- M. Abdelhadi ESSAKHY : 25 000.00 Dhs  
- M. Mohamed Amine FATHI : 25 000.00 Dhs  
- M. Rachid OULCAID : 25 000.00 Dhs  
Soit au total : (Cent Mille DIRHAMS) 100 000 .00 Dhs  
Gérance : M. Abdelhadi ESSAKHY ci-dessus désigné est nommé Gérant unique de la société pour une durée illimitée. Et la société sera engagée par leur signature unique.  
Signature bancaire : Quant aux opérations bancaires la signature conjointe de M. Abdelhadi ESSAKHY et M. Hassan HOUMIR est obligatoire.  
Dépôt légal : Est effectué au secrétariat-Greffe du tribunal de première instance de Mohammedia le 30/11/2020, sous le n°207  
La société est immatriculée au registre de commerce de Mohammedia sous le N°27025  
**N° 827/PA**

ROYAUME DU MAROC  
MINISTERE  
DE L'INTERIEURE  
PROVINCE  
DE NOUACEUR  
COMMUNE  
BOUSKOURA  
DIRECTION  
DES SERVICES  
DIVISION DES TRAVAUX  
COMMUNAUX  
APPEL D'OFFRE  
OUVERT  
N°02/2021/CB/DTC  
Marche réserve au PME  
Le 03/03/2021 à 10 Heures, il sera procédé, dans le bureau de Mr le président de la commune Bouskoura à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix, pour :  
OBJET : Construction des murs de clôtures aux différents cimetières de la commune de Bouskoura

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à la commune Bouskoura au bureau du service des marchés, il peut également être télé-chargé à partir du portail des marchés publics www.marchéspublics.gov.ma et à partir de l'adresse électronique suivante : c o m m u n e b o u s k o u r a 2 0 1 7 @ g m a i l . c o m  
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 50 000,00 DH (cinquante mille dirhams).  
L'estimation des couts des prestations établie par le maitre d'ouvrage est fixée à la somme de : 493 500,00 DH (Quatre cent quarante-trois mille cinq cent dirhams toute taxe comprise).  
Le contenu, la présentation, ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 02-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics. Ainsi qu'aux dispositions de la loi n° 53-00 formant charte de la Petite et Moyenne Entreprise (PME) du 23 juillet 2002 et de la décision du Ministère de l'Economie et des Finances n° 3011-13 du 30 octobre 2013 pris pour l'application de l'article 139 du dit règlement des marchés  
Les concurrents peuvent :  
- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau du service des marchés la commune Bouskoura.  
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la commune Bouskoura.  
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.  
- Soit transmis par voie électronique dans le portail marocain des Marchés Publics.  
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultations.  
**N° 828/PA**

## Sur vos petits écrans



07.00 :Lecture du Saint Coran  
07.10 : Tinoubka  
07.40 : Ichaa Mamlaka  
08.40 : Arrouad  
09.30 : Moudawala  
10.40 : Chouk Sedra  
11.30 : Zouaji Mouhal  
12.00 : Oussrati  
13.00 : JT Addahira + Météo  
13.43 : Priere du vendredi  
14.10 : Waadi saison  
14.40 : JT en Amazigh  
15.00 : JT en Espagnol  
15.20 : Fi Dilal Islam  
15.40 : Alwan Mina Al Madih  
16.20 : Ya rab  
16.30 : Yassalounaka

17.00 : Mawaki'e wa Wakaie  
18.00 : Moudawala  
19.00 : JT en Français  
19.20 : Lmoudir Laam  
20.00 : Lmadi la yamout  
20.30 : Babou Aala Babi  
20.35 : Babou Aala Babi  
20.40 : Zouaji Mouhal  
21.00 : JT Principal + Météo  
21.50 : Cinema : Mbarka  
23.20 : Chachat  
23.50 : Dernier bulletin d'information  
00.10 : Marjana  
01.05 : Taghrida  
03.10 : Documentaire  
04.10 : Chouk Sedra  
05.00 : Ichaa Mamlaka  
06.00 : Arrouad

05:50:00 : RELIGIEUX : Coran avec mawahib tajwid  
06:00:00 : Ch'hiwat bladi  
06:30:00 : SABAHYAT 2M  
07:15:00 : MAGAZINE : KIF AL HAL  
07:35:00 : MAGAZINE : 2M MAG  
08:30:00 : MAGAZINE : MOUKHTAFOUNE  
09:30:00 : SERIE : Rbib  
10:00:00 : MAGAZINE : CH'HIWA MA3A CHOUMICHA  
10:10:00 : FEUILLETON : MASSIR ASSIA  
10:55:00 : KIF AL HAL  
11:10:00 : MAGAZINE : BEST OF SABAHYAT 2M  
12:00:00 : SERIE : LCOOPERATIVE  
12:35:00 : INFORMATION : BULLETIN METEO  
12:45:00 : AL AKHBAR  
13:15:00 : MOUJAZ RIYADI  
13:45:00 : RELIGIEUX : PRIÈRE DU VENDREDI  
14:15:00 : FEUILLETON : MIN AJLI IBNI

15:05:00 : ECO NEWS  
15:15:00 : INFORMATION : JOURNAL AMAZIGH  
15:30:00 : FEUILLETON : CHAMAL JANOUB  
16:20:00 : FEUILLETON : AL IRT  
17:00:00 : MAGAZINE : ADDINE WA ANNASS  
17:30:00 : MAGAZINE : TOUROUQ AL SARIFINE  
17:45:00 : DESSIN ANIME : SADIO ATTARIQ  
17:50:00 : DESSIN ANIME : Glumpers  
17:55:00 : DESSIN ANIME : FADI WA FATINE  
18:00:00 : DESSIN ANIME : ZIG & SHARKO  
18:15:00 : MAGAZINE : CH'HIWA MA3A CHOUMICHA  
18:20:00 : MAGAZINE : POP UP  
18:30:00 : FEUILLETON : Rahinat al houb  
19:10:00 : MAGAZINE : CAPSULE AHSANE PATISSIER  
19:20:00 : FEUILLETON : AL WA3D

20:05:00 : MAGAZINE : CAPSULE TENDANCE 2020  
20:15:00 : INFORMATION : INFO SOIR  
20:45:00 : QUE DU SPORT  
20:50:00 : BULLETIN METEO  
20:55:00 : ECO NEWS  
21:10:00 : INFORMATION : BULLETIN METEO  
21:15:00 : INFORMATION : AL MASSAIYA  
21:50:00 : MAGAZINE : RACHID SHOW  
23:10:00 : SERIE : AZZA3IMA  
00:15:00 : FEUILLETON : MIN AJLI IBNI  
01:05:00 : FEUILLETON : AL WA3D  
01:50:00 : MAGAZINE : AHSANE PATISSIER  
03:25:00 : FEUILLETON : ASSIR AL MADFOUNE  
03:55:00 : MAGAZINE : POP UP  
04:30:00 : FEUILLETON : Rahinat al houb  
05:10:00 : DOCUMENTAIRE : La musique dans la vie

# Sport

## Vers un nouveau du sport universitaire



L'Université Hassan II de Casablanca a lancé récemment un projet de mise à niveau des espaces et des installations de son complexe universitaire situé sur la route d'El Jadida, dans la perspective d'en faire un lieu pour découvrir les meilleurs talents sportifs afin d'assurer une bonne représentation dans les différentes manifestations sportives nationales et internationales.

Ce projet, qui s'inscrit dans le cadre d'un programme de développement (2019-2023), vise à réhabiliter les infrastructures du complexe universitaire et à inciter les étudiants à pratiquer le sport eu égard à son aspect bénéfique sur la santé physique et morale, et aussi en termes de réussite scolaire.

Ce programme ambitieux tend à court et moyen termes à découvrir des talents prometteurs dans différentes disciplines sportives dont regorgent les dix-huit établissements d'enseignement supérieur relevant de ce noyau universitaire.

Le vice-président de ladite université chargé du partenariat, de la coopération et du développement de l'université, Lamkadem Khadioui, a indiqué que le projet de mise à niveau de cette installation, qui s'étend

sur une superficie d'environ 6 hectares et pour lequel un budget de 10 millions de dirhams a été consacré, tend notamment à doter le terrain de football de gazon artificiel, conformément aux normes internationales adoptées par la FIFA, ainsi que d'une piste de course de six couloirs avec des normes haut de gamme, rapporte la MAP.

Le projet de mise à niveau concerne également des terrains de mini-foot, de basket-ball, de handball et de volley-ball et prévoit notamment l'installation de clôtures, l'amélioration des sols des terrains, la création à l'avenir de terrains de tennis et de beach volley, outre l'équipement de la salle couverte pour permettre aux étudiants de pratiquer différentes disciplines sportives.

Compte tenu de la dimension écologique, des panneaux solaires ont été installés fin 2020 pour capter l'énergie solaire qui peut être utilisée pour l'éclairage des différentes installations du complexe universitaire ou l'irrigation des espaces verts, a-t-il dit, rappelant que l'université compte mettre en place un jardin d'expérimentation doté principalement d'herbes aromatiques et médicinales.

Pour sa part, le secrétaire général

de la ligue régionale du sport universitaire qui supervise les activités sportives à l'Université Hassan II de Casablanca, Ahmed Kolo, a indiqué que cette louable initiative est de nature à permettre à cet espace sportif créé dans les années 80 de renouer avec son passé glorieux, rappelant que le complexe universitaire Hassan II avait abrité les séances d'entraînement des équipes participant aux Jeux méditerranéens, avant de confier sa gestion aux cadres de l'université.

Il a également indiqué que le complexe universitaire avait abrité plusieurs compétitions sportives comme le football, le basket-ball, le handball, le jeu d'échecs, le tennis de table, l'athlétisme, la pétanque, l'aérobic, les arts martiaux, ainsi que d'autres disciplines.

Selon lui, cet espace est ouvert à près de 130.000 étudiants de l'Université Hassan II, en plus des cadres administratifs et éducatifs de l'établissement, faisant observer que cette installation sportive est gérée de manière rationnelle, conformément aux programmes établis par la Fédération Royale marocaine du sport universitaire et la ligue régionale du sport universitaire.

De son côté, le sélectionneur na-

tional à l'Université Royale marocaine du sport universitaire en athlétisme et responsable du sport universitaire à Casablanca, Khalid Kouari, a souligné que cet espace constitue une pépinière pour choisir les meilleurs éléments capables de représenter le Maroc dans les compétitions internationales, rappelant dans ce sens les résultats honorables obtenus par l'université dans le domaine sportif d'autant qu'elle avait remporté plusieurs Prix et médailles d'or dans diverses compétitions sportives universitaires.

M. Kouari a également rappelé que l'équipe universitaire avait remporté trois médailles d'argent et une médaille de bronze dans la course de demi-fond durant sa première participation en 2015 aux Jeux mondiaux universitaires à Gwangju en Corée du Sud, et en 2017, elle avait décroché trois médailles d'or, une médaille d'argent et une médaille de bronze (catégorie individuelle), une médaille d'or (catégorie collective), lors des compétitions du cross-country à Naples (Italie), outre le sacre lors des dernières compétitions du championnat d'Afrique de cross-country organisé à Marrakech et au cours duquel l'équipe nationale marocaine a été classée au premier rang

(hommes et femmes), et ce au niveau des catégories individuelle et collective.

Et d'ajouter que le sport universitaire en général, et même en dehors de l'athlétisme, a réalisé de bons résultats comme c'est le cas lors du premier meeting universitaire arabe des Jeux de plage, organisé à Agadir en 2016 où le Maroc a occupé le premier rang (catégorie hommes) et aussi dans le beach-volley (première place dames) et la deuxième place (catégorie hommes).

Suivant le même rythme, le complexe sportif Hassan II a abrité récemment une manifestation sportive, placée sous le signe "Courir avec Naval pour une université intégrante".

Cet événement sportif est devenu un rendez-vous mensuel tout au long de l'année, en ce sens que chaque vendredi connaît la participation d'athlètes ayant laissé leur empreinte sur les scènes sportives nationale et internationale, à l'instar de Nawal El Moutawakel, Saïd Aouita, Hicham El Guerrouj, Nezha Bidouane, Aziz Bouderbala et d'autres, confirmant ainsi qu'avec la détermination et une forte volonté, il est possible de relever le défi pour réaliser l'objectif escompté.

### Tokyo 2020

## Publication d'un premier "Playbook" pour des JO sûrs et réussis

Le Comité international olympique (CIO), le Comité international paralympique (IPC) et le Comité d'organisation de Tokyo 2020 ont publié mercredi le premier de leurs «playbooks» (guides pratiques) concernant les règles qui seront imposées aux différentes parties prenantes durant les Jeux de Tokyo (23 juillet-8 août).

Cette première publication, destinée aux fédérations internationales et aux officiels techniques, dresse la trame d'une compétition placée sous haute surveillance sanitaire.

La série de Playbooks fournit un cadre de principes de base que chaque groupe de parties prenantes suivra avant de se rendre au Japon, à l'entrée

sur le territoire japonais, pendant le séjour aux Jeux et à la sortie du territoire, précise un communiqué publié sur le site du CIO. "Ces guides fourniront une orientation et établiront des paramètres qui permettront aux personnes et aux organisations d'avancer dans leur planification à ce stade", souligne la même source.

Pour des raisons logistiques, le premier de la série à être publié est celui concernant les Fédérations internationales et les officiels techniques. Les Playbooks destinés aux athlètes, aux représentants des médias et aux compagnies de diffusion seront publiés dans les jours qui viennent. Des séances d'information animées par le CIO, l'IPC et le Comité d'organisation

de Tokyo 2020 et ciblant chaque partie prenante viendront compléter la publication de chaque guide.

Ces Playbooks représentent la source d'information officielle et centralisée pour les parties prenantes des Jeux olympiques et paralympiques. Les premières versions seront mises à jour avec plus de détails au cours des prochains mois, à mesure que la situation mondiale relative à la Covid-19 se précisera avant les Jeux.

"Les Playbooks de Tokyo 2020 constituent la base de notre plan de travail collectif pour garantir que tous les participants aux Jeux olympiques et paralympiques ainsi que les habitants de Tokyo et du Japon restent en parfaite sécurité et en bonne santé cet

été", souligne le communiqué.

Ils sont basés sur le travail approfondi du groupe réunissant tous les partenaires ("All Partners Task Force") qui comprend notamment l'Organisation mondiale de la santé, le gouvernement du Japon, le gouvernement métropolitain de Tokyo, et des organisations et experts indépendants du monde entier, ainsi que sur le rapport intérimaire publié par le conseil tripartite en décembre 2020.

Ils s'appuient en outre "sur les enseignements tirés de mesures mises en œuvre avec succès dans d'autres secteurs, notamment dans le cadre de la reprise réussie, un peu partout sur la planète, de milliers d'événements sportifs de classe internationale".

### Botola Pro D2

Voici le programme de la 9<sup>e</sup> journée de la Botola Pro D2 "Inwi" de football, qui se déroulera de vendredi à dimanche:

**Vendredi**  
15h00 : JSS-WST  
15h00 : IZK-KAC  
**Samedi**  
15h00: SM-KAC  
15h00: RAC-ASS  
17h15: WAF-TAS  
**Dimanche**  
15h00: CJBG-UTS  
17h15: OCK-RBM  
19h30: OD-KACM

# L'EN passe le cap des demi-finales avec brio

Houcine Ammouta : *Nous voulons entrer dans l'histoire de cette compétition*



Le Onze national des joueurs locaux est en droit de se targuer de sa parfaite opération suite à sa qualification à la finale de la sixième édition du CHAN qui prendra fin ce dimanche au Cameroun. L'équipe du Maroc est parvenue à décrocher le sésame de l'ultime acte, mercredi au stade de Limbé, aux dépens de son homologue camerounaise, pliant les débats de cette confrontation sur le large score de 4 à 0.

Un match plein de l'EN qui a sorti le grand jeu face à un adversaire hôte du tournoi et bénéficiant de l'appui de ses supporters, mais c'était sans compter sur la détermination des joueurs marocains qui n'avaient d'yeux que pour la finale.

Démarrant la partie pied au plancher, les partenaires de Soufiane Rahimi, élu meilleur joueur du match, ont orchestré des assauts qui auraient pu déboucher sur l'ouverture du score d'entrée. L'incroyable ratage d'Youb El Kaabi n'a heureusement pas entamé le mental du concerné et du reste du groupe qui ont continué à manœuvrer, parvenant à débloquer la situation à la demi-heure de jeu grâce à Soufiane Bouffini qui a exploité une bévée du gardien camerounais.

Après ce but qui a fait beaucoup de bien à l'équipe nationale, celle-ci ne s'est pas recroquevillée en défense pour laisser l'initiative à un adversaire qui aurait pu reprendre confiance. Loin de là, tant que le Onze d'en face se montrait prenable, il fallait aller encore de

l'avant en vue d'alourdir l'addition. Et pour doubler la mise, l'on a pu voir une jolie action, une passe d'El Kaabi pour l'excellent Hafidi qui sert un cavalier sur une touche à Soufiane Rahimi (40ème mn).

Boucler la première mi-temps sur un tel résultat a boosté davantage le moral de la team et surtout apaisé une certaine tension entre le keeper Anas Zniti et le défenseur Soufiane Bouffini. Un incident apparemment réglé dans les vestiaires pour que les hommes de Houcine Ammouta abordent le second half décidés plus que jamais à ne pas lâcher prise, contrôlant par la même des Lions indomptables qui n'arrivaient pas à créer un réel danger. Et c'est tant mieux pour un Onze marocain qui voulait appliquer le «jamais deux sans trois». Pour la concrétisation, c'est l'inévitable Rahimi qui a porté l'estocade à trois à zéro (73è), confortant ainsi son statut de goleador du tournoi avec 5 réalisations.

Contrairement au match comptant pour les quarts de finale face à la Zambie, où l'on a relevé un relâchement de certains joueurs qualifié d'«humain» par Ammouta, cette fois-ci, le sérieux a primé et les locaux de la Botola ont conservé le même tempo, s'offrant le luxe de clore ce récit par un quatrième but de Mohammed Ali Benammer à moins de dix minutes de la fin du temps réglementaire.

Au terme de cette rencontre, Houcine Ammouta a tenu dans une déclaration relayée par le site officiel de la Confédération africaine de football, cafonline.com, à

féliciter l'adversaire pour son parcours, soulignant que «c'était un peu difficile pour nous dès le départ, mais les choses se sont améliorées lorsque nous avons marqué le premier but. Il fallait un effort collectif de toute l'équipe pour obtenir ce résultat». Et d'ajouter que «nous avons essayé de neutraliser les attaquants camerounais, une stratégie que les joueurs du milieu de terrain et de la défense ont appliqué à la lettre».

Quant au coach camerounais, Martin Ndtoungou Mpile, il a souligné que «nous avons toujours des regrets lorsque nous subissons une défaite. Aujourd'hui, rien ne semblait fonctionner pour nous et le Maroc a commis moins d'erreurs».

Lors de cette demi-finale, les Lions indomptables ont été cette fois-ci domptés par des Lions de l'Atlas bien partis pour défendre leur titre gagné à la maison lors de la précédente édition en 2028. Ils auront à défier, ce dimanche à partir de 20 heures au stade Ahmadou-Ahido de Yaoundé, la sélection malienne qui a battu dans l'autre demi-finale la Guinée après recours aux tirs au but : 5-4. Le temps réglementaire et les prolongations se sont soldés sur un nul blanc.

Une finale que le Maroc disputera pour la deuxième fois de suite, ce qui ne s'est jamais produit au cours des cinq précédentes éditions, sachant que l'objectif tracé dès le départ reste la consécration finale. «Nous voulons entrer dans l'histoire de cette compétition», a indiqué Ammouta lors de la conférence de presse d'après-

match, rapporte la MAP. Et de préciser qu'il nous reste un petit pas pour le titre. Ça ne va pas être

facile. Ça sera un match difficile face au Mali».

Mohamed Bouarab

## Gilberto : "Le CHAN 2020 regorge de talents"

L'ancien international angolais Felisberto Sebastião da Graça Amaral a salué les nombreux talents qui se sont dévoilés jusqu'à présent dans le Championnat d'Afrique des nations (CHAN) Total, Cameroun 2020.

Connu sous le nom de Gilberto lorsqu'il était en activité avec Al Ahly d'Egypte ou encore le Lierse de Belgique, l'ancien milieu de terrain a déclaré que malgré la pandémie, les équipes participantes avaient montré un beau football.

«Nous avons assisté à un très beau football. Dans le groupe D, la Guinée et la Zambie ont fait preuve d'une grande conscience tactique et il n'est pas étonnant qu'elles aient atteint la phase à élimination directe», a ajouté Gilberto qui fait désormais partie du Groupe d'étude technique (TSG) de la CAF.

Il a ajouté que le CHAN avait un impact positif sur le football africain, car c'est une compétition qui donne aux joueurs locaux l'occasion de mettre en valeur leur talent.

En ce qui concerne le joueur qui s'est démarqué dans le groupe D, Gilberto a choisi le Guinéen Morlaye Sylla. «C'est un joueur intelligent, habile, talentueux et capable de porter une équipe. Ce n'est pas par surprise qu'il a été élu homme du match dans trois matches différents», a-t-il ajouté.

Et de préciser : «Nous pourrions avoir plus de joueurs U-23 et quelques joueurs seniors, mais pas au-dessus de 30 ans», a déclaré Gilberto.

A propos de son rôle au sein du Groupe d'étude technique, Gilberto a déclaré que c'était une bonne expérience. «J'ai pu apprendre de mes collègues, regarder des matchs et faire part d'incidents véridiques», a-t-il conclu.



## Taouarga renoue avec la vannerie et un passé plus paisible

Serrant entre les bras des tiges de dattiers fraîchement coupées, Halima Mohamad s'installe chaque matin dans une école abandonnée de Taouarga, dans le nord de la Libye, pour tresser des paniers selon une tradition millénaire lui permettant de renouer avec un passé plus paisible.

“Mon père et mes sœurs travaillaient dans la vannerie depuis près de 50 ans et moi je m'y suis mise il y a 20 ans”, raconte cette femme de 55 ans à l'AFP.

Bien qu'elle y passe en moyenne 16 heures par jour, Mme Mohamad dit prendre toujours plaisir à entrelacer, nouer et tresser les longues feuilles fines d'où se dégage une odeur faisant resurgir des souvenirs d'enfance.

Dans la salle vide qui lui sert d'atelier, assise à même le sol, elle fabrique paniers, couffins, plateaux, tapis de sol et même des frises pour recouvrir les murs, selon un savoir-faire de près de deux siècles à Taouarga.

Mais ces dernières années, la ville a fait parler d'elle autrement. Accusés d'avoir participé au siège de la ville voisine révolutionnaire de Misrata (40 km plus à l'ouest), et d'y avoir commis massacres et exactions sur ordre du régime de Mouammar Kadhafi en 2011, les 40.000 habitants de Taouarga ont fait l'objet de représailles de la part des milices révolutionnaires.

Bannis, leurs maisons détruites



ou incendiées, ils ont été enfermés des années durant dans des camps du pays.

Le sort réservé aux habitants de Taouarga, en majorité noirs et descendants d'esclaves, a suscité l'indignation.

Après une réconciliation scellée en juin 2018 avec Misrata sous l'égide du Gouvernement d'union nationale (GNA), basé à Tripoli et reconnu par l'ONU, des Taouarguis ont regagné leur cité, encouragés par l'engagement et l'exécutif à les indemniser.

Mais depuis, seul un tiers des habitants est revenu et une grande partie de la ville est toujours en ruines, défigurée par les cratères laissés par des obus et impacts de

balles.

Pour ceux qui sont revenus, comme Halima Mohamad, exilée pendant environ sept ans, la reprise de la vannerie permet d'avoir un petit revenu, tout en renouant avec leur passé.

Répétant des gestes transmis par ses aînés, elle utilise les traditionnelles teintures -bleu, vert, pourpre- pour ajouter de la couleur aux feuilles soigneusement préparées.

“Nous utilisons des colorants spécifiques pour la teinture. Nous remplissons de grands tonneaux dans lesquels nous faisons bouillir les feuilles de palmiers jusqu'à ce qu'elles s'imprègnent de couleur”, explique-t-elle, vêtue d'une toge

multicolore, nouée sur une épaule à la manière traditionnelle libyenne.

Pendant que ses doigts plient et nouent les tiges, elle explique comment ses proches lui ont appris à sélectionner les meilleures palmes au marché, “à les sécher au soleil plusieurs jours, les effeuiller, puis les tremper dans l'eau pour les assouplir” avant le tissage.

Grâce à un atelier organisé par l'Organisation internationale pour les migrations et une association locale, Halima a perfectionné ses techniques.

La motivation première de cette mère de deux enfants reste économique. Elle vend chaque pièce entre 2,50 et 8,20 euros à des

commerces de sa ville.

Mais “il faut préserver ce patrimoine hérité de nos ancêtres (...), c'est notre identité”, souligne-t-elle aussi.

Le nombre de vanneries de Taouarga est inconnu mais cet artisanat tend à disparaître.

Même si ce sont les oasis du grand désert libyen (sud) qui sont connues pour leur maîtrise de ce savoir-faire, Taouarga fait exception dans le Nord car la matière première y est aisément accessible. La ville est connue pour ses milliers de dattiers.

“Dans le passé, il y avait le célèbre marché du lundi où les artisans trouquaient des objets artisanaux, de la vaisselle et des textiles tissés (...) en échange de céréales, de nourriture et de vêtements sur les marchés d'autres pays africains”, raconte Faraj Abdallah, responsable d'une association artisanale.

Mais ces dernières années, le marché libyen a été inondé de produits de pays voisins comme la Tunisie, l'Égypte et l'Algérie “alors que les vanneries de Taouarga sont d'aussi bonne qualité, sinon meilleure”, affirme-t-il, déplorant l'absence de stratégie d'exportation.

“Il faut (...) permettre à cet artisanat de prospérer” et de s'exporter, appuie Mahmoud Khairi, propriétaire d'une boutique spécialisée dans les vanneries.

## Salade d'épinards, oeufs mollets et croûtons

### Ingrédients

4 grosses poignées jeunes pousses d'épinards  
4 oeufs  
1 cuil. à soupe de vinaigre balsamique  
1 cuil. à soupe d'huile d'olive  
1 petite boîte de conserve de haricots rouges  
1 gousse d'ail  
Demi Baguette  
Sel  
Poivre

### Etapas de préparation

Portez un grand volume d'eau à ébullition, plongez-y les oeufs entiers. Dès la reprise de l'ébullition, comptez 6 min, puis

sortez les oeufs de l'eau et égalez-les sous l'eau froide.

Coupez la baguette en tranches fines, et frottez-les avec la gousse d'ail fendue en 2. Coupez les tranches de pain en petits dés et placez-les dans une poêle sur feu vif jusqu'à ce qu'ils soient dorés.

Égouttez les haricots rouges et rincez-les sous l'eau froide. Dans un saladier, mélangez les jeunes pousses d'épinards lavées et égouttées, les haricots rouges, les croûtons de pain aillés, le vinaigre et l'huile. Salez et poivrez, mélangez bien. Servez dans 4 assiettes, et déposez dessus un oeuf mollet.



## Une vie extraterrestre détectée en 2017

En 2017, le passage d'un étrange bolide dans notre système solaire mettait les astronomes en émoi, au point que certains y ont vu le signal d'une vie extraterrestre. Une thèse controversée mais qu'un scientifique reconnu, Avi Loeb, défend toujours, dans un essai paru jeudi avec une sortie mondiale.

“Si j'ai raison, c'est la plus grande découverte de l'histoire de l'humanité”, avertit Avi Loeb, directeur du département d'astronomie de l'Université d'Harvard, dans le bandeau publicitaire rouge posé par son éditeur français, Le Seuil.

Dans “Le premier signe d'une vie intelligente extraterrestre”, ce spécialiste des trous noirs revient sur la détection d'Oumuamua, un objet en forme de cigare qui a traversé notre système solaire à toute vitesse, en octobre 2017.

Repéré par le télescope Pan-STARRS1 à Hawaï, Oumuamua - qui signifie “messager” en hawaïen - mesurait 400 mètres de longeur et 40 mètres de largeur. Sa vitesse était si élevée qu'il ne pouvait provenir que d'une étoile distante: c'était le premier objet détecté venant d'un autre système stellaire.

Après avoir été qualifié d'astéroïde, une équipe de l'Agence spatiale européenne avait estimé qu'il s'agissait plus probablement d'une comète éjectée d'un autre système stellaire.

Mais l'hypothèse laissa Avi Loeb sur sa faim. Car elle ne permettait pas selon lui d'expliquer l'accélération excessive de la chose, ni le fait qu'elle n'ait dégagé aucune traînée (gaz ou poussières) en passant à proximité du Soleil, ni sa forme insolite.

Avec un autre chercheur d'Harvard, il signa un article dans la revue *Astrophysical Journal Letters*, avançant la théorie qu'Oumuamua ne pouvait être qu'une sonde propulsée par une civilisation extraterrestre.

Leur publication fut vivement critiquée. Aujourd'hui, écrit Avi Loeb, “le débat se prolonge faute de preuves tangibles” et “quoiqu'il finisse par conclure au sujet d'Oumuamua, force est de constater qu'il a été, et demeure, une anomalie en soi”.

En 272 pages, le physicien américano-israélien expose ses hypothèses sur “ce premier visiteur interstellaire jamais identifié”, et “explore la question de savoir si nous sommes seuls dans l'univers”, expliquent les éditions du Seuil.

Il regrette notamment “l'opprobre jeté” à l'Université sur les questions relatives au SETI, un institut regroupant les projets de recherche d'intelligence extraterrestre, basé en Californie. Et plaide pour élargir le champ des recherches, au-delà de la quête d'une vie microbienne sur Mars, objectif de la mission Perseverance de la Nasa, qui doit atterrir sur la planète rouge le 18 février.